

Stratégie nationale pour la biodiversité

Rapport d'activité 2007



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

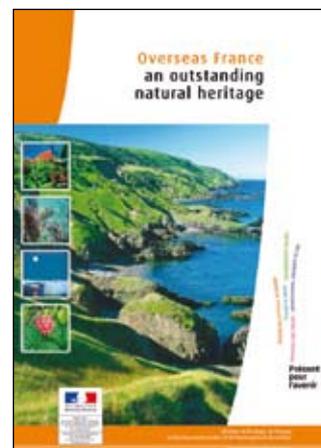
A lire : « L'outre-mer français, un patrimoine naturel d'exception »

La France, de par sa position géographique en Europe et à l'outre-mer, possède un patrimoine biologique exceptionnel et extrêmement varié, qui en fait l'un des pays les plus riches en diversité biologique de la planète.

Les départements, territoires et collectivités d'outre-mer tout particulièrement présentent une diversité remarquable d'espèces et d'écosystèmes, sur terre comme dans la mer.

Cette brochure présente les éléments les plus marquants du formidable patrimoine naturel de l'outre-mer ; elle offre un aperçu des enjeux auxquels nous nous devons de répondre et des actions qui sont mises en œuvre.

La version bilingue Français/Anglais est consultable en ligne :
www.developpement-durable.gouv.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
ASSURER LA CONSERVATION ET LE BON FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS, DES ÉCOSYSTÈMES ET DES MILIEUX	4
○ <i>L'état des lieux - situation des habitats en France</i>	4
○ <i>Les actions réalisées en 2006 et 2007</i>	16
○ <i>Priorités et perspectives d'ici à 2010</i>	22
ASSURER LA CONSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES	24
○ <i>Etat des lieux - situation des espèces en France</i>	24
○ <i>Les actions réalisées 2006-2007</i>	31
○ <i>Priorités et perspectives d'ici à 2010</i>	34
ASSURER LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE	36
○ <i>L'état des lieux</i>	36
○ <i>Les actions réalisées en 2006 et 2007</i>	39
○ <i>Priorités et perspectives d'ici à 2010</i>	40
MOBILISER, VALORISER, INTÉGRER ET CONNAÎTRE : LES ACTIONS TRANSVERSALES DE LA SNB	41
○ <i>Les actions réalisées en 2006 et 2007</i>	41
○ <i>Priorités et perspectives d'ici à 2010</i>	47
ANNEXES : ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS D'ACTION SECTORIELS DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ	49
○ <i>Fiche 1 programme des actions transversales de la SNB</i>	50
○ <i>Fiche 2 plan d'action Patrimoine naturel</i>	51
○ <i>Fiche 3 plan d'action Agriculture</i>	57
○ <i>Fiche 4 plan d'action Mer</i>	61
○ <i>Fiche 5 plan d'action Infrastructures de transports terrestres</i>	67
○ <i>Fiche 6 plan d'action Urbanisme</i>	69
○ <i>Fiche 7 plan d'action Projets de territoires</i>	71
○ <i>Fiche 8 plan d'action International</i>	73
○ <i>Fiche 9 plan d'action Forêt</i>	79
○ <i>Fiche 10 plan d'action Recherche</i>	83
○ <i>Fiche 11 plan d'action Outre-mer</i>	86

INTRODUCTION

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), adoptée en 2004, est la réponse de la France à la demande faite par la Convention sur la diversité biologique aux Etats Parties de mettre en place des stratégies nationales sur leur territoire. Elle s'inscrit ainsi dans l'engagement international et communautaire de la France d'enrayer d'ici à 2010 l'érosion de la biodiversité. A cette fin, la SNB a pour objectifs cadres le maintien d'espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, ainsi que la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques. La stratégie nationale pour la biodiversité est intégrée à la Stratégie Nationale de Développement Durable dont elle constitue le volet sur la diversité biologique.

Pour poursuivre ses objectifs, la SNB décline ses actions suivant quatre orientations : la mobilisation de tous, la reconnaissance de la valeur de la diversité du vivant, l'intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et activités sectorielles, et le développement de la connaissance opérationnelle et de l'observation indispensables à la conservation de la biodiversité.

Dix plans d'action sectoriels (patrimoine naturel, mer, inter-

national, agriculture, territoires, urbanisme, infrastructures de transports, outre-mer, forêt, recherche), adoptés en 2005 puis 2006, définissent le cadre de mise en œuvre des actions. Ces plans ont vocation à être révisés, en tant que de besoin, tous les deux ans. Chaque plan d'action, sous la coordination du ministère qui porte la politique correspondante, est suivi par un comité de pilotage associant les administrations concernées, les représentants socio-professionnels et les partenaires associatifs, privés, scientifiques et territoriaux. Un comité technique, sous la coordination de la Direction de la Nature et des Paysages, regroupe l'ensemble des responsables techniques des plans d'action dans les 8 départements ministériels concernés. Il s'assure de l'avancement de la mise en œuvre des plans, de la synchronisation des actions et de l'échange d'information sur les actions publiques concernant la biodiversité.

Un rapport d'activité de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité est présenté chaque année, ainsi qu'un bilan plus complet tous les deux ans. Après le premier rapport publié début 2007, le présent bilan constitue le bilan à mi-parcours de la Stratégie dans la perspective du rendez-vous de 2010. Ce bilan, adossé à une analyse plus complète d'indicateurs de suivi de

la biodiversité, s'inscrit dans le calendrier de la première réactualisation des plans d'action et permet de dégager les priorités pour la période 2008-2010.

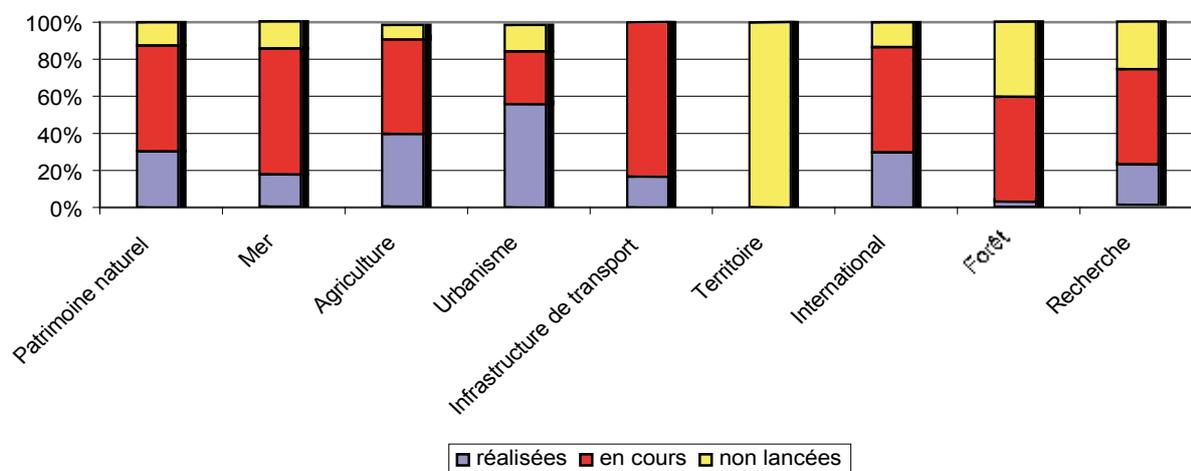
Ce bilan s'inscrit également dans le calendrier de la mise en œuvre des orientations fixées par le Grenelle de l'environnement, et notamment des engagements concernant la biodiversité qui sont actuellement traités par plusieurs comités opérationnels. Une fois la programmation des engagements achevée, ceux-ci ont vocation à être intégrés dans les plans d'action sectoriels lors de leur révision afin d'assurer un cadre de mise en œuvre cohérent, une visibilité et un suivi facilités.

Ce bilan 2006-2007 propose une synthèse des réalisations des différents plans d'action, présentées en regard des trois grands objectifs de la SNB : maintenir les espaces naturels, conserver les espèces sauvages, conserver la diversité génétique, et au regard des thématiques transversales également portées par la SNB (mobilisation, valorisation, intégration et développement de la connaissance opérationnelle). L'articulation avec les conclusions du Grenelle de l'environnement en matière de préservation de la biodiversité est précisée au fil du bilan.

Au total, sur les 354 actions programmées dans les neuf¹ plans d'action adoptés en novembre 2005 et 2006, 85 sont achevées, 199 sont en cours de réalisation, et 70 ne sont pas encore lancées.

Tableau 1: Etat d'avancement au 31 janvier 2007 des dix plans d'action de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

Actions	réalisées	en cours	non lancées
Patrimoine naturel	17	32	7
Mer	13	51	11
Agriculture	20	27	4
Urbanisme	4	2	1
Infrastructure de transport	2	10	0
Projets de territoire	0	0	14
International	20	38	9
Forêt	1	21	15
Recherche	8	18	9
Total	85 (24%)	199 (56%)	70 (20%)



¹ Les actions du Plan d'action Outre mer ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus. Le Bilan de l'avancement du plan d'action Outre-mer, effectué par le Ministère de l'Outre-mer, est en cours de réalisation. Bilan disponible mi 2008.

Assurer la conservation et le bon fonctionnement des habitats naturels et semi-naturels, des écosystèmes et des milieux.

Résumé : Le territoire français comporte des écosystèmes variés et très riches. La France métropolitaine est principalement caractérisée par l'espace rural et forestier, qui recouvre plus de la moitié du territoire. Les côtes françaises, notamment en outre-mer, se caractérisent par leur diversité biologique créant une très grande variété d'habitats avec un fort taux d'endémisme. Cependant, du fait des différentes pressions qui y sont exercées, certains milieux naturels régressent, comme par exemple les zones humides. Plus rarement, certains autres, comme les forêts ont tendance à augmenter du fait de la déprise agricole dans certaines régions. Les réalisations principales en 2006 et 2007 sont : la création de deux parcs nationaux, d'un parc naturel marin et de sept réserves naturelles nationales, l'extension de deux réserves naturelles existantes, la stabilisation du réseau Natura 2000, le lancement de la constitution du réseau Natura 2000 en mer, l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité, le renouvellement du Plan de Développement Rural Hexagonal, le lancement du plan interministériel de réduction des risques liés au pesticides et la mise en place de nouveaux programmes : développement des aires marines protégées, assises de la forêt, assises de l'agriculture. Les priorités pour 2008-2010 concernent : la constitution du réseau d'aires marines protégées et du réseau Natura 2000 en mer, l'élaboration de la trame verte et bleue, l'étude de l'impact du changement climatique, la lutte contre les pollutions marines, la redéfinition d'une politique volontaire concernant les zones humides, le renforcement de la conservation des écosystèmes à l'outre-mer, le développement d'une stratégie des aires protégées, la publication et la diffusion des différents résultats obtenus en 2007 (indicateurs, suivi de l'état de conservation, atlas des paysages...).

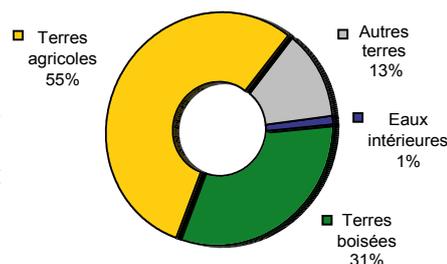
○ L'ÉTAT DES LIEUX - SITUATION DES HABITATS EN FRANCE

▲ Les types de milieu et habitats présents sur le territoire français

La France métropolitaine est concernée par quatre des onze zones biogéographiques européennes²(atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine), ce qui en fait l'un des pays les plus diversifiés de l'Union européenne. Outre-mer, les collectivités françaises sont situées dans huit grandes régions biogéographiques en zones : australe, antarctique, équatoriale, tropicale, et sub-boréale.

Figure 1: Répartition des terres en France en 2004

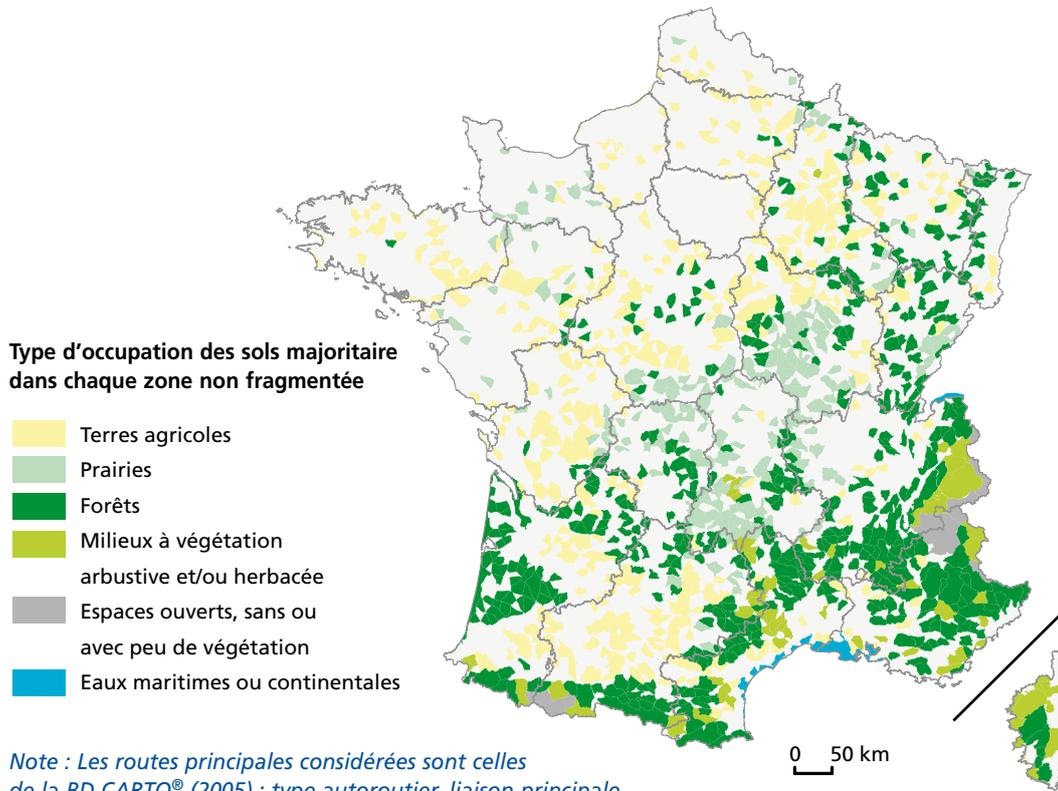
La répartition des terres sur le territoire français métropolitain se présente de la manière suivante : plus de 50% des terres sont agricoles et 31% sont boisées.



Source : Agreste

² Zones biogéographiques européennes : atlantique, continentale, alpine, boréale, méditerranéenne, arctique, macaronésienne, steppique, pannoniène, anatolienne, littoraux de la mer noire

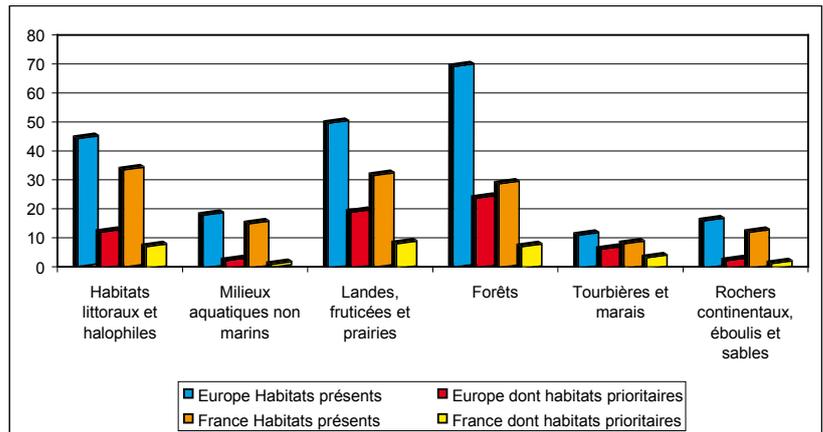
Figure 2 : Zones de plus de 100 km² non fragmentées par une route principale



Source : Ifen, d'après IGN – BD Carto®, 2005 – Union européenne - Ifen, CORINE Land Cover, 2000.

Concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire, qui sont définis comme des milieux réunissant les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s), ce sont les habitats littoraux et halophiles qui sont les plus représentés en nombre (35%) suivis par les landes ou prairies et les forêts (33 et 30%).

Figure 3 : nombre total de types d'habitats naturels présents en Europe et en France



Source : Ifen, d'après Annexe 1 de la directive «habitats», MEEDAT et Centre thématique nature et biodiversité, janvier 2005.

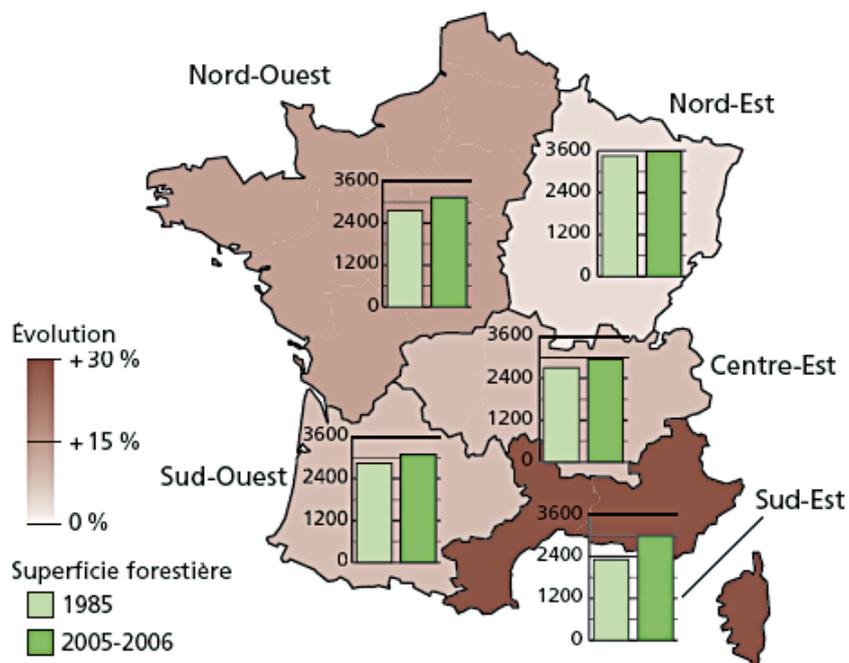
Les milieux forestiers couvrent 15 millions d'ha en France métropolitaine et plus de 8 millions d'ha dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ce milieu constitue en surface un des principaux espaces naturels présents sur le territoire. La superficie forestière de la France métropolitaine s'est accrue de 1,7 millions

d'hectares au cours des vingt der-



nières années, soit une extension de 12 % de la superficie de 1985. La principale origine de ces nouvelles forêts est le boisement naturel de landes, de friches et plus généralement de terres délaissées par l'agriculture. Les plantations artificielles contribuent également à l'extension de l'emprise de la forêt sur le territoire national.

Figure 4: évolution de la superficie forestière depuis 20 ans par inter régions



Source : l'Inventaire Forestier National, IF N°17, 4ème trimestre 2007

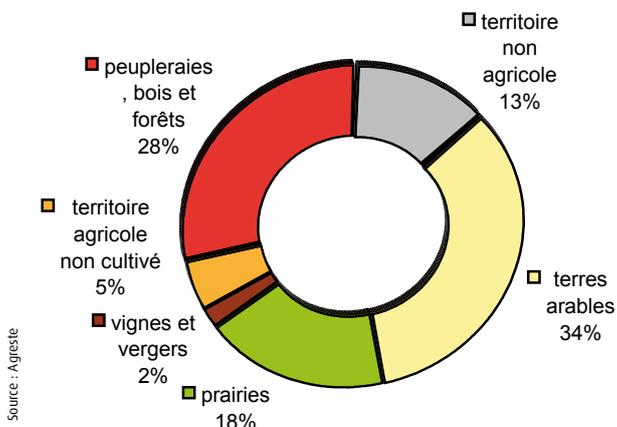


Figure 5 : répartition du territoire agricole français en 2005

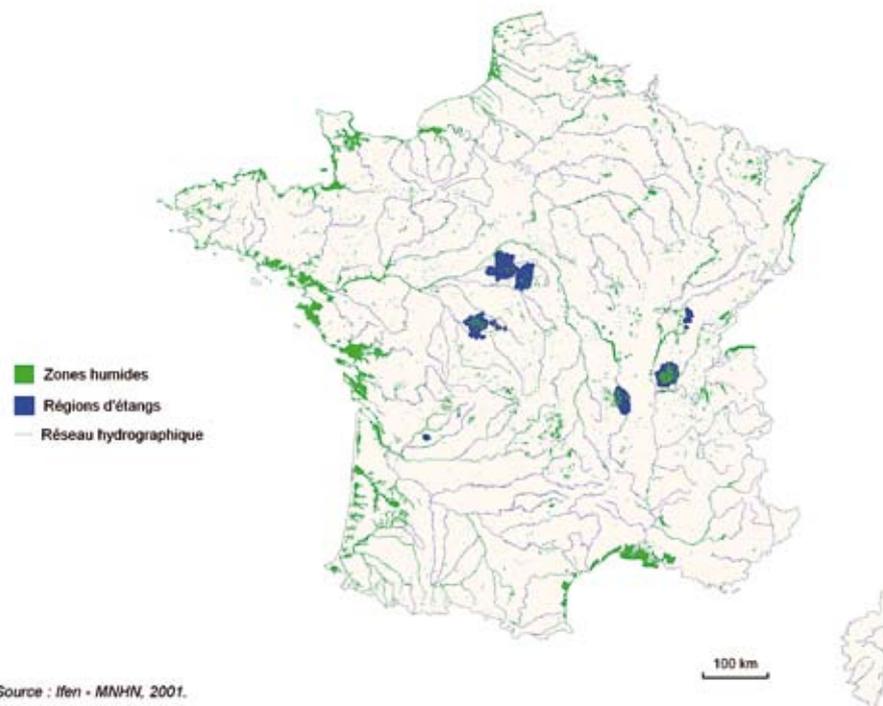
En 2005, selon Agreste, la surface agricole métropolitaine s'étend sur 33 millions d'hectares, dont 62 % sont occupés par des terres arables et plus du tiers par des superficies toujours en herbe.

Les zones humides sont des milieux diversifiés (marais, vasières littorales, forêts alluviales, bordures d'étangs, prairies humides...). Leur position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique. Elles accueillent une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques. Elles assurent aussi un rôle dans la gestion de l'eau, avec la régulation des débits

des cours d'eau et l'épuration des eaux. Une carte des milieux à composante humide a été élaborée par l'Ifen et le Muséum national d'histoire naturelle à partir de l'exploitation et de la synthèse de couches géographiques disponibles au plan national en 2001. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif des zones humides mais d'une localisation des principaux milieux à composante humide en France métropolitaine, réalisée sur la

base d'informations géographiques disponibles au moment de sa conception. La superficie des zones ainsi délimitées s'élève à 1,8 millions d'hectares.

Figure 6 : Les milieux à composante humide



Enfin, la France occupe avec ses territoires d'outre-mer la troisième place mondiale en termes de superficie de récifs coralliens (55 000 km²), la seconde place en termes de domaine maritime dans la plupart des océans et mers de la planète et la première place par

sa surface maritime. Le milieu marin d'outre-mer couvre une zone économique exclusive au monde avec 11 millions de km², soit 19 fois la superficie de la France métropolitaine et plus de 3 % des mers et océans du monde.

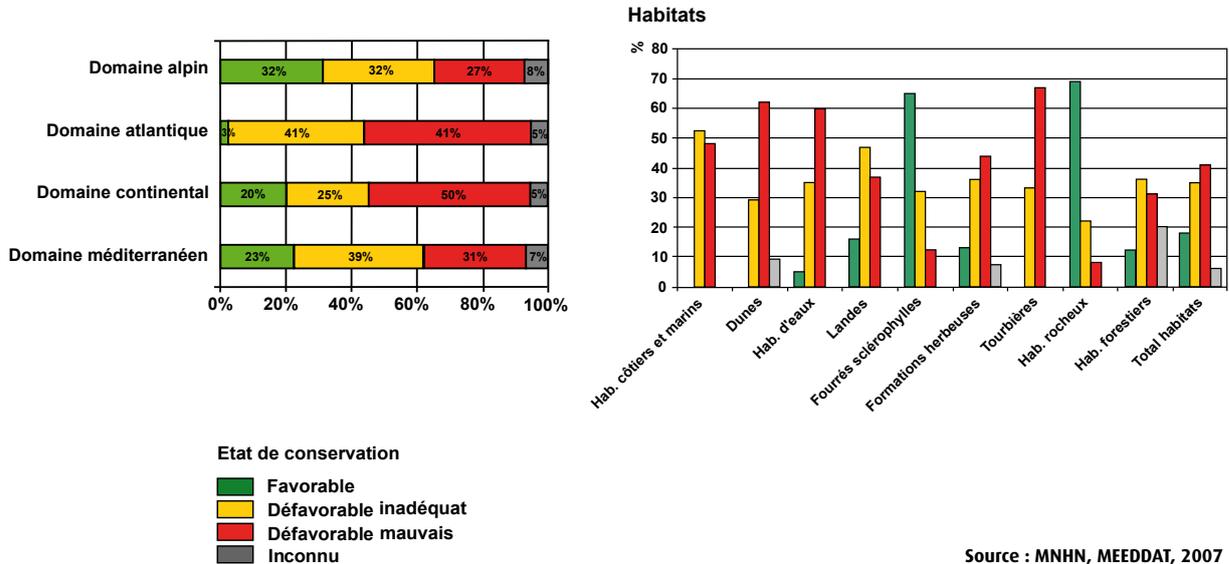


Tous les six ans, les Etats membres réalisent des bilans nationaux de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore » sur leur territoire. A partir de

2007, ces bilans comprennent un volet d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire.

La première évaluation, réalisée en 2007, constitue un « état des lieux », base de comparaison pour les évaluations futures qui traduiront les tendances.

Figure 7: Etat de conservation des habitats naturels et semi-naturels par domaine biogéographique et par groupe d'habitats



Les règles d'évaluation s'inspirent du principe de précaution, c'est-à-dire qu'il suffit qu'un seul paramètre soit mauvais pour que l'état de conservation global de l'espèce ou de l'habitat soit mauvais.

L'état de conservation est très variable en fonction du type de milieu concerné :

- les habitats rocheux et les habitats forestiers sont relativement en bon état de conservation, à l'exception pour ces derniers des forêts rivulaires, qui subissent les mêmes impacts que la majorité des espèces et autres habitats liés aux milieux aquatiques ;
- les habitats marins et les habitats côtiers sont, eux, en très grande majorité en état de conservation inadéquat ou mauvais, ce qui pro-

vient dans la plupart des cas à la fois d'une aire de répartition en régression, mais aussi de surfaces en diminution et d'une dégradation de leur fonctionnement ;

- les habitats aquatiques et les habitats humides (tourbières) sont dans une situation similaire, avec à la fois des problématiques de qualité des milieux et de régression des surfaces occupées ;
- les habitats de landes et fourrés, tempérés ou sclérophylles, présentent des structures et une répartition bien conservée et ne

sont pas, dans l'ensemble, soumis à des pressions importantes : leur état de conservation est généralement bon. Les pelouses et prairies, en revanche, sont en état inadéquat³ à mauvais en domaines continental et atlantique, ceci étant lié notamment à une réduction des surfaces couvertes par ces habitats. La situation en domaines méditerranéen et alpin est plus positive, avec une part assez importante d'habitats en bon état de conservation.

³ Inadéquat correspond à un état intermédiaire entre favorable et mauvais

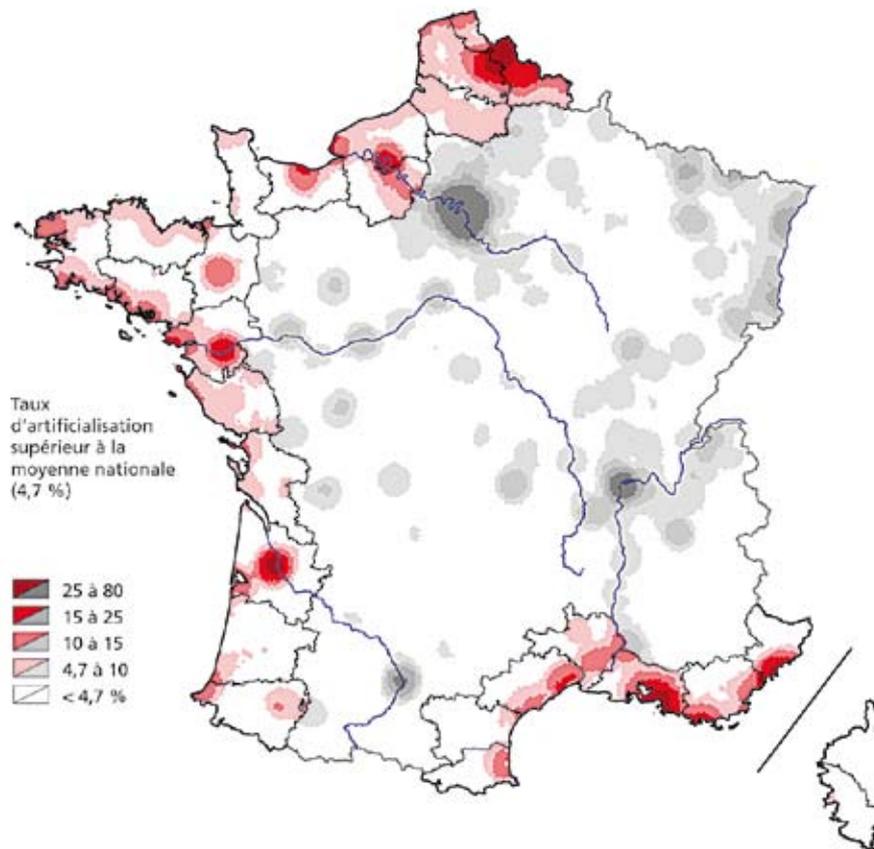
▲ Menaces et pressions sur les milieux et les habitats

Sur le territoire français, la pression conjuguée de l'urbanisation, du tourisme de masse et de certains modes d'agriculture intensive conduit à l'altération des milieux et des habitats et donc à une perte de biodiversité.

La transformation de l'usage des terres est une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. En France, entre 1990 et 2000, le changement d'occupation des sols le plus important est l'artificialisation des terres. 1 230 km²

se sont artificialisés en dix ans, soit 0,22 % du territoire métropolitain, notamment sous forme d'étalement urbain et d'aménagement du littoral. (Source : Ifen)

Figure 8: artificialisation du littoral en 2000



Durant les années 80, l'urbanisme a détruit 800 km² d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sur le territoire français. La situation du littoral est préoccupante avec 60% des côtes françaises touchées contre 39 % en 1960. 3400 ha ont ainsi été artificialisés entre 1990 et 2000 dans une bande de 1km au bord du rivage.

Note : Le taux d'artificialisation est mesuré après un lissage avec un rayon de 20 km dans des cellules hexagonales de 10,39 km². Pour plus de lisibilité, seuls les départements littoraux figurent en couleur.

Source : Union européenne (UE) - Ifen, CORINE Land Cover 2000 - Traitement Ifen.

L'étalement urbain s'est fait essentiellement aux dépens de zones agricoles, de terres arables et de prairies. Or, de par leur structure, les zones agricoles hétérogènes, qui incluent les bocages, outre un caractère identitaire et paysager fort, jouent généralement un rôle positif contre le ruissellement et l'érosion des sols et contribuent à une meilleure biodiversité des territoires agricoles.

Figure 9 : artificialisation des terres agricoles en France entre 1990 et 2000



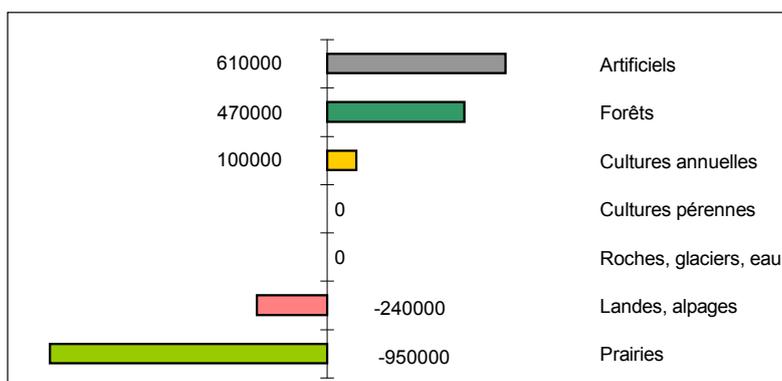
Source : Union européenne - Ifen, CORINE Land Cover, 2000.

Après l'artificialisation, le changement d'occupation des sols le plus important est la diminution des prairies, par retournement ou abandon : la perte nette constatée

représente 0,13 % du territoire métropolitain (Source : Ifen). La diminution des surfaces de pelouses et pâturages naturels, si elle reste faible au niveau national,

participe également à cette dynamique qui touche les milieux ouverts à végétation dominante herbacée.

Figure 10 : évolution en surface de l'occupation du sol en France – 1992-2002 (en hectares)



0 : évolution non significative
Source : Agreste - Teruti 1992 et 2002

La pollution affecte également le bon fonctionnement des écosystèmes, les pesticides en sont une

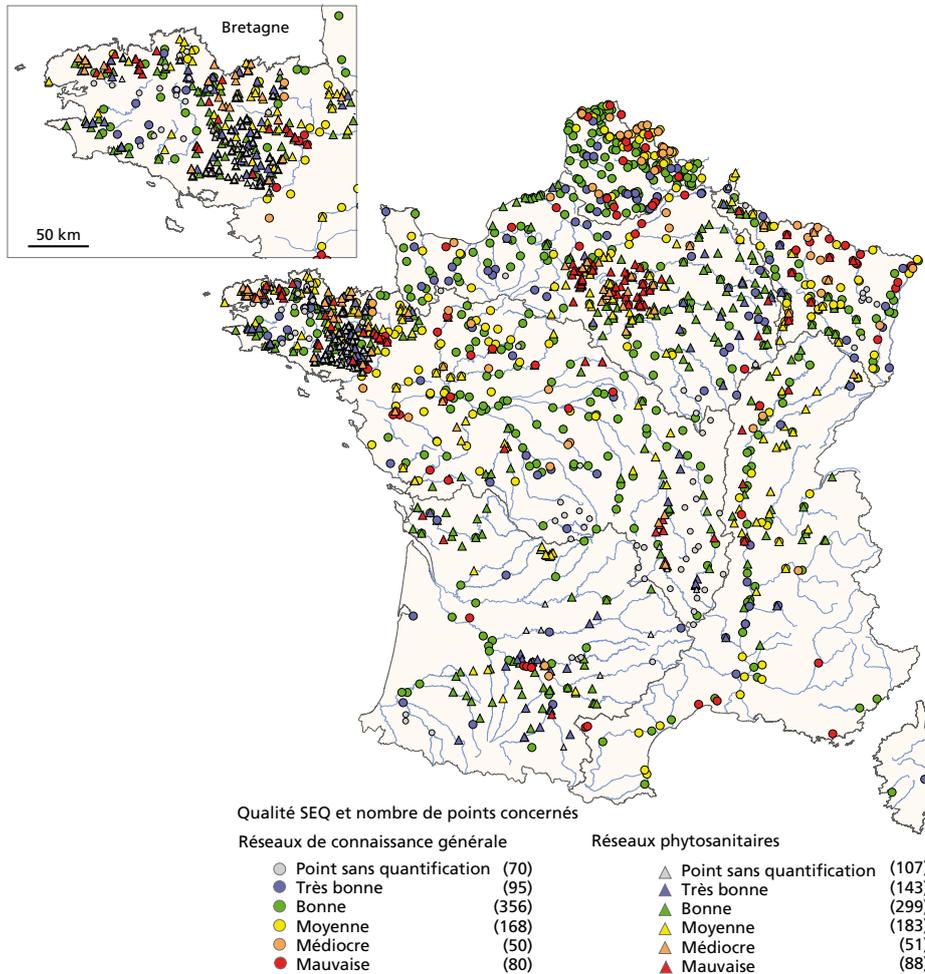


illustration flagrante. En 2005, les

pesticides sont présents sur une grande partie des points de mesure et plus souvent dans les eaux de surface. Ainsi, les substances actives recherchées ont été quantifiées au moins une fois dans respectivement 91 % des points de mesure des cours d'eau et dans 55 % des points de mesure des nappes souterraines. Les niveaux de contamination sont souvent significatifs : 36 % des points de mesure en eaux de surface ont

(Source : MEEDDAT). Pour 10 % des points d'observation, les teneurs en pesticides observées peuvent affecter de manière importante les équilibres écologiques ou ne peuvent permettre l'utilisation de la ressource pour l'approvisionnement en eau potable.

Figure 11 : La qualité des cours d'eau établie avec les données des réseaux de connaissance générale et des réseaux phytosanitaires en 2005

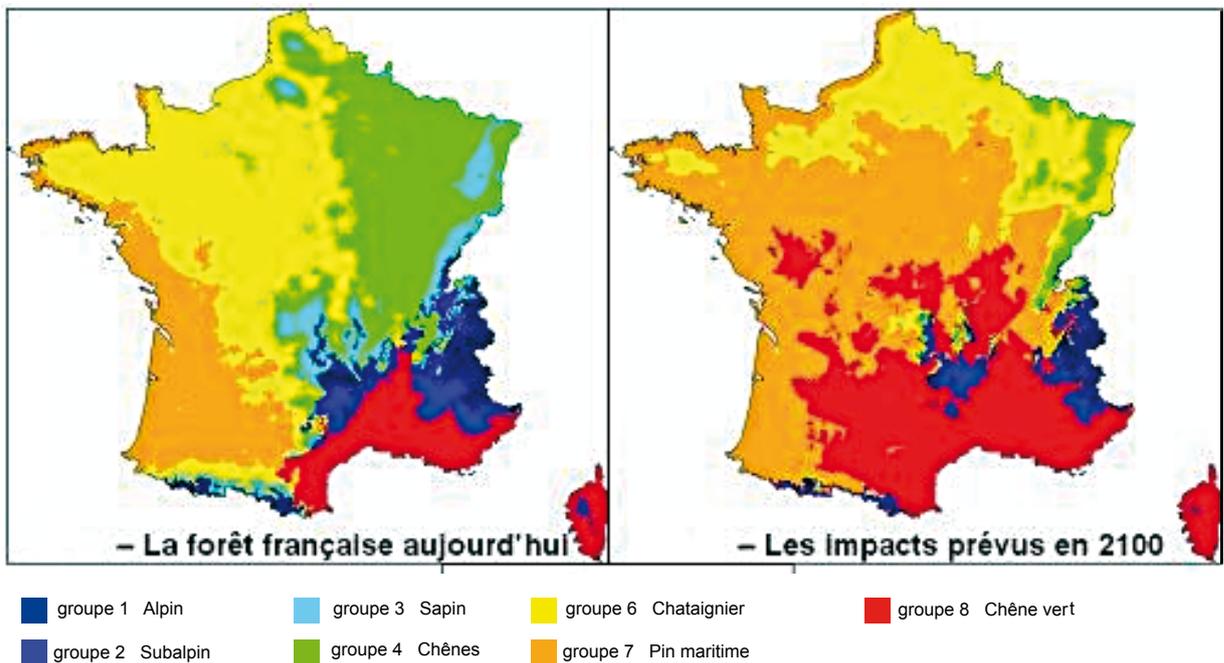


Source : agences de l'Eau et groupes régionaux phytosanitaires – Traitements Ifen : SEQ-Eau qualité globale eaux superficielles, option 90 %.

Enfin, les dérèglements climatiques peuvent aussi conduire à une modification des habitats et une perte de biodiversité. Les conséquences des changements climatiques planétaires sont susceptibles d'affecter de façon significative la plupart des écosystèmes. Selon les scientifiques, un réchauffement moyen de +2°C au cours de ce siècle conduira à un affaiblissement du caractère tempéré du climat français : les

hivers plus humides et les étés plus secs renforceront la violence et la fréquence des crues et des sécheresses. D'autre part, certaines hypothèses évoquant la possible disparition du Gulf Stream pourrait conduire à un refroidissement considérable (-4°C) de notre façade océanique. A l'échelle régionale, la géographie des zones agricoles et viticoles, la physionomie de la végétation des grands massifs montagneux et forestiers,

les régimes des bassins versants sont appelés à une profonde transformation, tandis que la répartition des espèces faunistiques et floristiques, protégées ou non, est appelée à évoluer. Les modifications du climat auront également de profondes répercussions sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et riverains.



▲ *Les outils dédiés à la conservation et la gestion durable des habitats et des milieux naturels et semi-naturels*

Les conventions internationales, stratégies ou textes législatifs constituent autant d'outils de conservation des milieux, des habitats et de leur biodiversité. En voici quelques exemples :

La Convention pour la Diversité Biologique (CDB), considérée comme l'une des références pour le développement durable, a un triple objectif : conserver la diversité biologique, assurer une utilisation durable des espèces et des milieux naturels et veiller au partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques. Les Etats Parties à la Convention doivent traduire ces objectifs dans leur propre stratégie nationale.

Les Parties ont adopté en 2004 un programme de travail sur les aires protégées, dont l'objectif central est la constitution et la gestion d'un réseau d'**aires protégées** cohérent et représentatif d'ici 2010 pour les milieux terrestres et d'ici 2012 pour les milieux marins. Aujourd'hui, les espaces protégés français comportent, entre autres, 9 parcs nationaux, 45 parcs naturels régionaux, 164 réserves naturelles et environ 600 arrêtés de

conservation de biotope. La France dispose d'un ensemble d'outils législatifs et réglementaires relativement complet. Cependant, on note encore l'absence d'une véritable stratégie nationale d'aires protégées ainsi que l'insuffisance du dispositif des aires marines protégées.

Autre texte relatif au droit de l'environnement, la **Convention de Ramsar** est un traité international pour la conservation et l'utilisation

durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

La Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels d'Europe engage par ailleurs les pays signataires de la convention à :

- mettre en œuvre des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauvages, et des habitats naturels ;
- intégrer la conservation de la faune et de la flore sauvages dans les politiques nationales d'aménagement, de développement et de l'environnement ;
- encourager l'éducation et promouvoir la diffusion d'informations sur la nécessité de conserver les espèces et leurs habitats.

La Stratégie pan européenne de la diversité biologique et paysagère, qui s'appuie notamment sur la Convention de Berne, constitue une démarche volontariste visant à enrayer et à inverser la tendance à la dégradation des valeurs inhérentes à la diversité biologique et paysagère en Europe. La Stratégie contribue à renforcer l'application des mesures existantes et définit d'autres actions qui devront être entreprises au cours des deux prochaines décennies. Elle offre par ailleurs un cadre propice à l'adoption d'une démarche cohérente et à la poursuite d'objectifs communs en ce qui a trait aux actions régionales et nationales relatives à la mise en œuvre de la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**.

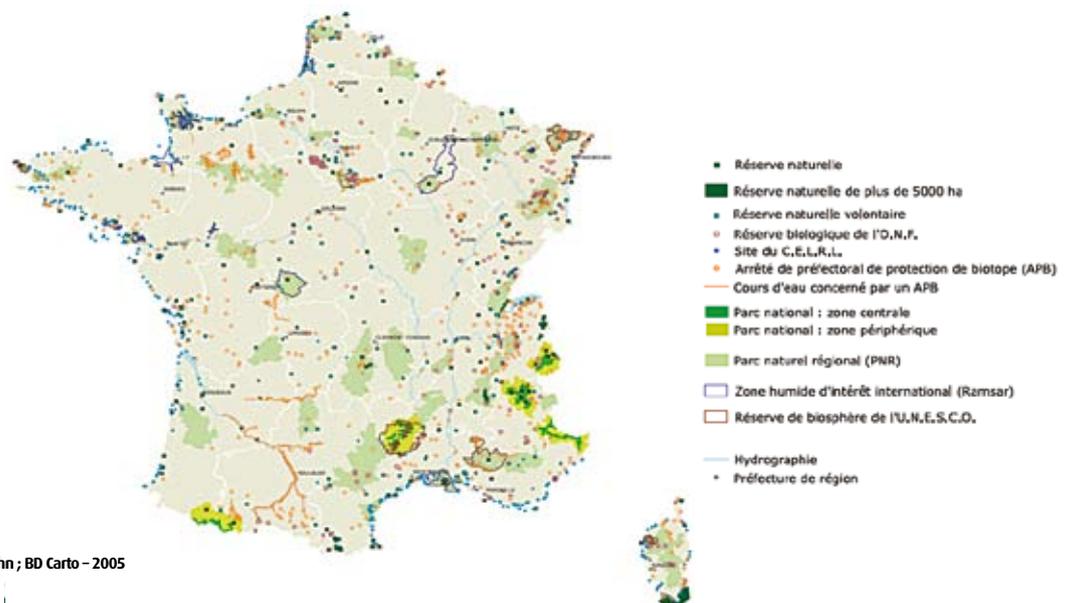
En droit français, la **Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature** qui impose aux documents d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit (Code de l'environnement : articles L411-1 et L411-2) aux aménagements projetés de «détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier» à

des espèces animales ou végétales protégées.

Par ailleurs, **l'article L122-1 du code de l'environnement** précise que : « les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier, doivent comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences ». L'étude est ensuite transmise à l'autorité en charge d'approuver ses aménagements.

Figure 13 : localisation des espaces protégés en France métropolitaine ⁴

Les espaces protégés se caractérisent globalement par leur faible taux d'artificialisation et leur proportion moindre de territoires agricoles (hors prairie) par rapport au taux observé sur le reste du territoire.



Source : MEEDDAT DIREN, CELRL, ONCFS, ONF, Mnhn ; BD Carto - 2005

⁴ NB : Par le décret du 18 mai 2005, en application de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, les Réserves Naturelles Volontaires sont devenues des Réserves Naturelles Régionales.

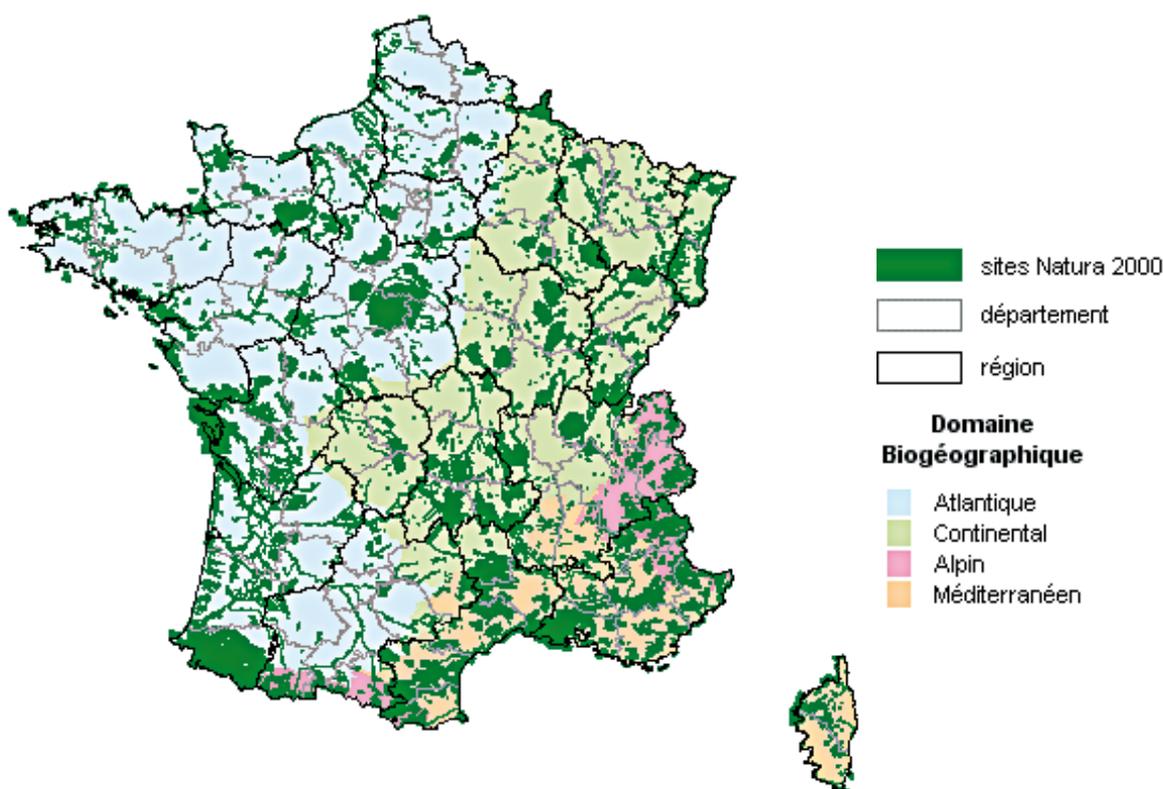
Tableau 2: l'originalité des espaces protégés en termes d'occupation du sol en 2000

En % de la surface des types d'espace (mers et estuaires exclus)

Type d'espace	Territoires artificialisés	Territoires agricoles*	Zones humides et milieux aquatiques	Glaciers, roche nue, végétation clairesemée	Prairies, pelouses et pâturages naturels	Forêts	Landes, milieux arbustifs	Autres
Parcs nationaux								
Cœurs	0,0	0,4	0,1	48,6	21,1	22,9	7,0	0,0
Aires d'adhésion	0,8	4,6	0,4	21,3	26,4	37,3	9,3	0,1
alentours	0,8	7,6	0,3	20,7	24,3	36,3	9,8	0,1
Réserves naturelles nationales et de Corse								
Intérieur	0,3	2,0	17,7	18,1	16,3	30,8	6,7	8,1
alentours	5,0	20,9	5,5	10,5	16,5	31,1	8,0	2,6
Réserves biologiques								
Intérieur	0,1	0,2	0,5	11,6	4,2	71,3	11,7	0,5
alentours	1,4	5,5	1,0	6,6	11,5	64,1	9,2	0,8
Sites du Conservatoire du littoral								
Intérieur	1,4	10,1	18,7	4,6	9,3	15,5	36,0	4,4
alentours	13,2	26,6	13,6	1,7	10,2	9,6	12,5	12,5
Zones de protection spéciale (ZPS)								
Intérieur	1,0	22,1	6,5	6,0	19,4	34,9	7,5	2,7
alentours	7,6	39,6	1,1	3,0	18,1	25,4	4,5	0,8
Sites d'intérêt communautaire (SIC)								
Intérieur	0,9	14,1	7,3	8,8	20,5	36,3	8,5	3,7
alentours	6,0	37,1	0,8	2,6	17,3	31,2	4,6	0,4
Parcs naturels régionaux (PNR)								
Intérieur	2,5	24,9	1,8	1,8	22,4	40,3	6,0	0,2
alentours	5,0	34,5	1,2	1,6	21,0	30,6	5,5	0,7
Sites Ramsar								
Intérieur	1,7	33,7	19,6	0,0	19,0	18,1	1,5	6,5
alentours	9,7	51,0	2,1	0,0	22,7	12,1	1,0	1,5
France (métropole)	4,8	43,9	1,0	1,6	18,3	26,3	3,6	0,5

* Prairies exclues.

Dans l'objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser le territoire, l'Union européenne s'est lancée depuis 1992, dans la construction d'un réseau de sites écologiques : Natura 2000. En septembre 2007, on dénombre 1705 sites Natura 2000 soit, pour la partie terrestre, 6,8 millions d'hectares concernés (12,4 % du territoire terrestre métropolitain) et 697 000 hectares pour la partie marine, qui va être développée en 2008. Les sites sont désignés en forte proportion sur des territoires agricoles et forestiers.



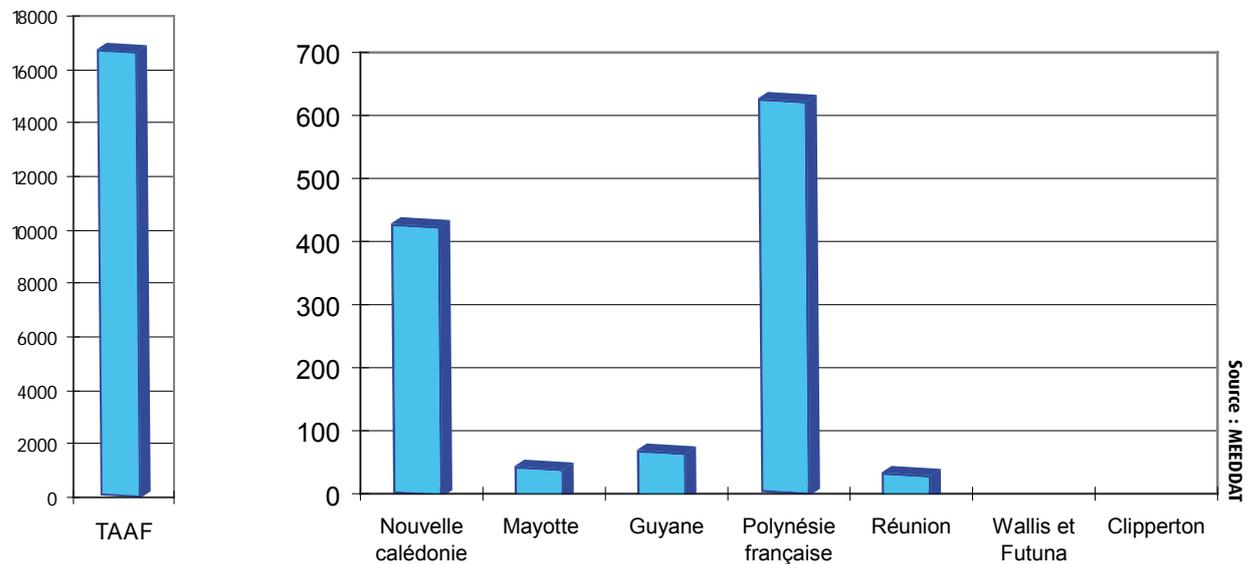
Source : DEGB, MNHN. - Paris, septembre 2006

La surface totale en Natura 2000 et son évolution donnent un premier aperçu de la réponse face aux enjeux d'érosion de la biodiversité et l'estimation de la suffisance des propositions permet de juger directement de l'adéquation de cette réponse. L'analyse par type de sites Natura 2000 (ZPS/pSIC, terrestre/marin) permet ensuite d'affiner le constat.

En ce qui concerne l'espace maritime, la France dispose d'une quinzaine de réserves naturelles nationales marines, un parc marin, un peu moins d'une dizaine d'arrêtés de protection de biotopes marins et déjà 206 sites Natura 2000 ayant un volet en mer. A ces dispositifs s'ajoutent les outils de protection du littoral (100 000 hectares d'espaces

protégés par le conservatoire du littoral). L'outre-mer représente 90% de la surface marine protégée en France.

Figure 15 : Surface des aires marines protégées de l'Outre-mer (Km2) ⁵



⁵TAAF : Terres Australes et Antarctiques Françaises

○ LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2006 ET 2007

Durant la période 2006-2007, les objectifs de conservation des espaces naturels et de bon fonctionnement des écosystèmes ont été concrétisés par des actions de terrain, des actions législatives, par la réalisation d'études et par la mobilisation d'acteurs.

▲ Protection et restauration des milieux et des habitats

► Les réalisations 2007 :

Les actions de protection sur le terrain répondent, entre autres, au programme des aires protégées de la Convention sur la Diversité Biologique.

Figure 16 : périmètre du parc naturel marin d'Iroise



Source : Mission parc marin d'Iroise 2006

Concernant la création de **parcs naturels marins**, le premier d'entre eux en métropole, le parc naturel marin d'Iroise, a été créé le 28 septembre 2007. Le caractère original de ce parc est dû, notamment, à la diversité de ses habitats marins et à l'existence d'espèces rares ou menacées pour lesquels l'Iroise est d'intérêt national et européen.

La loi du 14 avril 2006 a rendu possible la création d'une nouvelle génération de parcs nationaux. Le parc amazonien de Guyane a été créé le 27 février 2007, le parc national de La Réunion le 5 mars 2007. Les deux parcs, extrêmement originaux et créés dans des contextes économiques, sociaux et géographiques très différents, démontrent la richesse et la potentialité renouvelées des parcs nationaux.

Le parc amazonien de Guyane concerne une surface de 3.390.000 hectares. Il est en particulier constitué d'un « cœur de parc » de 2.030.000 hectares de forêts primaires d'une forte valeur écologique et il intègre dans sa réglementation les modes de vie traditionnels de populations tirant leurs moyens de subsistance de la forêt. La forêt guyanaise, seul massif tropical amazonien de l'Union Européenne, partie du plateau des Guyanes (qui s'étend du nord du Brésil au Venezuela) est

un haut lieu de biodiversité.

Le parc national de La Réunion implanté sur l'un des 25 « points chauds » de la biodiversité mondiale et intégrant un des volcans les plus actifs de la planète, a des caractéristiques spécifiques telles qu'un fort taux d'endémisme au cœur du parc ou encore un ensemble d'écosystèmes étagés en altitude et non perturbés.

En Outre-mer, il faut également, signaler le classement en **réserve naturelle nationale** de la réserve marine de la Réunion sur 3 500 ha et de l'îlot M'Bouzi à Mayotte pour 142 ha dont 82 terrestres.

En métropole, s'ajoute la création de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy en Auvergne pour 1894 ha et celle de Ristolas Mont Visto en PACA pour 2 295 ha.



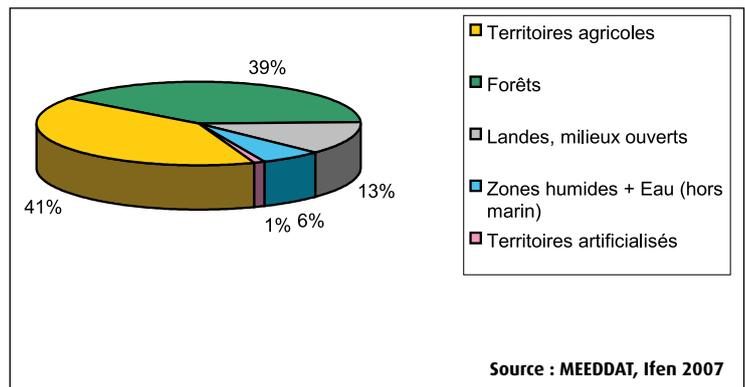
Grâce aux efforts menés pour l'achèvement de la désignation du réseau **Natura 2000** et avec plus de 180 sites désignés en 2007, le réseau français terrestre est considéré comme satisfaisant et cohérent par la Commission européenne depuis le 21 mars 2007. La France a ainsi rattrapé son retard dans sa contribution au réseau. L'effort se porte, à présent, sur la désignation de sites Natura 2000 en mer. La commission dans son récent plan d'action sur la biodiversité a identifié la constitution du réseau Natura 2000 comme une action phare pour l'objectif 2010. Dans ce cadre, les Etats membres côtiers doivent progresser dans l'extension du réseau des sites Natura 2000 en mer. Une circulaire du 20 novembre 2007 a été adressée aux préfets afin de lancer les procédures nécessaires à la désignation des sites pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents dans l'espace maritime.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle, en liaison avec son réseau d'experts, a établi une liste de 96 secteurs considérés comme pertinents.

En ce qui concerne la mobilisation du monde agricole pour la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, deux programmes sont à souligner en 2007 :

- le **programme de développement rural** hexagonal de la France 2007-2013, dont la version finale a été transmise à la Commission le 15 juin 2007, a été approuvé. Il décline l'intervention du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse. L'axe 2 du programme est consacré à l'amélioration de l'environnement et à la gestion des espaces ruraux. Dans les dispositifs agroenvironnementaux généralistes, la nouvelle Prime Herbagère Agri-environnementale (PHAE) rend nécessaire la présence d'un certain nombre d'éléments de biodiversité sur l'exploitation agricole. Dans les dispositifs agroenvironnementaux régionalisés, on peut citer le soutien à la préservation de races et variétés menacées. Enfin, la préservation de la biodiversité apparaît comme l'un des deux enjeux environnementaux prioritaires des mesures agroenvironnementales territorialisées. Parmi celles-ci, l'une des innovations concerne la mise en place de mesures basées sur une obligation de résultats écologiques pour les prairies naturelles riches en espèces floristiques.

Figure 17 : structure du réseau terrestre Natura 2000



- le **Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP)** a été lancé avec un premier comité de suivi le 16 mars 2007. Les cinq axes de travail de ce PIRRП sont :

- agir sur les produits en sécurisant leurs conditions de mise sur le marché ;
- agir sur les pratiques en encourageant les systèmes de production minimisant le recours aux pesticides et en sécurisant l'utilisation des produits ;
- développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs ;
- améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental ;
- évaluer les progrès accomplis par des indicateurs et un comité de suivi.

De plus, un plan d'action relatif à l'observatoire des résidus de pesticides a été lancé pour la période 2006-2008. Une carte interactive a été mise en ligne sur le site Internet de l'observatoire en mars 2007 permettant l'accès aux producteurs de données régionales et départementales ⁶.

Puis, le plan interministériel

Chlordécone, spécifique aux Antilles, a été annoncé en janvier 2008.

Enfin, il est à noter que le **fichier national des études d'impact** a été mis en place par un arrêté du 3 avril 2007 portant création d'un fichier informatisé destiné à constituer un répertoire des études d'impact et à le rendre accessible au public ⁷.

Concernant plus spécifiquement l'**Outre-mer**, la **mise en œuvre des plans d'action locaux** est en cours. Outre les actions déjà mentionnées ci-dessus, on note par exemple : le programme de réduction des pollutions (développer les connaissances écotoxicologiques en milieu marin) de l'île de la Réunion démarré en juin 2007, le programme de restauration des sites dégradés de forêt sèche de Nouvelle Calédonie ou encore l'élaboration et l'application du plan de gestion des espaces protégées de Wallis et Futuna.

⁶ www.observatoire-pesticides.gouv.fr

⁷ <http://fichier-etudesimpact.ecologie.gouv.fr>

► **Rappel des réalisations 2006**

Les actions qui ont été menées dans ces domaines durant **l'année 2006** peuvent se résumer de la manière suivante :

- le classement en réserve naturelle nationale du mont Grand Matoury en Guyane, celui des terres australes sur 2 270 300 ha dont 700 000 ha terrestres sur les îles australes françaises (Kerguelen, Amsterdam, Crozet et Saint



Paul), de 130 ha de zones humides dans la réserve naturelle du Pâtis d'Oger et enfin l'extension de deux réserves naturelles nationales existantes : Saint Privé Saint Mesmin pour 364 ha et petite Camargue alsacienne pour 717 ha).

- l'engagement de la France, au niveau international, dans la coordination du partenariat pour les Forêts du bassin du Congo a permis au Cameroun de bénéficier, dans le cadre d'un programme de désendettement et de développement, d'un financement de 20 millions d'euros pour des actions de conservation et de gestion durable des forêts. - la mise en œuvre des actions législatives et réglementaires portant principalement sur l'introduction de nouveaux éléments de gouvernance tels que :

- l'adoption de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux et la publication des premiers décrets d'application ;
- la création des établissements

publics «Parcs nationaux de France» et « Agence des aires marines protégées » ;

- la pérennisation des ressources financières du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et le développement de sa stratégie d'intervention sur le domaine public maritime ;

- l'adoption de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui comprend des dispositions permettant une meilleure préservation de ces écosystèmes ;
- l'introduction de mesures fiscales en faveur de la biodiversité dans la loi de finances 2006 ;

- le renouvellement en 2006, à hauteur de 70 millions d'euros, du Fond Français pour l'Environnement Mondial, dont un tiers des paiements est consacré à la conservation de la biodiversité.

▲ *Mobilisation et renforcement des connaissances*

► **Les réalisations 2007 :**

Les connaissances ont été mobilisées pour la production d'outils d'aide à la décision, d'indicateurs et de guides pratiques et pour la réalisation de formations.

Dans le cadre de la directive Habitats, Faune, Flore, un premier diagnostic de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (résumé des résultats concernant les habitats présentés en I-A) a été réalisé en France en 2006 et 2007 au niveau national et biogéographique. Des critères et un format d'évaluation ont été adoptés au niveau communautaire, chaque état les déclarant ensuite sur son propre territoire. Le Muséum National d'Histoire Naturelle assurait le pilotage de cette évaluation. Les résultats transmis à la Commission

européenne constituent un bon indicateur sur l'état de la biodiversité remarquable en France métropolitaine. Ils sont également un instrument important pour le pilotage des politiques de conservation de la biodiversité et pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

Des indicateurs relatifs à la conservation des espaces naturels et semi-naturels et au bon fonctionnement des écosystèmes ont été inclus dans le jeu d'indicateurs nationaux de suivi de la biodiversité :

Tableau 3 : Liste des indicateurs de suivi de la biodiversité liés à la conservation des milieux, des habitats et au bon fonctionnement des écosystèmes

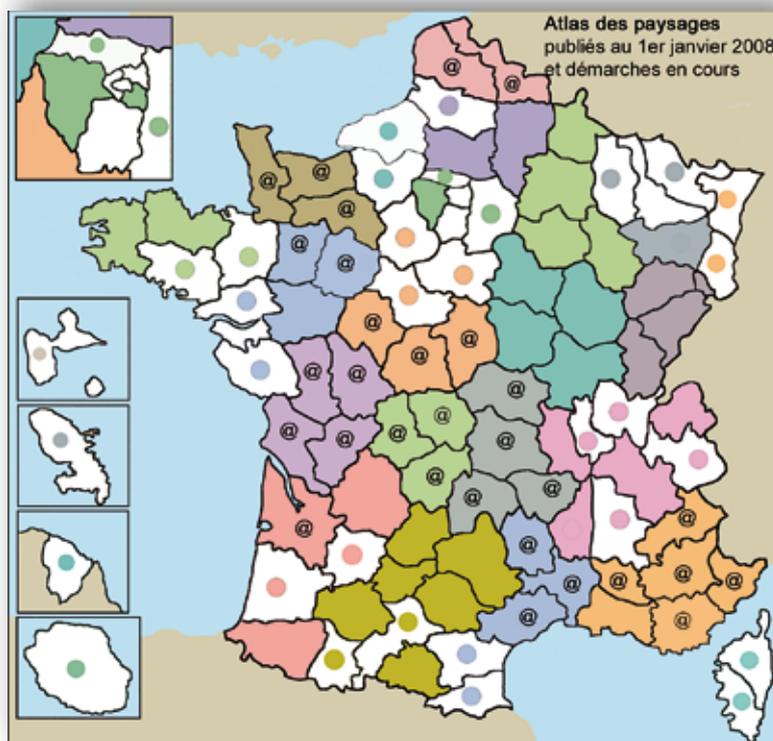
Thèmes	Indicateurs
Etat et évolution des composantes de la biodiversité	<i>Evolution de l'aire occupée par les principaux types d'occupation du sol</i>
	<i>Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire, directive Habitats</i>
	<i>Dominance, dans le paysage, des milieux peu artificialisés</i>
	<i>Evolution de la surface en aires protégées</i>
	<i>Surface des sites Natura 2000 (directive oiseaux et directive habitats), suffisance de ces propositions</i>
Menaces et pressions	<i>Evolution de la teneur en polluant dans les eaux</i>
	<i>Surface artificialisée annuellement</i>
Qualité et fonctionnement des écosystèmes	<i>Evolution de la diversité des types d'occupation du sol peu artificialisé au niveau local</i>
	<i>Proportion des masses d'eau douce en bon état écologique</i>
	<i>Proportion des masses d'eau de transition et marines en bon état écologique</i>
Usages durables	<i>Surfaces de forêts présentant des garanties de gestion durable</i>
	<i>Surface en agriculture biologique</i>
	<i>Surfaces faisant l'objet de mesures agro-environnementales</i>

Thèmes	Indicateurs pour l'Outre-mer
Etat et évolution des composantes de la biodiversité	<i>Surface occupée par les principaux types d'occupation naturelle du sol</i>
	<i>Surface et composition des régions de forêt</i>
	<i>Zones humides</i>
	<i>Mangroves</i>
	<i>Récifs coralliens</i>
Menaces et pressions	<i>Qualité de l'eau</i>
	<i>Evolution de l'artificialisation du territoire</i>
	<i>Impacts du changement climatique</i>
Réponse	<i>Surface en aires protégées</i>
	<i>Efficacité des aires protégées en termes de conservation de la biodiversité</i>

Source : MEEDDAT, 2007

Les avancées dans le domaine de la connaissance ont également concerné la réalisation de cartographies de fragmentation des milieux naturels en France métropolitaine et des zones rurales à haute valeur naturelle, la réalisation d'un Atlas de paysages national dont l'objectif est la réalisation d'un état des lieux des paysages sur chacun des 100 départements français par les collectivités publiques, État (les DIREN), Régions et Départements.

Figure 18: Atlas paysages publiés ou en cours au 1er janvier 2008



Source : MEEDDAT, 2008

La Convention européenne du paysage est entrée en application en France au 1er juillet 2006 et donne la définition suivante du paysage : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les départements en couleur sont ceux couverts par un Atlas de paysages, les points indiquent les démarches en cours et les Atlas en ligne.

En outre, afin de dresser un **état des connaissances disponibles sur les interactions agriculture-biodiversité**, une expertise scientifique a été confiée à l'INRA en 2007. Les résultats seront disponibles en 2008.

On note également la réalisation de **guides méthodologiques ou plaquettes d'information et de sensibilisation** tels que :

- les guides à destination des aménageurs routiers concernant la gestion des dépendances vertes des réseaux routiers ;
- la préparation du guide méthodologique pour la conduite de projets territoriaux visant à prendre en compte la biodiversité en agriculture ;
- la « plaquette de sensibilisation destinée aux élus » concernant

l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la biodiversité, qui a été diffusée par le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement territoire en août 2007 ;

- ainsi que des formations à l'environnement, sur les milieux naturels ou encore les outils de gestion de l'espace concernant aussi bien les maîtres d'ouvrage, les acteurs du monde agricole ou de la pêche et des ressources maritimes.

Il convient de rappeler que de **nombreuses études, inventaires ou cartographies sont menés au niveau local**, notamment dans les collectivités d'Outre-Mer.

► Rappel des réalisations 2006

Les actions qui ont été menées dans ce domaine durant **l'année 2006** peuvent se résumer de la manière suivante :

- réflexion méthodologique pour l'identification et la mise en oeuvre de corridors écologiques dans la perspective d'un réseau

écologique national ;

- réalisation d'un état des lieux sur les aires protégées, préalable à l'élaboration d'une doctrine nationale sur les aires protégées ;
- mise en place du réseau de contrôle de surveillance visant à suivre l'état écologique et chimi-

que des eaux, en application de la directive-cadre européenne sur l'eau, grâce à un réseau de 1500 sites pérennes sur cours d'eau, 250 sur plans d'eau, et près de 150 sites sur les eaux côtières et de transition.

▲ Mise en place de nouveaux programmes

Dans le cadre de la future directive européenne définissant une stratégie pour la protection du milieu marin, la France, lors du **colloque national sur les aires marines protégées** du 20 novembre 2007, a pris la décision de développer son réseau d'aires marines protégées. Le MEEDDAT souhaite une mise en application rapide des mesures opérationnelles retenues par le gouvernement, notamment lors du Grenelle de l'environnement, pour instaurer une gestion par l'approche écosystème de la mer et de ces ressources.

A la suite du Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé les « **Assises de la forêt** » organisées en trois groupes de travail :

- le climat, énergie et le développement économique ;
- la biodiversité et les risques ;
- la sylviculture, la certification et la gouvernance.

Le programme forestier national et le plan d'action forêt de la stratégie nationale pour la biodiversité en 2006 ont fondé les bases de travail de ces assises. Elles ont pour objectif de traduire très concrètement certaines orientations du Grenelle, de se saisir des conclusions, de voir comment les traduire pratiquement, et de faire des propositions concrètes d'actions à entreprendre, selon un calendrier à définir et en lien avec les plans d'actions du Grenelle.

En outre, les forêts métropolitaines seront fortement affectées par le réchauffement climatique sous de nombreux aspects : biodiversité, croissance, santé, régénération en particulier. Les risques naturels sur les espaces forestiers, et les espaces voisins, incendie et érosion notamment, devraient se trouver accrus. Ces perspectives conduisent les pouvoirs publics à mettre en place un plan d'action spécifique à but essentiellement préventif. La première réunion « **préparer les forêts françaises au changement climatique** », qui s'est tenue en décembre 2007, a permis de dégager 32 premières propositions dont 3 concernent directement la biodiversité :

- préparer l'adaptation du réseau « Natura 2000 » en France au changement climatique ;
- proposer pour mi-2010 un complément au programme de réserves biologiques intégrales permettant de suivre l'impact du changement climatique en forêt hors gestion sur tout le territoire ;
- choisir au plus tard fin 2010 un groupe de situations pour tester en vraie grandeur la mise en place de la trame verte forestière.



le Grenelle
Environnement

○ PRIORITÉS ET PERSPECTIVES D'ICI À 2010

Les actions prioritaires de la SNB à poursuivre pour la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement des écosystèmes vont concerner à la fois la finalisation des réseaux d'espaces naturels protégés notamment en milieu marin, le renforcement des recherches sur la biodiversité et les réseaux écologiques, la mise en œuvre de la lutte contre les pollutions d'origine marine ou encore le développement de l'offre de conseil et de formation pour les socioprofessionnels des différents secteurs concernés par les plans d'action.

Enfin, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité va inclure dans ses plans d'actions les principales mesures élaborées par le Grenelle de l'environnement. Dans le cadre de la conservation des espaces naturels et semi-naturels, les actions communes au Grenelle de l'environnement et aux plans d'actions SNB concernent les thèmes suivants : la construction de la trame verte et bleue nationale, la création d'un observatoire de la biodiversité, le renforcement de la préservation des milieux marins et aquatiques, la révolution verte agricole... .

Le tableau ci-dessous reprend en détail les actions prioritaires de la SNB et de Grenelle de l'environnement.

Détails des actions à entreprendre ou à poursuivre	Source	Avancement	Échéance
Finaliser et diffuser des différents guides méthodologiques en cours concernant la prise en compte de la biodiversité.	PA SNB	en cours	2008
Mobiliser et exploiter les résultats de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.	PA SNB	en cours	2008
Terminer de la constitution du réseau européen de sites en mer d'ici à mi 2008.	PA SNB	en cours	2008
Créer un réseau d'aires marines protégées couvrant, à terme, 10% des eaux territoriales et notamment 10 parcs naturels marins d'ici 2012.	PA SNB et Grenelle	en cours	2012
Améliorer la formation des socioprofessionnels de la mer.	PA SNB	non lancée	2008
Poursuivre et améliorer la prise en compte de la protection des milieux et des espèces lors des activités de pêche.	PA SNB	non lancée	2008
Développer le droit interne sur la mer, notamment par des décrets d'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour couvrir toutes les activités susceptibles d'avoir un impact négatif sur la biodiversité marine et côtière.	PA SNB	en cours	2010
Définir et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre les pollutions du milieu marin par les activités menées à terre.	PA SNB	en cours	2010
Redéfinir une politique volontaire concernant les zones humides.	PA SNB	en cours	2010
Etablir la cartographie des habitats (et habitats d'espèces) forestiers dans les sites Natura 2000 à court terme ainsi que répertorier et harmoniser les méthodes d'inventaire et renforcer les recherches sur la biodiversité forestière, notamment son rôle fonctionnel et sa perception à l'échelle du massif ou paysage.	PA SNB	en cours	2010
Prendre en compte le milieu forestier d'outre-mer notamment par la création d'un nouveau groupe de travail des assises de la forêt relatif aux bois tropicaux (thème à intégrer dans le plan d'action forêt).	PA SNB	non lancée	2008
Compléter et valoriser le réseau d'aires protégées en forêt en assurant leur représentativité (habitats, localisation), leur fonctionnalité et en améliorant leur connexion, en complémentarité avec les autres réseaux existants.	PA SNB	en cours	2010
Soutenir l'agriculture biologique.	PA SNB	en cours	2010
Poursuivre le Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP).	PA SNB	en cours	2008
Construire la trame verte nationale qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner.	Grenelle	en cours	Lancement en 2008

<i>Atteinte d'ici à 2015 du bon état écologique de l'eau.</i>	<i>Grenelle (Directive cadre sur l'eau)</i>	<i>en cours</i>	<i>2015</i>
<i>Gérer durablement la mer dans le cadre d'une loi d'orientation pour une mer vivante, visant à asseoir l'activité de pêche dans la durée et à assurer le maintien des capacités de renouvellement des stocks de poissons mais également à protéger des milieux les plus remarquables.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>non lancée</i>	<i>2012</i>
<i>Développer une agriculture productive plus respectueuse de l'environnement.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>en cours</i>	<i>2012</i>
<i>Mettre en œuvre une stratégie de création des aires protégées.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>à l'étude</i>	<i>2012</i>
<i>Conserver les patrimoines et ressources naturelles exceptionnelles de l'outremer, dans le cadre du développement durable des territoires.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>à l'étude</i>	<i>2012</i>
<i>Créer un observatoire de la biodiversité à partir du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>à l'étude</i>	<i>2012</i>

Assurer la conservation des espèces sauvages.

Résumé : La France comprend une faune et une flore riche et diversifiée avec un fort taux d'endémisme en Outre-mer, mais beaucoup d'espèces sont considérées comme vulnérables ou en danger. Les pressions principales qui expliquent cette vulnérabilité voire cette régression sont la réduction des habitats disponibles pour les espèces, la présence de polluants dans les milieux terrestres et marins, l'intensité de certaines pratiques et activités et la présence d'espèces envahissantes. Outre la poursuite des politiques dédiées de protection des espèces et le développement des plans de restauration des espèces, les actions menées dans le cadre de la SNB pour la conservation des espèces végétales et animales ont notamment concerné la lutte contre les espèces invasives, des approches d'amélioration de la continuité écologique, la réactualisation des listes rouges, l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et le soutien à des pratiques plus favorables au maintien des espèces notamment en milieu rural avec la définition de nouvelles mesures agro-environnementales. Les priorités pour la période 2008-2010 portent sur le renforcement de la conservation des espèces d'outre-mer et des espèces marines, le développement d'une trame verte et bleue assurant aux espèces la possibilité de se déplacer, la consolidation du dispositif de lutte contre les espèces invasives, la progression vers une gestion durable des espèces exploitées, la poursuite de l'actualisation des listes rouges ainsi que des recherches concernant l'impact du changement climatique sur la faune et la flore.

○ L'ÉTAT DES LIEUX - SITUATION DES ESPÈCES EN FRANCE

▲ *Les espèces présentes sur le territoire français*

La France métropolitaine se caractérise par une grande richesse en espèces végétales, allant des lichens et des mousses de type arctique et alpin à des espèces semi-tropicales comme les oliviers et les orangers. On dénombre environ 4900 espèces de plantes supérieures (Ptéridophytes et Angiospermes) indigènes et plus de 6000 espèces au total.

La faune de France métropolitaine est riche et diversifiée, mais il est difficile de dire combien il y a d'espèces animales, ceci d'autant plus qu'il existe encore des groupes entiers d'invertébrés pour lesquels les connaissances sont fragmentaires. Le nombre d'espèces d'invertébrés se chiffre en dizaines de milliers ; rien que pour les insectes, il est d'environ 35 200. Les vertébrés, si on exclut les espèces présentes sur le territoire de façon accidentelle, sont représentés par un millier d'espèces dont environ 400 vivent en milieu marin.

Tableau 4 : Proportion des espèces mondiales présentes en France

	Nb espèces en France (métropole et outre-mer)	Nb espèces dans le monde	% France
Plantes à fleurs	15 000	225 000	6.7
Mammifères terrestres	300	4 600	6.7
Oiseaux nicheurs	1 350	Env. 8 000	16.9
Mollusques continentaux	1 350	20 000	6.75

Source : MEEDDAT, 2007

Ainsi, la France métropolitaine contient une bonne part de la biodiversité européenne. Elle héberge par ailleurs des populations importantes de certaines espèces, lui conférant ainsi une grande responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel européen. Par exemple, la France est le deuxième pays européen en nombre d'espèces d'amphibiens (55 % des espèces



européennes). En outre, 58 % des espèces d'oiseaux nidifiant en Europe se reproduisent en France.

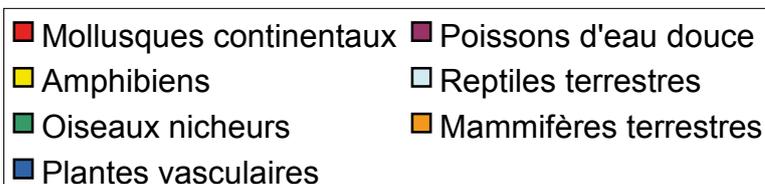
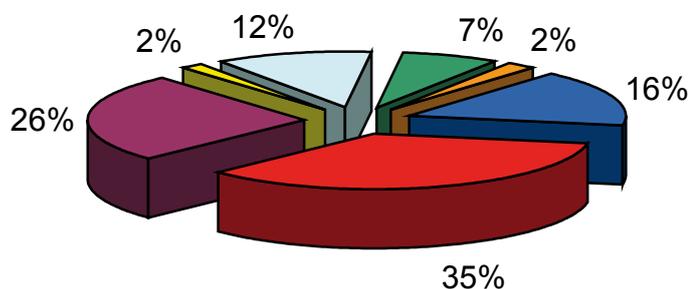
291 espèces présentes en France sont ainsi considérées par l'Union européenne comme étant d'intérêt communautaire et sont à ce titre couvertes par la directive européenne Habitats, faune, flore : 91 espèces végétales et 200 espèces animales (hors Oiseaux).

De plus, les niveaux de biodiversité en outre-mer sont exceptionnels, tant par la richesse en espèces que pour le niveau d'endémisme. Les collectivités d'outre-mer hébergent globalement plus d'espèces pour tous les groupes que la France métropolitaine. Si l'on ne considère que les espèces endémiques, pour lesquelles il est possible de calculer la diversité totale, il y a globalement 26 fois plus de plantes, 3,5 fois plus de

mollusques, plus de 100 fois plus de poissons d'eau douce et 60 fois plus d'oiseaux endémiques en outre-mer qu'en métropole ; tandis qu'aucun reptile ou mammifère terrestre n'est endémique de France métropolitaine, les collectivités d'outre-mer en hébergent respectivement 82 et 11 espèces. Ainsi, plus de 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires spécifiques à la France sont concentrés sur les 22 % de son territoire que représentent les collectivités d'outre-mer.

Avec 62% de la biodiversité française d'Outre-mer si on compte en nombre d'espèces (2735 espèces endémiques dont 2423 plantes vasculaires), la Nouvelle-Calédonie est un territoire exceptionnel. Autre point culminant de la biodiversité, l'île de Rapa en Polynésie Française héberge sur une surface de 40 km² au moins 300 espèces endémiques.

Figure 19: Pourcentage du nombre total d'espèces au niveau mondial présentes sur les territoires d'Outre-mer)



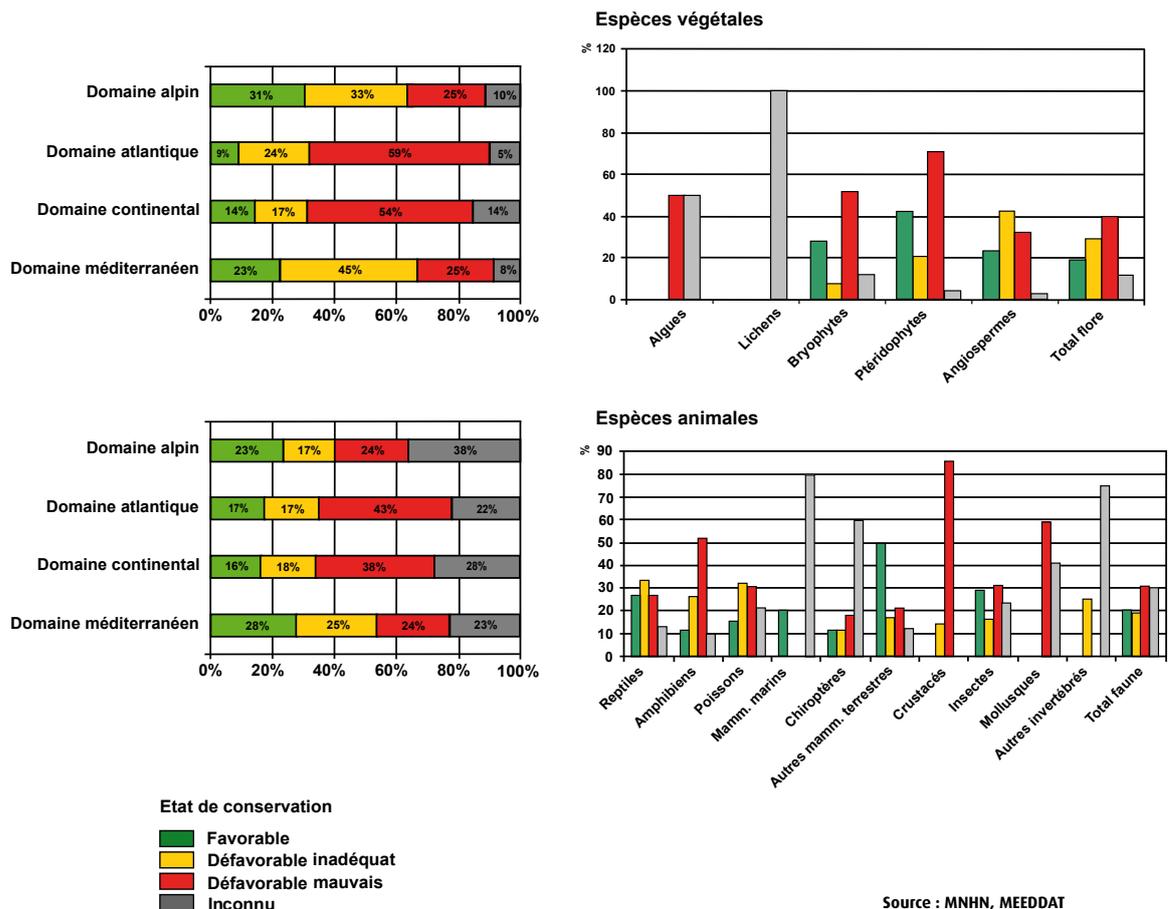
Cinq des vingt-cinq des « points chauds » (zones de très forte richesse spécifique et de haut degré de menaces) terrestres de biodiversité identifiés au niveau mondial se trouvent sur le territoire français, à l'outre-mer, et 2 des 10 points chauds marins.

Mais **cette richesse en espèces subit actuellement des évolutions contrastées**. Ainsi, les résultats de la première évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, réalisée uniquement sur la France métropolitaine, montrent que des **tendances contrastées**

se dégagent : mammifères terrestres et reptiles présentent des états de conservation plutôt bons, avec des aires de répartition et des effectifs stables ; c'est également le cas, dans l'ensemble, pour les insectes à l'exception des odonates (groupe des libellules). En revanche, les poissons et

amphibiens sont dans un état de conservation dégradé, leurs aires de répartition comme leurs effectifs notamment étant insuffisants, voire en diminution.

Figure 20: Etat de conservation des espèces par région biogéographique et par groupe d'habitats



Source : MNHN, MEEDDAT

NB : Les règles d'évaluation s'inspirent du principe de précaution, c'est-à-dire qu'il suffit qu'un seul paramètre soit mauvais pour que l'état de conservation global de l'espèce ou de l'habitat soit mauvais.

En ce qui concerne les espèces végétales, il faut noter qu'une partie des angiospermes (plantes à fleurs) qui sont classées en état de conservation défavorable inadéquat ou mauvais le sont en partie sur la base de perspectives futures estimées médiocres à mauvaises, l'un des facteurs importants étant la perspective des changements climatiques qui risquent d'affecter fortement ces espèces. D'autres espèces d'angiospermes en revanche sont en mauvais état de conservation car elles sont en régression à l'heure actuelle.

Bryophytes (mousses) et ptéridophytes (groupe des fougères), dont une grande partie est jugée en état de conservation défavorable-mauvais, présentent une aire de répartition et des surfaces en régression, et des quantités d'habitats propices.

Ces résultats, qui portent en grande partie sur des espèces considérées comme appartenant à la biodiversité dite « remarquable », vont dans le même sens que ceux donnés par la dernière liste rouge mondiale de l'UICN pour les espèces présentes en France : en 2007, avec 641 espèces mondialement menacées présentes sur son territoire sur un total de 16 000, la France se situe parmi les pays dont la responsabilité en matière d'érosion de la biodiversité est très forte. Parmi ces espèces, 131 sont considérées comme en danger critique d'extinction au niveau mondial. Les espèces ainsi listées sont dans leur grande majorité présentes dans les collectivités françaises d'outre-mer et notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française.

La situation des espèces communes terrestres est également préoccupante en métropole. Ainsi, les résultats donnés par l'indice de suivi temporel des oiseaux communs pour les espèces communes en métropole montrent une diminution globale de 7% de l'abondance des oiseaux communs entre 1989 et 2005. Les espèces forestières et les espèces agricoles sont en forte diminution : les espèces forestières semblent se stabiliser tandis que la baisse d'abondance des espèces agricoles se poursuit. Les espèces généralistes sont plutôt en augmentation, et les espèces des milieux bâtis ont une abondance stable. Ceci traduit les phénomènes de régression des espaces naturels et des espaces agricoles qui leur sont favorables, d'urbanisation et d'homogénéisation de la biodiversité.

Figure 21: Evolution de l'abondance des oiseaux communs, toutes espèces confondues

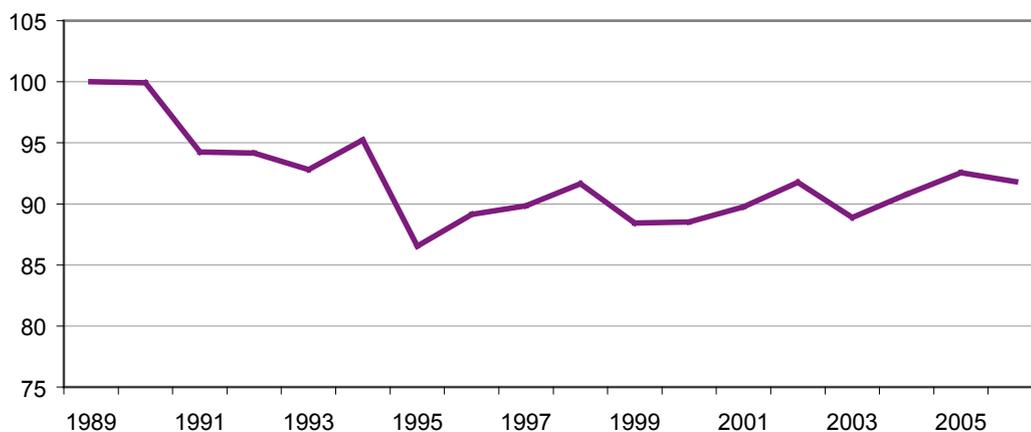
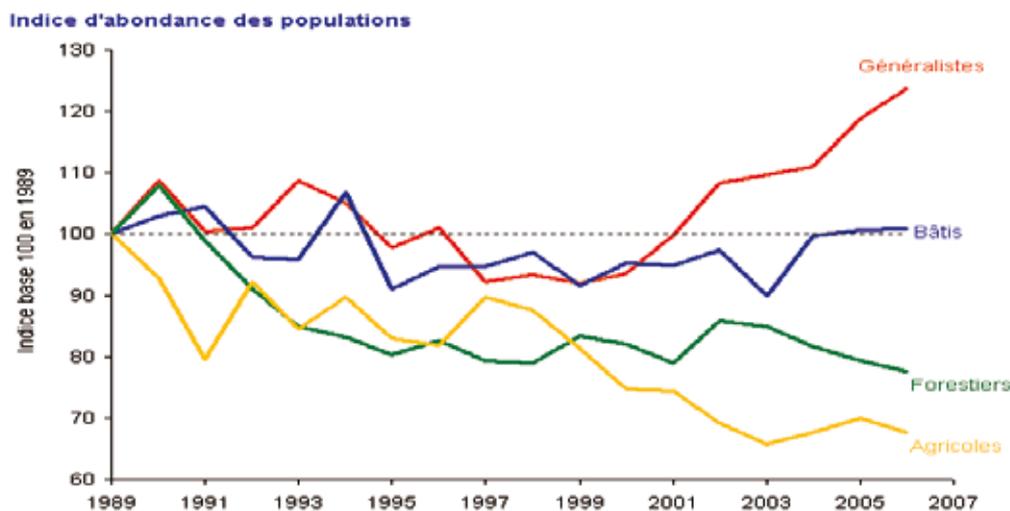


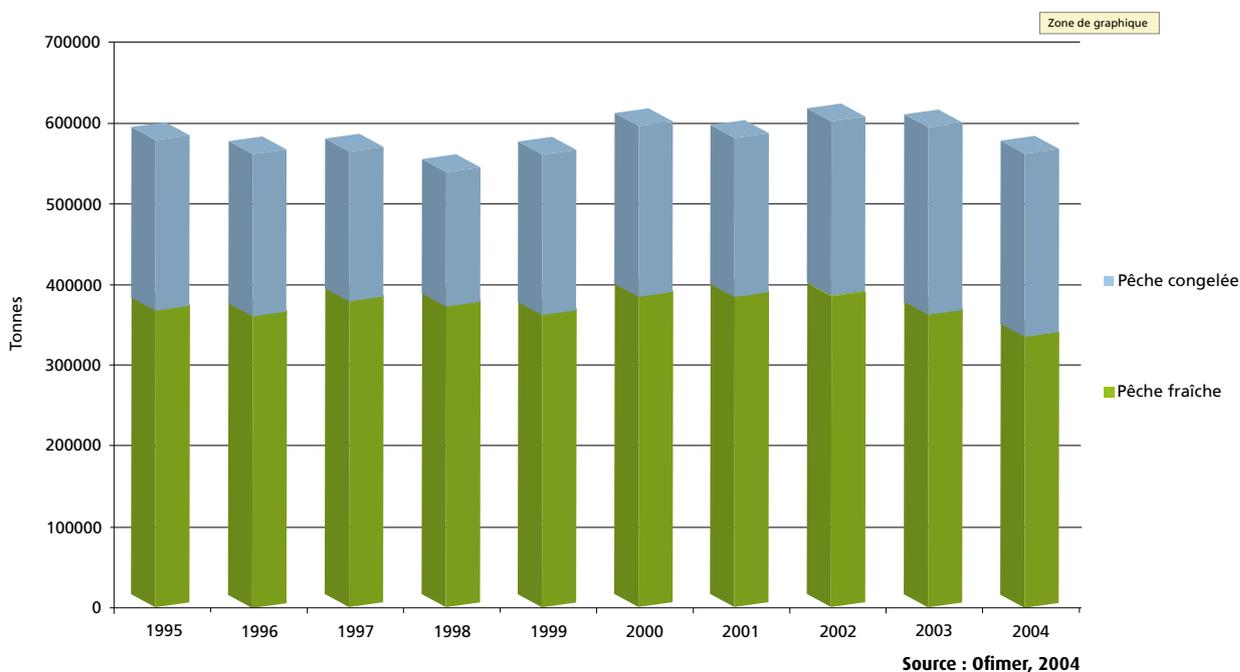
Figure 22: Evolution de l'abondance des oiseaux communs, par type de milieu fréquenté



Source : MNHN-STOC, 2007

Pour les espèces marines, et comme en 2006, la situation est préoccupante : coraux et algues sont, dans certaines zones au moins, en régression, et les communautés de poissons marins dans les eaux métropolitaines sont altérées et/ou dégradées. Selon la FAO, près de 75% des stocks de poissons sont surexploités ou à leur exploitation maximale. La France se situe au 4ème rang européen pour le tonnage de poissons pêchés.

Figure 23: Ventés des pêches maritimes (hors algues) France métropolitaine



Note : Quantités en poids équivalent débarqué jusqu'en 1999 puis en équivalent poids vif à partir de 2000.

▲ Pression et menaces sur les espèces sauvages

Outre la surexploitation de certaines espèces et notamment des ressources halieutiques, plusieurs pressions combinées peuvent expliquer la situation actuelle des espèces en France.

La destruction des habitats due aux changements d'usage des sols est une source d'impacts importants sur les écosystèmes et partant sur les espèces, en réduisant les milieux disponibles. On observe actuellement, et ce depuis déjà plusieurs dizaines d'années, un phénomène de régression des espaces naturels et des espaces agricoles et une tendance à l'uniformisation des milieux favorable aux espèces généralistes et aux espèces adaptées aux zones fortement anthropisées, qui entraîne une uniformisation de la biodiversité.

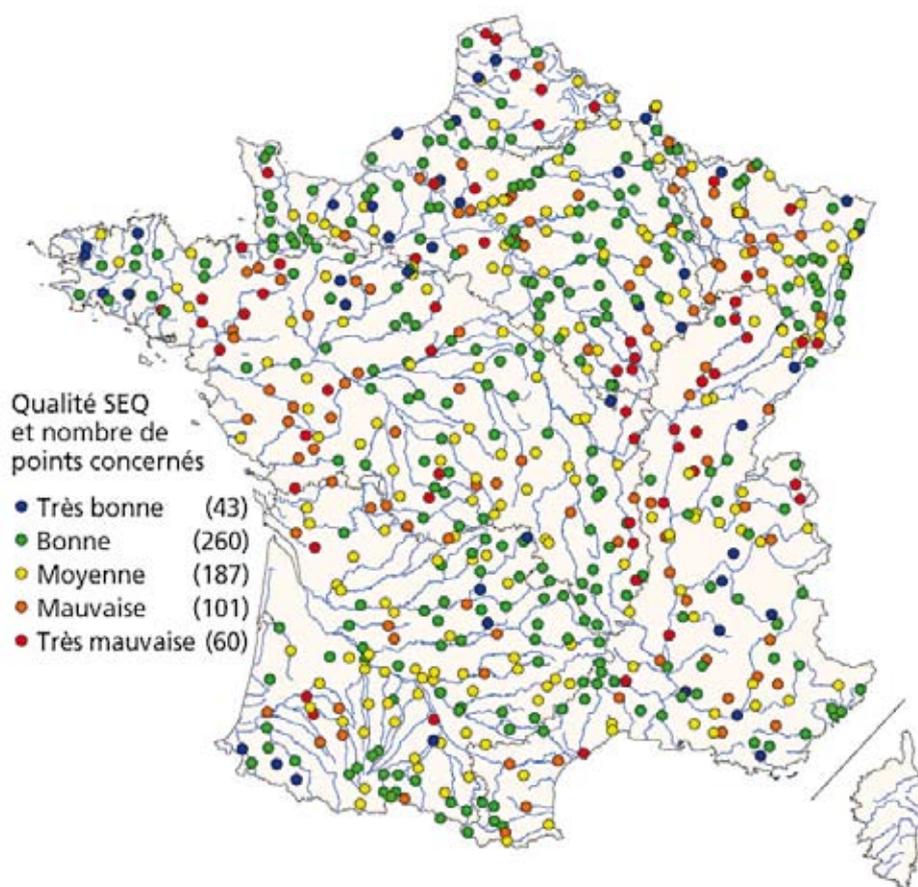
La fragmentation des milieux notamment par le développement d'infrastructures est un facteur de perturbation des déplacements nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces ou aux échanges d'individus entre populations d'une même espèce.

L'introduction et l'installation d'espèces exotiques par l'homme est un facteur de déséquilibre important pour les écosystèmes et les espèces qui les composent, en particulier dans les collectivités d'outre-mer. Les espèces envahissantes ont généralement un

fort potentiel reproducteur, sous réserve qu'elles trouvent un milieu favorable, elles peuvent donc rapidement le coloniser, d'autant plus facilement que leurs prédateurs ou maladies habituels en sont absents et que leurs populations ne sont donc pas soumises à régulation naturelle. **En 2000, la quasi-totalité des zones humides observées est concernée par une ou plusieurs espèces envahissantes, animales ou végétales. Entre 1990 et 2000, la tendance est à une extension du nombre des zones touchées et d'espèces impliquées.**

Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air qui affectent directement certaines espèces et peuvent avoir des effets indirects importants en dégradant les habitats naturels et en contaminant les chaînes alimentaires, sont un autre facteur expliquant la situation présente des espèces. Ainsi, la réduction de l'usage des polluants est un défi majeur notamment dans certaines régions (Nord-Ouest, Est).

Figure 24: Etat des peuplements de poissons par station de mesure (2003)



Source : CSP / Ifen , 2006

Enfin, le réchauffement climatique, menace identifiée de manière plus récente, est un facteur très préoccupant notamment en zone alpine et en outre-mer. On estime ainsi que, d'ici 2050, l'augmentation de la température entraînera dans certaines régions du monde la disparition de 15 à 37 % des espèces vivantes et de profonds bouleversements



écologiques. Les îles d'Outre-mer sont particulièrement concernées avec le blanchiment des coraux et, à terme, la hausse du niveau de la mer, ainsi que l'augmentation de la fréquence d'événements cycloniques qui perturbent la dynamique des milieux et des espèces.

▲ Les outils dédiés de conservation des espèces



La conservation des espèces est assurée en France par un ensemble de textes législatifs et réglementaires fixant les listes des espèces protégées en métropole comme à l'outre-mer et précisant l'étendue et les modalités de cette protection. Celle-ci s'appuie pour partie sur des textes communautaires et des conventions internationales, dont :

- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou **Convention de Bonn**, traité international signé en 1979 visant à protéger les espèces animales migratrices ;
- **la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite convention de Berne ;**

- **la convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES)**. L'objectif de cette convention est de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. La CITES est un traité contraignant qui concerne plus de 30 000 espèces animales et végétales, dont environ 3 % sont considérées comme menacées d'extinction, tandis que les autres pourraient le devenir si leur commerce international n'était pas strictement réglementé.

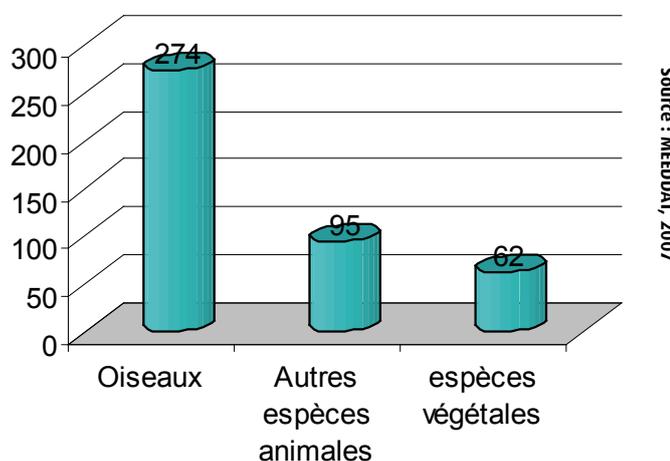
Son application en France est un complément important à la protection législative et réglementaire des espèces sur le territoire national.

Enfin, les plans de restauration sont un outil essentiel pour maintenir, renforcer, voire reconstituer les populations de certaines espèces en déclin particulièrement marqué et pour lesquelles la limitation d'activités à impacts négatifs ne peut suffire à leur rétablissement.

La création d'espaces protégés (Parcs naturels marins, parc nationaux, réserves naturelles...) permet également de préserver in situ nombre d'espèces, notamment des espèces emblématiques (Cf chapitre I).

Dans le cadre du réseau Natura 2000, en septembre 2007, on dénombre 1334 Sites d'Importance Communautaire (SIC) et 371 Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui constituent un réseau représentatif à travers le territoire métropolitain pour plus de 360 espèces animales, parmi lesquelles une grande majorité d'oiseaux, et 62 espèces végétales et dans lesquels un cadre de gestion approprié de ces espèces est développé. Ce réseau sera bientôt (d'ici fin 2008) complété par les sites Natura 2000 marins qui contiendront des espèces de mammifères marins, d'invertébrés, d'algues, etc.

Figure 25: Espèces d'intérêt communautaire motivant la désignation de sites Natura 2000 en France



○ LES ACTIONS RÉALISÉES 2006-2007

Durant la période 2006-2007, les réalisations ont porté à la fois sur la protection des habitats des espèces, la restauration d'espèces et la gestion durable des populations sauvages.

▲ Protection et restauration des espèces

► Les réalisations 2007 :

La démarche des **plans de Restauration**, qui permet d'améliorer l'état de certaines espèces particulièrement menacées, a été étendue à de nouvelles espèces (tortues, chiroptères). Les évaluations de certains plans, dont la période d'application s'étendait de 2001 à 2006, ont été finalisées et de nouveaux plans lancés ou préparés. Sur 42 projets de plans d'action et de plans de restauration, une vingtaine sont ainsi en cours de réalisation ou d'évaluation. Ces plans d'action concernent principalement des espèces d'oiseaux et de mammifères.

La création d'espaces protégés (cf chapitre I), ainsi que la première année de déploiement des nouvelles mesures agro-environnementales doit permettre la préservation de nombreuses espèces terrestres mais aussi marines (aires marines protégées, projets de sanctuaire pour les cétacés). Un premier colloque sur les aires marines protégées (Boulogne, novembre 2007) a permis de faire le point sur les réflexions en la matière et de dégager des orientations pour l'action.

Concernant la **protection des espèces et de leurs milieux**, le réseau Natura 2000 terrestre a été complété. En 2007, 100 propositions complémentaires de sites (91 SIC et 9 ZPS) ont été transmises à la Commission européenne. En parallèle, l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB), définissant les mesures à mettre en place pour la gestion des zones Natura s'est poursuivie avec plus de 1000 sites dotés d'un DOCOB opérationnel ou en cours d'élaboration.

Pour la protection de certaines espèces sur l'ensemble du territoire national (article 12 de la directive Habitats, faune, flore), un régime de protection a été défini en concertation avec la Commission européenne. Des **décrets de protection de la flore** ont également été publiés.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation des plantes, demandée par la Convention sur la diversité biologique, a été lancée afin de renforcer, dans un cadre cohérent et exhaustif, les actions visant à la conservation et à la gestion durable du patrimoine végétal, tant sauvage que domestique, et de ses milieux de vie.

Dans le domaine de l'aménagement plus large du territoire et de l'urbanisme, une évaluation des premiers SCOT est en cours, mais d'ores et déjà, les travaux ont montré la formalisation effective de **corridors de biodiversité** sous forme de coupures vertes, infrastructures vertes et bleues, réseaux d'espaces naturels, etc... dans certains SCOT et PLU, notamment dans certains départements ou régions très avancés dans ce domaine (Basse-Normandie, Ile-de-France, Isère, Nord-Pas-de-Calais). Ces mesures réduisent les contraintes importantes à la diffusion de certaines espèces.

La **lutte contre les espèces invasives** s'est dotée d'un nouvel outil grâce au décret d'application de la Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR) interdisant le commerce d'un panel d'espèces végétales présentant un

caractère invasif sur l'ensemble du territoire métropolitain. Par exemple, l'arrêté du 22 mai 2007 interdit la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*, plus communément appelé la jussie. De plus, a été mis en place avec le concours de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, une veille relative aux espèces invasives végétales sur le territoire national.

L'astreinte mise en œuvre contre la France suite à sa condamnation pour manquement dans sa **politique de contrôle des pêches** sur le poisson « sous-taille » a été levée en 2007. Cette levée est la conséquence du renforcement des contrôles en la matière, notamment grâce au dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes.

A l'Outre-mer, la **mise en œuvre des plans d'action locaux** pour la biodiversité a permis le lancement d'actions de conservation des es-



èces, comme par exemple le lancement d'une étude de préfiguration d'un observatoire des invasions sur l'Ile de la Réunion, le Programme ZONECO pour l'évaluation des ressources et de la biodiversité marine de Nouvelle Calédonie ou encore, l'inventaire des espèces envahissantes réalisé en 2007 à Wallis-et-Futuna.

► **Rappel des réalisations 2006**

Les actions qui avaient été menées durant **l'année 2006** comprenaient notamment :

- la finalisation du réseau Natura 2000 terrestre: couverture de 11,8% du territoire terrestre et plus de 1600 sites (4 477 962 ha de Zones de Protection Spéciale désignées pour les oiseaux au titre de la directive Oiseaux, et 4 887 272 ha de propositions de Sites

d'Intérêt Communautaire désignés pour les autres espèces de flore et de faune – ainsi que pour les habitats naturels) ;

- l'introduction de nouvelles dispositions réglementaires de protection et de dispositions permettant la lutte contre les espèces envahissantes ;
- le renforcement de la réglementation sur la chasse ;
- le nouveau plan de dévelop-

pement rural hexagonal (PDRH) et des PDR DOM comportant des mesures agro-environnementales tournées vers la conservation des espèces dont celles d'intérêt communautaire ;

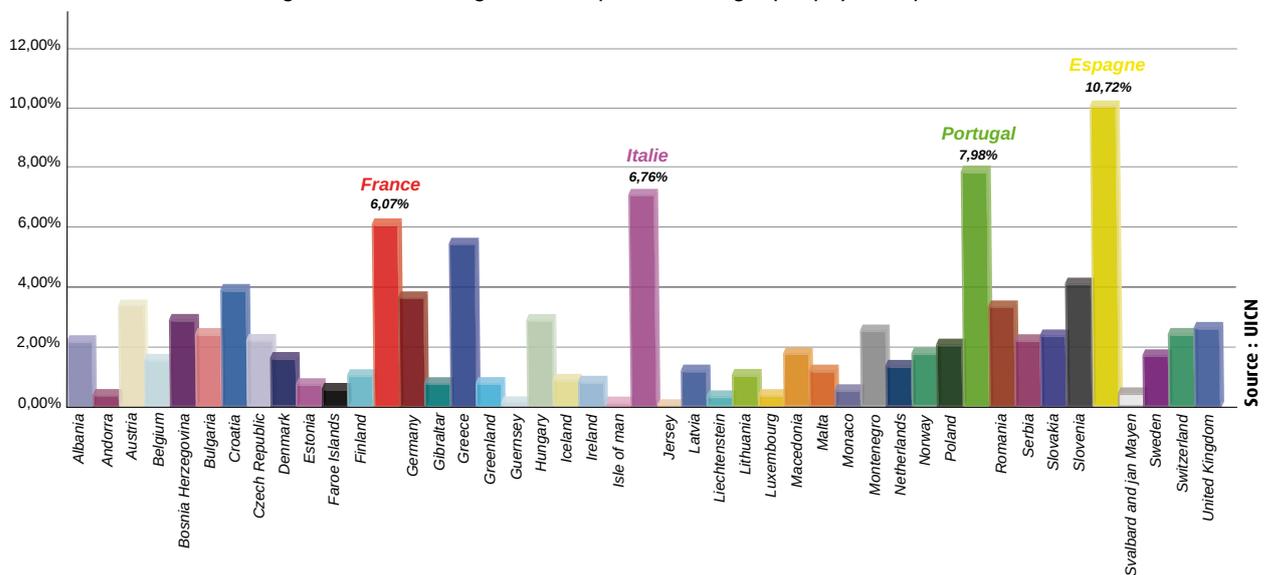
- la campagne de sensibilisation réalisée en partenariat avec Air France afin de sensibiliser les voyageurs aux problèmes du commerce d'espèces exotiques.

▲ **Mobilisation et renforcement des connaissances**

► **Les réalisations 2007 :**

Afin de disposer d'un inventaire plus précis des espèces menacées en France, le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle ont lancé en 2007 l'actualisation d'une **Liste rouge nationale** conforme aux critères de l'UICN. Les premières données concernant la France ont été publiées en septembre, elles concernent les oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères de la métropole.

Figure 26: Pourcentage total d'espèces en danger par pays européens



Comme pour les habitats, dans le cadre de la directive Habitats, Faune, Flore, un premier diagnostic de **l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire** (résumé des résultats présentés en I-A) a été réalisé en France en 2007 pour chaque région biogéographique.

De plus, la Direction Générale des Routes (DGR), en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, finance plusieurs thèses en cours sur le thème des infrastructures et de la fragmentation : -« **dépendances vertes routières et biodiversité** » réalisée par Louis de Redon,

-« **Routes et collisions avec l'avi-faune** » réalisée par Eric Guinard.

Des indicateurs relatifs à l'état et à l'évolution des espèces ont été définis dans le jeu d'indicateurs nationaux de suivi de la biodiversité :

Tableau 5 : Liste des indicateurs de suivi de la biodiversité liés à la conservation des espèces

Thèmes	Indicateurs
Etat et évolution des composantes de la biodiversité	Evolution de l'abondance des oiseaux communs
	Evolution de l'abondance des papillons
	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaires, directive Habitat
	Evolution de l'état de communauté des poissons d'eau douce
	Evolution de l'abondance des poissons marins pêchés
	Nombre d'espèces dans la liste rouge de l'UICN pour la France
Qualité et fonctionnement des écosystèmes	Indice de déficit forfaitaire
	Indice trophique marin
Usages durable	Pourcentage d'espèces surexploitées

Thèmes	Indicateurs pour l'Outre-mer
Etat et évolution des composantes de la biodiversité	Evolution de l'abondance des oiseaux communs
	Evolution de l'abondance des oiseaux protégés
	Tortues marines
	Cétacés
	Plantes vasculaires
	Liste rouge UICN pour la France
Menaces et pressions	Intallation de nouvelles espèces
	Infractions aux frontières (CITES)
	Préssion de pêche
Réponse	Prise en compte des espèces des listes rouges dans les protections d'espèces
	Nombre d'espèces de catégories les plus menacées des listes rouges faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation
	Lutte contre les espèces envahissantes

Source : MEEDDAT, 2007

Enfin, de **nombreuses études, inventaires ou cartographies sont menés au niveau local**, notamment dans les collectivités d'Outre-Mer.

► Rappel des réalisations 2006

Les actions qui ont été menées dans ce domaine durant l'année 2006 peuvent se résumer de la manière suivante :

- préparation et lancement des différentes actions dont les résultats sont présentés ci-dessus ;
- **la restitution des travaux menés dans le cadre du programme de recherche « changements globaux et biodiversité »** a permis de décrire les effets du changement climatique sur la biodiversité, et de lancer une réflexion sur l'adaptation des espèces au changement climatique.

○ PRIORITÉS ET PERSPECTIVES D'ICI À 2010



Les actions prioritaires de la SNB à poursuivre pour la conservation des espèces sauvages sur le territoire national concernent le renforcement du dispositif de conservation des espèces d'outre-mer et des espèces marines, la consolidation du dispositif de lutte contre les espèces envahissantes, la gestion durable des ressources maritimes, la poursuite de l'actualisation des listes rouges, la poursuite de l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité va également inclure dans ses plans d'action réactualisés les principales mesures dégagées par le Grenelle de l'environnement. Dans le cadre de la conservation des espèces, ces mesures complémentaires portent sur la mise en place de la trame verte et bleue, la gestion concertée par écosystème et l'expérimentation de quotas individuels non transférables pour le thon rouge, la montée en puissance des plans de restauration des espèces, la consolidation des outils pour la conservation des espèces outre-mer, la réduction des pollutions et la création d'un observatoire de la biodiversité.

Détails des actions à entreprendre ou à poursuivre	Source	Avancement	Échéance
<i>Assurer la conservation des espèces d'outre-mer, notamment au travers de la mise en œuvre des plans de restauration et des plans d'action locaux pour la biodiversité.</i>	PA SNB	en cours	2008
<i>Assurer la conservation des espèces marines grâce à la mise en place de Natura 2000 en mer, des aires marines protégées, de la mise en place d'une gestion durable de la ressource halieutique.</i>	PA SNB	en cours	2008
<i>Poursuivre l'actualisation des listes rouges avec tout d'abord les chapitres Poisson en métropole, oiseaux en Outre-mer puis les chapitres Outre-mer restants (mammifères, reptiles, amphibiens, poissons).</i>	PA SNB	en cours	2008
<i>Consolider le dispositif de lutte contre les espèces invasives.</i>	PA SNB	en cours	2008
<i>Lancement des plans nationaux de restauration (en particulier reptiles, plantes et insectes) notamment pour les espèces en danger critique d'extinction en métropole et à l'outre-mer, conformément aux décisions du Grenelle de l'environnement.</i>	Grenelle + PA SNB	en cours	2008-2010
<i>Renforcer la contribution française à la gestion des sanctuaires de mammifères marins existants en Méditerranée (Pelagos), éventuellement Océan Indien et Antarctique ; et expérimenter à partir de Pelagos, la conservation de la biodiversité en haute mer.</i>	PA SNB	en cours	2010
<i>Soutenir les initiatives visant, au besoin en limitant la pêche ou le recours à certaines techniques de pêche, à protéger les milieux et les espèces menacés hors des zones sous juridictions nationales et mettre en œuvre des pratiques visant à réduire les captures accidentelles d'espèces protégées (telles que les cétacés, oiseaux de mer, tortues marines et esturgeon) et de juvéniles d'espèces exploitées (sensibilisation des pêcheurs, mise au point et déploiement d'engins de pêche plus sélectifs et aménagement de zones et de périodes de pêche).</i>	PA SNB	en cours (début)	2010
<i>Etudier l'impact des engins de pêche profonde (chaluts, filets, palangres, etc) sur l'environnement et définir et déployer des solutions techniques.</i>	PA SNB	en cours (début)	2010

<i>Continuer à financer les travaux de recherche pour une aquaculture durable.</i>	<i>PA SNB</i>	<i>en cours</i>	<i>2010</i>
<i>Elaboration d'outils pédagogiques de sensibilisation à destination des services techniques routiers et des entreprises ferroviaires, en particulier sur les espèces présentes sur les sites Natura 2000.</i>	<i>PA SNB</i>	<i>en cours</i>	<i>2010</i>
<i>Disposer d'un inventaire exhaustif des passages à faune et des écoponts routiers et ferroviaires, ainsi que des ouvrages de protection de la faune fluviatile avec évaluation de leur efficacité.</i>	<i>PA SNB</i>	<i>en cours</i>	<i>2010</i>
<i>Améliorer les connaissances concernant les effets positifs et négatifs des infrastructures terrestres sur la biodiversité.</i>	<i>PA SNB</i>	<i>en cours</i>	<i>2008-2009</i>
<i>Plans de restauration des espèces en danger critique d'extinction.</i>	<i>Grenelle</i>		
<i>Construire la trame verte nationale qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner.</i>	<i>Grenelle</i>	<i>à l'étude</i>	<i>2008-2010</i>

Assurer la conservation de la diversité génétique

Résumé : La situation sur le territoire français en matière de diversité génétique domestique est contrastée, bien que le nombre de variétés végétales inscrites aux catalogues officiels ainsi que l'effectif des races conservées soient en augmentation. En ce qui concerne la diversité génétique des espèces sauvages, peu de résultats sont encore disponibles.

Les actions développées dans le cadre de la SNB ont porté principalement sur le développement des collections de matériel génétique des espèces domestiquées et le soutien à la conservation de la diversité génétique locale. Les priorités d'ici à 2010 concernent la valorisation des variétés locales et traditionnelles et la participation aux différents programmes européens ou internationaux de conservation des ressources génétiques.

○ L'ÉTAT DES LIEUX

La variabilité génétique (aux niveaux des espèces, populations, individus et gènes) est une composante importante de la diversité biologique, puisqu'elle est la base de l'évolution et de l'adaptation des espèces aux changements de l'environnement. Cette variabilité est aussi essentielle à la sélection et à l'amélioration pour répondre aux besoins présents et futurs de l'humanité. La notion de diversité est donc importante dans le domaine de la conservation des espèces sauvages emblématiques rares, mais elle est aussi très présente dans les filières de l'élevage et des cultures.

▲ *Les variétés végétales cultivées*

La situation en France en matière de diversité génétique en culture est contrastée : le nombre de variétés végétales commerciales inscrites au catalogue français des obtentions végétales est en légère augmentation (près de 8000 en 2006) ainsi que celui concernant le nombre de variétés dites anciennes et amateurs inscrites au catalogue des variétés pour amateurs (environ 250). Il existe toutefois actuellement une

tendance à l'homogénéisation dans l'utilisation des variétés, due en particulier aux besoins de disposer de produits en très grande quantité, standardisés, de bonne conservation, disponibles régulièrement et sur des saisons allongées. A l'inverse, les politiques de segmentation de l'offre menées ces dernières années contribuent à la diversification des fruits et légumes présents sur le marché. Les filières courtes, exploitant des

produits de saison, offrent des possibilités intéressantes pour la valorisation des variétés et races locales.

Des mesures agro-environnementales inscrites dans le programme de développement rural hexagonal 2007-2013 permettent de soutenir financièrement les agriculteurs qui cultivent des variétés menacées.

La diversité génétique végétale française n'est toutefois pas limitée à celle présente en culture aujourd'hui : s'y ajoutent l'ensemble des ressources génétiques maintenues en collections, toujours valorisables à l'avenir. L'effort de constitution de Collections nationales sur la base des collections des organismes publics, privés et associatifs se poursuit : il regroupe des populations ou écotypes végétaux français différents dont la conservation est importante pour l'avenir. Une Collection nationale de micro-organismes d'intérêt laitier a vu le jour en 2006. Pour les espèces sauvages, la conservation ex-situ (en arboretum, jardins botaniques, banques de graines) repose largement sur les secteurs de la recherche, sur l'action des Conservatoires botaniques nationaux et sur des initiatives privées et associatives.

Plus de 30 000 variétés et populations végétales sont conservées dans les collections nationales par 27 réseaux de conservation de ressources génétiques où les différents partenaires les maintiennent avec leur caractéristique d'origine.

Figure 27: Nombre de variétés végétales conservées et disponibles pour cinq espèces

Nombre de variétés/ accessions	blé tendre	Maïs	Tomate	Melon	Carotte
Collection nationale	1 800	570	56	103	En cours de définition
Collection réseau	5 500	1 400	735	2 023	400
Collection Inra	10 000	3 500	1 400	275	
Catalogue français (2007) (+ liste variétés anciennes)	223	849	375 -83	254 -14	69 -4
Catalogue européen	1 276	3 768	2 480	692	496

Source : BRG, Geves , INRA

Concernant le milieu forestier, la conservation des ressources génétiques forestières permettra de répondre aux modifications rapides de l'environnement (changement global) et à l'évolution des attentes de la société (production de bois et de services écologiques ou récréatifs).

En France, l'Etat s'est doté d'un Programme National de gestion et de conservation des ressources génétiques des arbres forestiers. Ce programme est piloté par la Commission nationale des ressources génétiques forestières (CRGF), associant chercheurs, gestionnaires forestiers publics et

privés, administration et milieu associatif. La Commission propose au Ministère en charge de la forêt les grandes orientations et les priorités du programme national. En liaison avec le BRG, elle suscite les recherches nécessaires et coordonne les travaux du réseau de gestion et de conservation.

▲ Les races domestiques

Les animaux domestiques apportent une contribution majeure aux besoins humains. Les races développées doivent pouvoir répondre aux demandes futures, mais leur diversité diminue progressivement. En particulier, les races rustiques, en régression à l'heure actuelle, présentent des qualités communes, comme l'adaptation à des conditions difficiles et notamment la résistance aux maladies parasitaires et infectieuses. Dans les pays développés et les pays en voie de développement, elles sont remplacées par quelques races à forte

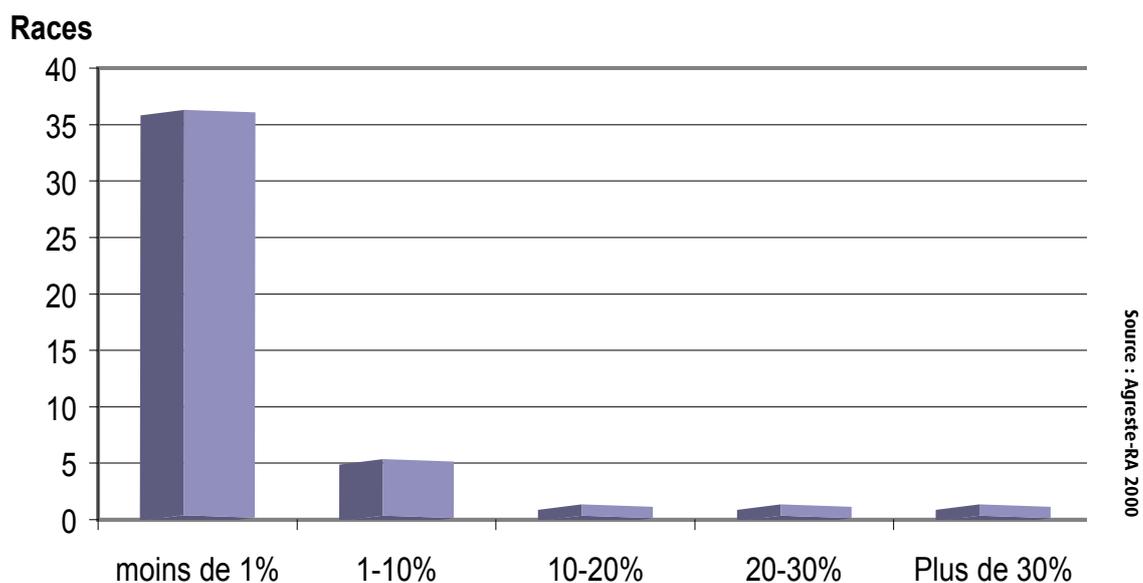
production qui, pour être rentables, nécessitent d'importants intrants, une gestion très technique et comparativement des conditions de milieu douces. La perte de biodiversité au sein des races d'élevage est due aux changements survenus au niveau de l'environnement et de la sélection naturelle.

Les races françaises sont gérées par des associations ou des groupes d'éleveurs et font l'objet d'un programme de conservation qui a abouti dans un premier temps à la stabilisation des effectifs, voire

à leur augmentation. Mais malgré cette augmentation des effectifs, une très faible proportion des races continue d'être mobilisée dans l'approvisionnement des marchés. Chez les bovins, par exemple, seulement 3 races (sur un total de 45) représentent plus de 95% de l'effectif total de vaches françaises. Plus de 35 races représentent chacune moins de 1% de l'effectif.

Des mesures agro-environnementales inscrites dans le programme de développement rural hexagonal 2007-2013 permettent de soutenir financièrement les agriculteurs qui élèvent des races menacées.

Figure 28: Participation des diverses races à la constitution de l'effectif total bovin



▲ Les espèces sauvages

Concernant la diversité génétique des espèces sauvages, peu de résultats synthétiques sont disponibles. Le suivi de certaines populations sauvages isolées génétiquement, indicateur recommandé par la communauté scientifique et par la Convention pour la diversité biologique, n'est pas encore documenté.

○ LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2006 ET 2007

► Les réalisations 2007 :

Des nouvelles mesures de soutien aux variétés locales et menacées ont été prises, au-travers du **Programme de Développement Rural Hexagonal**, grâce aux mesures agri-environnementales. Celles-ci seront mises en œuvre courant 2008.

Jusqu'en 2006, la quasi-totalité des collections d'embryons de la **Cryobanque** provenait de souches de lapins collectés par l'ISARA et l'INRA. En 2007, plusieurs opérations de collecte ont permis d'étoffer les collections de ce matériel biologique dans trois espèces différentes :



- bovin : l'INRA possède un troupeau de race Rouge des Près (ex Maine Anjou) à fort taux de gemellité qui doit être dispersé d'ici fin 2009 et a proposé

à la Cryobanque de participer à un programme de collecte d'embryons et de semence issus de ce troupeau afin de conserver cette génétique unique ;

- caprin : un autre troupeau possédé par l'INRA à été dispersé. Il s'agit d'animaux de race Créole élevés à l'INRA de Bourges ;

- ovin : l'INRA de Nouzilly a procédé à la collecte d'embryons pour des brebis de race Mérinos de Rambouillet. Faute de résultats probants, l'objectif initial a dû être revu à la baisse.

En 2007, les pouvoirs publics ainsi que les pilotes des **programmes de conservation des races locales ou menacées** ont reconnu la nécessité de prendre en compte les spécificités de ces races bovines et ovines dans la mise en place des mesures européennes. Ainsi, les acteurs de ces programmes au niveau européen se sont associés dans deux projets relatifs l'un aux races ovines locales (Heritage Sheep), l'autre aux races bovines à petits effectifs (Eureca) :

- le programme Eureca prévoit la réalisation d'une analyse détaillée de programmes de cryoconservation dans 4 pays européens puis, à partir de ces données, la mise en place d'un questionnaire pour démarrer une enquête européenne des programmes de conservation bovins et plus particulièrement des programmes ex-situ.

- Heritage Sheep prévoit la mise en place de recommandations pour la conservation et le développement des races locales ainsi que le développement et l'évaluation des stratégies de conservation ex situ.

L'application et le renforcement de la **Stratégie mondiale de conservation des plantes** a été discutée lors de la réunion du SBSTTA de la CBD à Paris du 2 au 7 juillet 2007. Les principaux axes de la déclinaison nationale des objectifs de la stratégie y ont été définis (voir aussi chapitre précédent).

► Rappel des réalisations 2006

Les actions qui ont été menées pour la conservation de la diversité génétique durant l'année 2006 peuvent se résumer de la manière suivante :

concernant les **ressources génétiques liées à des espèces sauvages**, une nouvelle disposition a été introduite dans la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux. Il établit que l'accès aux ressources géné-

tiques dans le périmètre du cœur du parc amazonien de Guyane, ainsi que le régime de partage des bénéfices tirés de l'utilisation commerciale de ces ressources, sont soumis à autorisation par la collectivité guyanaise réunie en congrès.

Au niveau international, la France a soutenu la décision VIII-4 de la huitième conférence des parties de la **Convention sur la diversité biologique** posant l'objectif d'élaborer d'ici à 2010

un régime international d'accès et de partage des avantages issus des ressources génétiques. Elle a activement participé à la négociation des instruments d'application du Traité International de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

○ PRIORITÉS ET PERSPECTIVES D'ICI À 2010

Les actions prioritaires de la SNB à poursuivre pour la conservation de la diversité génétique sur le territoire national sont :

- la poursuite des actions de conservation du matériel génétique ;
- l'évaluation et le soutien la diversité génétique locale, et notamment la poursuite des réflexions sur l'évolution des critères d'inscription des variétés végétales au catalogue national.

Détails des actions à entreprendre ou à poursuivre	Source	Avancement	Échéance
- Poursuite des actions de la Cryobanque et participation au programme européen de cryoconservation.	PA SNB	en cours	2008
- Poursuite de la stratégie mondiale de conservation des plantes.	PA SNB	en cours	2008
- Améliorer les outils d'évaluation de la diversité génétique intra spécifique des espèces forestières et rédiger un manuel destiné aux gestionnaires d'unités conservatoires de ressources génétiques forestières.	PA SNB	non lancée	2010
- Mettre en place des mesures de soutien aux variétés locales et traditionnelles de plantes cultivées.	PA SNB	en cours	2008-2010
- Adaptation de la politique génétique des semences et races domestiques aux nouveaux enjeux.	Grenelle	en cours	2008-2010
- Adoption d'une loi OGM et création de la haute autorité	Grenelle	en cours	2008
- Renforcement de la recherche.	Grenelle	en cours	2008-2010

Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la SNB

Résumé : Le dispositif de suivi des plans d'action et son ouverture aux acteurs publics, socio-économiques et associatifs, le développement de partenariats et la diffusion d'information ont contribué à une mobilisation accrue en faveur de la biodiversité. Des études sur la valeur de la biodiversité et la contribution des écosystèmes à notre économie et notre bien-être ont été lancées. L'objectif d'intégration de la biodiversité dans les secteurs d'activité a été poursuivi, et s'est vu très fortement porter au travers du Grenelle de l'environnement. Enfin, la connaissance opérationnelle sur la biodiversité a été consolidée avec la construction du système d'information sur la nature et les paysages, le développement d'indicateurs de suivi de la biodiversité, la réalisation de la première évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Les priorités pour la période 2008-2010 concernent l'intégration des principales mesures du Grenelle de l'environnement dans les différents plans d'action de la SNB, l'appropriation et la mobilisation de ses indicateurs de suivi de la biodiversité, la poursuite des études sur la quantification des services rendus par les écosystèmes et la valorisation économique de la biodiversité ainsi que dans le domaine de la prospective, le développement d'un observatoire de la biodiversité appuyé sur le système d'information sur la nature et les paysages, et les actions de sensibilisation et de communication.

○ LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2006 ET 2007

▲ La mobilisation de tous les acteurs – partenariat, information, communication

Les partenariats constructifs mis en place en 2006 avec les entreprises, les associations et les collectivités territoriales se sont poursuivis en 2007.

La communication et l'information ont été poursuivies et renforcées grâce à différents outils :

- le suivi et la mise à jour du site Internet dédié à la SNB⁹,
- la parution d'ouvrages tels que : La biodiversité à travers des exemples et L'arbre, la rivière et l'Homme, tous deux produits par le Conseil Scientifique du Patrimoi-

ne Naturel et de la Biodiversité (CSPNB), ou encore 1976-2006 :



30 ans de protection de la nature en partenariat avec la ligue ROC et

la société française pour le droit de l'environnement, ainsi que le rapport d'activité 2006 de la SNB, - l'organisation et la participation à différentes manifestations : la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai 2007, le Forum du développement durable - avril 2007 sur le thème de la biodiversité et la première édition de la fête de la nature couplée avec la journée mondiale de la biodiversité 2007.

⁹ www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html

À la suite de la Conférence de 2005 « Biodiversité : Science et Gouvernance », une consultation internationale a été lancée dans le but d'étudier la nécessité, le champ et les formes possibles d'un **mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité** (IMoSEB). Cette consultation est un processus exploratoire, large et multidisciplinaire faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes et dotée d'une audience politique et médiatique. Son objectif est de créer une réelle valeur ajoutée en prenant pleinement en compte ce qui existe déjà. Les premières consultations ont permis de proposer des lignes de réflexion pour améliorer l'interface entre expertise et prise de décision. Le Comité Exécutif du processus consultatif vers un IMoSEB, s'étant réuni en décembre 2006, a souhaité élargir et approfondir les consultations en organisant des réunions sur chaque continent tout en étant attentif aux réformes institutionnelles et initiatives en cours. Six réunions régionales ont été organisées entre janvier et octobre 2007 (Amérique du Nord, Afrique, Europe, Asie, Amérique Latine, Pacifique) et ont abouti à une proposition plus construite et largement partagée portée par le comité de pilotage international lors de sa réunion de novembre 2007 à Montpellier.

La France a également participé en avril 2007 à Washington, au groupe de travail du **Fonds multi-bailleurs pour les écosystèmes en danger critique** (CEPF - Critical Ecosystem Partnership Fund) qui élabore la stratégie du fonds pour les années à venir. Ce fonds est doté de 150 millions de dollars. La contribution apportée, d'une hauteur de 19,5 millions de dollars, concerne la deuxième phase (2006-2011) du CEPF.

Les actions qui avaient été menées dans ce domaine durant **l'année 2006** peuvent se résumer de la manière suivante :

- la mise en place de partenariats constructifs avec les entreprises, notamment au-travers de la réalisation de brochures sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des sites d'activité ; avec les associations environnementales par le développement d'actions de sensibilisation et avec les collectivités territoriales dont les réflexions ont porté sur les espaces naturels sensibles ;
- le développement de partenariats entre agriculteurs et structures environnementalistes et cynégétiques (LPO, Conservatoires régionaux d'espaces naturels, ONCFS, FNC ...);
- la réflexion sur le développement de partenariats public-privé pour la conservation de la biodiversité ;
- le développement d'actions exem-

plaires de sensibilisation à grande échelle telles celles du programme «papillons et jardin» porté par Noé Conservation, et sur l'analyse des politiques publiques de conservation de la biodiversité, notamment avec le comité français de l'UICN ;

- l'information et la communication sur la biodiversité ont été développées grâce à deux sites internet dédiés à la SNB et à la biodiversité, des brochures et plaquettes d'information, une campagne de communication multimédia, la diffusion d'un film sur l'agriculture et la biodiversité (Télé Promotion rurale Rhône-Alpes). Plusieurs manifestations ont été organisées : la journée mondiale de la biodiversité (22 mai 2006) et, à l'initiative des associations, le week-end « Nature, portes ouvertes », l'exposition « le jardin de l'écologie », l'exposition itinérante sur la SNB, et les journées anniversaire des 30 ans de la loi sur la protection de la nature, et des 100 ans de la loi sur la protection des sites.

▲ *Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles*

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles s'est notamment traduite par **la nouvelle programmation 2007-2013 du 2ème pilier de la Politique agricole commune** (Programme de Développement Rural Hexagonal), au sein duquel de nombreux dispositifs relatifs à la biodiversité ont été pris. L'obligation de disposer de surfaces de biodiversité au sein de l'exploitation agricole pour l'obtention de la PHAE en est un exemple.

Par ailleurs, les **Contrats de Projets Etat Région 2007-2013 (CPER)** ont été signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007. Ces documents détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. La prise en compte de la biodiversité constitue un axe important de ces contrats.

Des **programmes de formation et des guides relatifs à la biodiversité** (formation à l'environnement effectuée par le Muséum National d'Histoire Naturelle ; des notes d'information concernant Natura 2000 et biodiversité/infrastructure de transports...) ont été réalisées en 2007, à l'attention des agents chargés de l'aménagement du territoire. De nouvelles sessions de formation sont prévues en 2008.

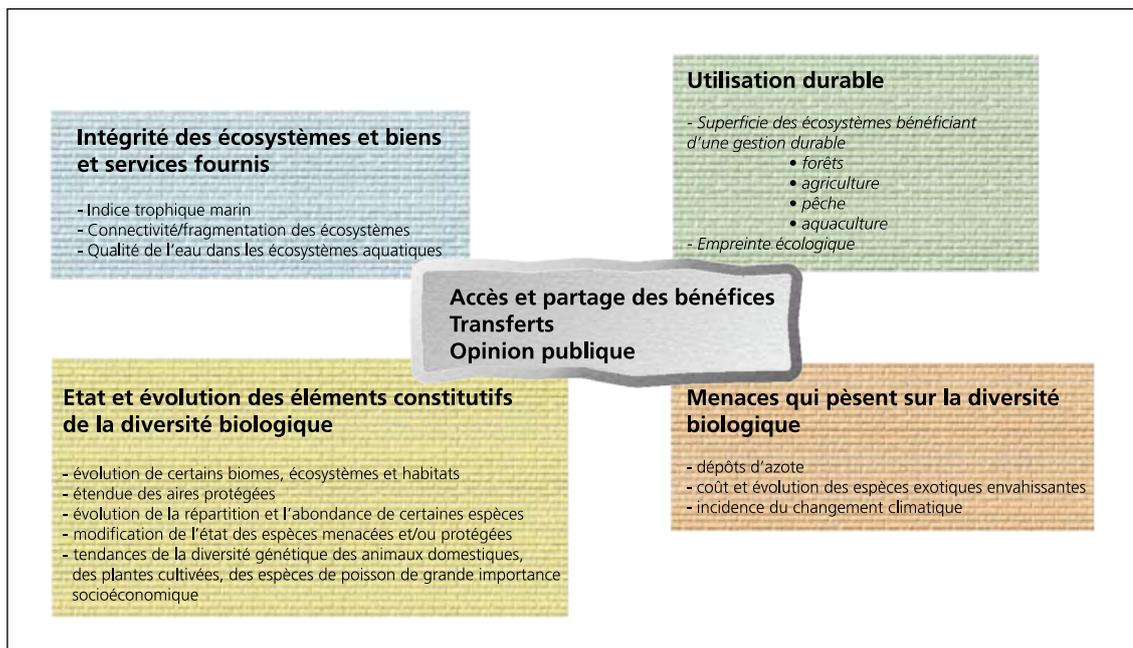
Enfin, le **plan d'action Tourisme** de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), élaboré par la Direction du tourisme, est en cours de finalisation. Il devrait être opérationnel courant 2008.

Les actions qui ont été menées dans ce domaine durant **l'année 2006** ont privilégié la mise en œuvre de plans d'action sectoriels pilotés par les services de l'Etat, le développement d'une formation continue sur la biodiversité pour les fonctions publiques d'Etat et territoriale, et l'appui technique aux initiatives des collectivités territoriales et des élus.

▲ *Connaissance opérationnelle de la biodiversité*

En 2007, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité s'est dotée d'**indicateurs** de suivi de la biodiversité couvrant aussi bien l'outre-mer que la métropole. Ce jeu d'indicateurs correspond au cadre défini au niveau international (CDB) et au niveau communautaire (processus SEBI 2010 : Streamlining biodiversity indicators).

Figure 29: Thèmes et enjeux sélectionnés pour les indicateurs de suivi de la biodiversité



Ces indicateurs entrent dans la mise en œuvre du projet d'**observatoire de la biodiversité** pour lequel les réflexions sont en cours. Le renseignement et la mise à disposition des indicateurs s'appuieront sur le système d'information sur la nature et les paysages.

De plus, le volet **d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire** du bilan français de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore » a été réalisé (cf. Chapitre I et II). Cette première

évaluation de 2007 constitue un « état des lieux », base de comparaison pour les évaluations futures qui traduiront les tendances.

Enfin, la réalisation de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une **prospective sur la biodiversité dans 30 ans** a été lancée en 2007 afin d'apporter des éléments à un débat public sur les tendances de la biodiversité en France.

Les actions qui ont été menées dans ce domaine durant **l'année 2006** peuvent se résumer de la manière suivante :

- mise en place du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) ;

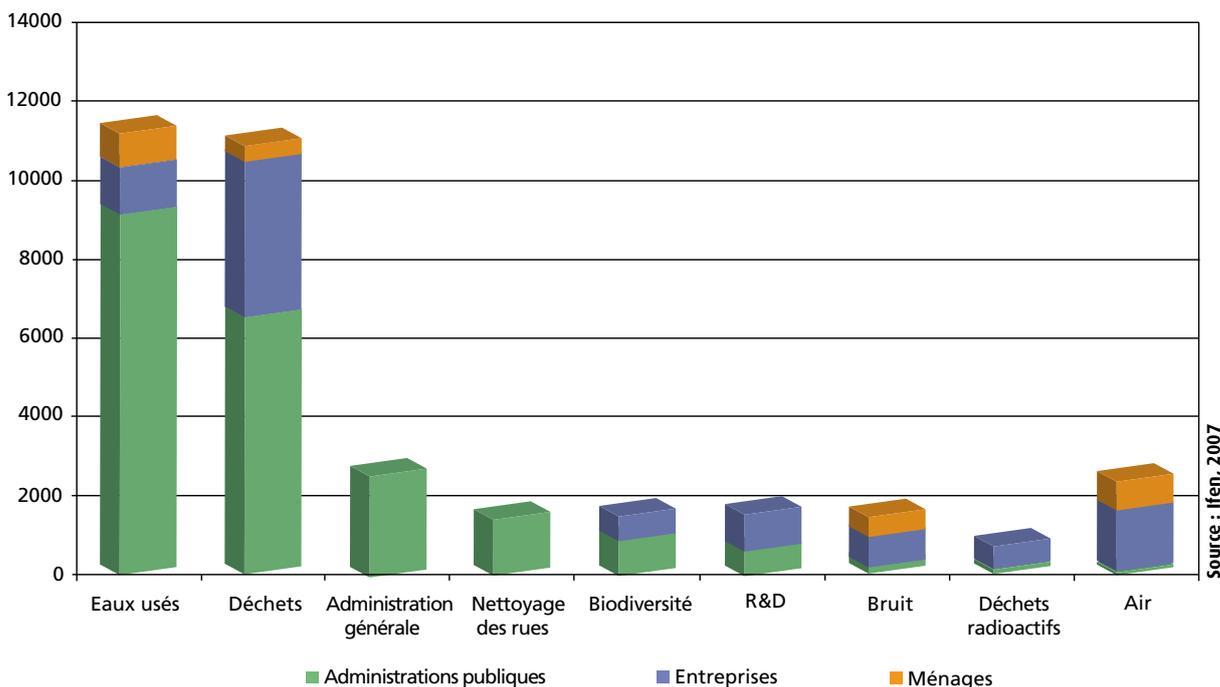
- début de l'élaboration d'indicateurs de suivi de la biodiversité et de représentations cartographiques ;
- production d'une synthèse sur les enjeux de conservation de la biodiversité dans les collectivités d'Outre-mer.

▲ *La reconnaissance de la valeur de la biodiversité*

Selon l'Ifen, **les dépenses de protection de l'environnement** pour la préservation de la biodiversité et des paysages augmentent régulièrement sous l'effet principal des mesures agri-environnementales mises en oeuvre par le secteur agricole. Cependant, beaucoup des actions en faveur de la biodiversité relèvent de la sphère non marchande. La protection des espaces s'appuie sur un large éventail de dispositifs (parcs nationaux, réserves naturelles, Natura 2000, parcs naturels régionaux...). Les dépenses courantes afférentes se sont élevées à plus de 500 millions en 2005 et maintiennent une progression annuelle de l'ordre de 8 % depuis une dizaine d'années. Les dépenses de recherche et développement publics dans le domaine environnemental connaissent en revanche une nouvelle baisse en 2005.

Figure 30: Principales dépenses de protection de l'environnement sous la responsabilité des administrations publiques

En millions d'euros courants



Source : Ifen, 2007

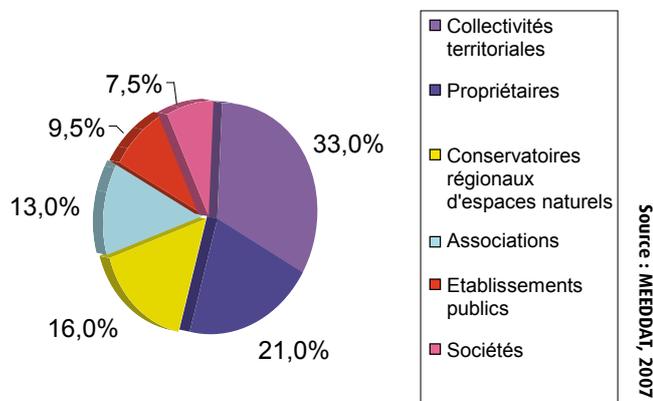
En 2008, les crédits consacrés à la préservation de la biodiversité sont en progression de 30% par rapport à 2007. Le budget 2008 du projet de loi de finances vise en priorité à assurer la mise en oeuvre des obligations communautaires et internationales nées des nombreux textes que la Fran-

ce a signés, ratifiés ou transposés. Il s'agit notamment d'assurer l'application des directives communautaires « habitats-faune-flore » et « oiseaux », en priorité à travers le réseau Natura 2000. Une autre priorité du budget 2008 est de poursuivre l'effort engagé pour la mise en oeuvre de la loi du

14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. Les moyens attribués permettront de financer les coûts découlant de l'extension des compétences des parcs nationaux existants et de leur champ d'action territorial.

La contractualisation des sites Natura 2000 est en progression avec 260 contrats (hors milieux agricoles) en 2006 pour un montant total de 7.3M€ (montant moyen : 27600€). Cet instrument contractuel prévoit que pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés «contrats Natura 2000». Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Figure 31: Les bénéficiaires des contrats Natura 2000



Des études ont été menées sur la valorisation et l'évaluation économique de la biodiversité. Ainsi, une étude a été conduite en partenariat avec le CREDOC sur les sites Natura 2000, principalement sur l'analyse coût/avantage de la procédure, qui a permis de dégager des indicateurs monétaires. Par ailleurs, une expérimentation d'un fonds de compensation aux dommages à la biodiversité pour améliorer et compléter les mécanismes de compensation a été lancée en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Dans le même esprit, plusieurs études ont été menées sur le terrain, avec le soutien des agences de l'eau, sur l'évaluation économique des zones humides et des écosystèmes aquatiques.

Des études ont été menées sur la valorisation et l'évaluation économique de la biodiversité.

Ainsi, une étude a été conduite en partenariat avec le CREDOC sur les sites Natura 2000, principalement sur l'analyse coût/avantage de la procédure, qui a permis de dégager des indicateurs monétaires. Par ailleurs, une expérimentation d'un fonds de compensation aux dommages à la biodiversité pour améliorer et compléter les mécanismes de compensation a été lancée en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Dans le même esprit, plusieurs études ont été menées sur le terrain, avec le soutien des agences de l'eau, sur l'évaluation économique des zones humides et des écosystèmes aquatiques.

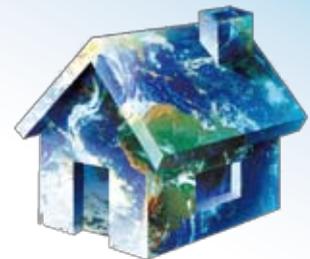
Afin d'aborder la gestion forestière selon une approche multifonctionnelle et durable, le besoin d'estimer les aménités et en particulier la production des services écologiques de la forêt apparaît à tous les

niveaux décisionnels. Un projet de **guide méthodologique pour l'évaluation économique de la biodiversité en forêt** a donc été lancé en partenariat avec l'ONF et le CEMAGREF. L'étude doit, d'une part, fournir une synthèse bibliographique de l'existant et, d'autre part, déboucher sur des recommandations concrètes pour l'utilisation des méthodes d'évaluation économique au regard d'une typologie de cas d'études de la biodiversité forestière.

Concernant les récifs coralliens, une **étude sur la contribution socio-économique des récifs coralliens en Martinique** a été lancée en décembre 2007, dans le cadre du plan d'action « évaluation socio-économique des récifs » de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR). Cette étude vise à obtenir une première estimation de la valeur socio-économique des écosystèmes coralliens par nature de biens et services rendus pour chacune des huit collectivités d'outre-mer et à

la diffusion des résultats obtenus auprès des décideurs locaux et nationaux afin d'augmenter de façon significative la prise en compte des écosystèmes coralliens et écosystèmes associés (ECEA) dans les processus d'élaboration des politiques d'aménagement du territoire.

L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (MEA) réalisée entre 2001 et 2005, met en évidence le rôle important de la



diversité biologique dans la génération de la plupart des biens et services environnementaux perçus par les sociétés humaines. Le MEA évalue environ 31 services issus de la diversité biologique, qui ont été classés en quatre

catégories (services d'approvisionnement, services de support, services de régulation, services liés à la culture ou relevant des valeurs spirituelles, sociales et esthétiques). L'hypothèse implicite de cette approche est que tout changement dans l'état de la biodiversité entraîne un changement dans l'aptitude des écosystèmes à maintenir des fonctions écologiques essentielles, qui à leur tour interviennent dans le bien-être social. Un **projet d'évaluation des fonctions écologiques des habitats** est lancé pour progres-

ser sur ce thème, et une étude de faisabilité d'une évaluation sur le modèle du MEA en France a été réalisée ; l'expertise va démarrer en 2008.

Les actions qui ont été menées dans ce domaine durant l'année 2006 peuvent se résumer de la manière suivante :

- l'introduction de trois nouvelles mesures fiscales dans la loi de finances 2006 : le conservatoire du littoral se voit affecter 80% du produit du droit de francisation et de navigation (environ 28 mil-

lions d'euros par an) ; une exonération des droits de mutation à titre gratuit est instituée pour les successions et donations entre vifs, à concurrence des trois quarts de leur montant, pour les sites Natura 2000, sous réserve d'un engagement de préservation pendant 18 ans ;

- lancement d'une étude sur les services que rendent les écosystèmes à nos économies et à nos territoires.

○ PRIORITÉS ET PERSPECTIVES D'ICI À 2010

Les actions transversales prioritaires de la SNB d'ici à 2010 concernent : la poursuite des actions de communication notamment à destination du grand public, la production de documentations thématiques et le renforcement des actions partenariales en particulier avec le secteur privé ; le lancement du plan d'action tourisme ; l'organisation de la production et de la circulation des connaissances opérationnelles nécessaires à la conservation et à la gestion durables de la biodiversité et le renforcement de ces connaissances avec une attention particulière portée à l'outre-mer.

Les perspectives dégagées dans le cadre du Grenelle de l'environnement, qui viennent compléter les priorités relevant sensu stricto de la SNB portent sur l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité, la création d'un observatoire de la biodiversité, le développement des sciences de l'écologie et leur enseignement du primaire au supérieur et des avancées dans le domaine de la fiscalité environnementale.

Détails des actions à entreprendre ou à poursuivre	Source	Avancement	Échéance
Mobilisation des acteurs - partenariats, information, communication			
-Poursuite des actions de communication grand public et production de documentations thématiques	PA SNB	en cours	2010
-Poursuite des partenariats avec les acteurs économiques et territoriaux	PA SNB	en cours	2010
-Favoriser la mise en réseau des formations et l'échange d'expériences pédagogiques, notamment dans les écoles et collèges et développer les sciences de l'écologie du primaire au supérieur	PA SNB + Grenelle	non lancé	2010
-Organiser la formation initiale ou continue des différentes catégories de socioprofessionnels	PA SNB	en cours	2010
-Créer une fondation de coopération scientifique afin de renforcer la collaboration entre les établissements publics de recherche, en associant les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et faisant de la pluridisciplinarité et de la transparence ses axes fondateurs	Grenelle	fait	2008
Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles			
-Poursuite de la mise en oeuvre des plans d'action sectoriels et lancement du plan tourisme	PA SNB	en cours	2008
-Mise en oeuvre des mesures d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et du plan d'action « projets de territoires »	PA SNB	en cours	2008
-Remaniement des plans d'action en fonction du Grenelle pour l'objectif 2010	PA SNB	en cours	2008
-Mettre la biodiversité au cœur des politiques par une stratégie nationale pour la biodiversité, volet de la SNDD, et des stratégies territoriales, et assurer un suivi transparent et indépendant de la mise en oeuvre de l'ensemble du programme biodiversité et ressources naturelles adopté à l'issue du Grenelle	Grenelle	en cours	2008-2010
Production de connaissances opérationnelles			
-Lancement de l'étude prospective « biodiversité-2030 »	PA SNB	en cours	2008
-Exploitation et diffusion des résultats obtenus durant la période 2006-2007 pour la poursuite de la mise en oeuvre de l'observatoire de la biodiversité	PA SNB	en cours	2008

-Valoriser à l'international l'expertise et l'expérience française en matière d'analyse, de gestion, de protection et de valorisation de la biodiversité et renforcer la participation française à l'espace européen de recherche	PA SNB	en cours	2010
-Renforcer les actions incitatives existantes en recherche fondamentale	PA SNB	en cours	2010
Reconnaissance de la valeur de la biodiversité			
-Lancement d'une réflexion sur l'intégration de la valeur de la biodiversité dans la comptabilité nationale	PA SNB	non lancée	2008-2009
-Poursuite des études de la quantification des services rendus par les écosystèmes en France et de la valorisation/évaluation économique de la biodiversité	PA SNB	en cours	2008-2010
-Travailler à l'introduction d'un critère biodiversité et carbone dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités Territoriales et, à pression fiscale constante, basculer progressivement d'un régime de taxation du capital et du travail à une fiscalité sur la consommation d'espaces et de ressources naturelles, notamment sur l'artificialisation des sols dans le cadre de la TFB, afin d'inciter à la densification urbaine de qualité	Grenelle	A l'étude	2012

Annexes
Etat d'avancement des plans d'action sectoriels de la
la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)
au 29 février 2008

- *Fiche 1 programme des actions transversales de la SNB*
- *Fiche 2 plan d'action Patrimoine naturel*
- *Fiche 3 plan d'action Agriculture*
- *Fiche 4 plan d'action Mer*
- *Fiche 5 plan d'action Infrastructures de transports terrestres*
- *Fiche 6 plan d'action Urbanisme*
- *Fiche 7 plan d'action Projets de territoires*
- *Fiche 8 plan d'action International*
- *Fiche 9 plan d'action Forêt*
- *Fiche 10 plan d'action Recherche*
- *Fiche 11 plan d'action Outre-mer*



FICHE 1 : PROGRAMME D' ACTIONS TRANSVERSALES DE LA SNB

L'objet du programme

Il s'agit de coordonner la mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de réaliser les actions transversales qui ne sont pas prises en charge par des plans d'action sectoriels de la SNB. Quatre actions sont prévues à ce programme. Elles sont coordonnées par la cellule biodiversité de la Direction de la nature et des paysages :

- piloter et animer la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- mobiliser largement en mettant en place des partenariats, des actions de communication et des formations sur la biodiversité ;
- développer les outils économiques pour gérer la biodiversité ;
- développer et diffuser des connaissances transversales sur la biodiversité.

Echéances

Adoption le 1er septembre 2005 lors de la mise en place de la cellule biodiversité (Direction de la nature et des paysages). Révision possible en 2008 en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

La cellule biodiversité se réunit tous les quinze jours depuis septembre 2005 pour gérer les affaires courantes, programmer et suivre les actions transversales. Elle participe à l'ensemble des réunions des comités de pilotage des plans d'action sectoriels dans les ministères en charge d'un plan. Le comité technique de pilotage SNB (interservices réunissant les points focaux des ministères pilotes de plans d'action sectoriels) s'est réuni quatre fois en 2006 et trois fois en 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

Réalisation d'études sur l'évaluation et la valorisation économique de la biodiversité.

Réalisation de l'étude de faisabilité et du cahier des charges relatifs au lancement de l'étude prospective « Biodiversité 2030 ».

Poursuite des actions de communication/information et des partenariats.

Avancement des différentes rubriques de l'observatoire de la biodiversité (cartographies, indicateurs, évaluation de l'état de conservation de la biodiversité ...).

Poursuite des études engagées en 2006 (SINP, Biodiversité en Outre-mer, services écosystémiques ...).

Fin 2007, l'ensemble des comités de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ne se sont pas réunis afin de participer pleinement et efficacement aux tables rondes et groupes de travail du Grenelle de l'environnement. Ainsi, certaines actions de la SNB ont été reportées au début d'année 2008.

Les priorités d'ici 2010

- Suivi de la mise en oeuvre des mesures du groupe 2 du Grenelle de l'environnement : « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » et croisement des résultats du Grenelle, de la SNB et de la SNDD (Stratégie Nationale du Développement Durable).
- Mise en oeuvre des mesures d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.
- Adoption et mise en oeuvre du plan d'action « tourisme ».
- Remaniement des plans d'action en fonction du Grenelle pour l'objectif 2010.
- Lancement de l'étude prospective « Biodiversité 2030 ».
- Poursuite des études relatives à l'évaluation et la valorisation économique de la biodiversité.
- Production de propositions d'innovation technique et technologique pour les secteurs à fort impact sur la biodiversité.
- Poursuite des actions de communication grand public et production de documentations thématiques.



FICHE 2 : PLAN D'ACTION « PATRIMOINE NATUREL » DE LA SNB

L'objet du plan

Le plan d'action patrimoine naturel de la stratégie nationale pour la biodiversité est mis en œuvre par la Direction de la Nature et des Paysages. Il couvre l'ensemble des outils dédiés à la protection de la biodiversité de cette direction. Il comporte quatre objectifs, 13 actions et 46 sous-actions :

- maintenir une bonne qualité écologique du territoire (protection des espaces naturels clés – Natura 2000, Parcs nationaux, Réserves naturelles –, protéger les grandes infrastructures naturelles – zones humides, cours d'eau, montagnes, littoral, récifs coralliens, forêts –, sauver les espèces sauvages menacées, lutter contre les espèces invasives) ;
- accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel (améliorer les lieux de débat existants – Natura 2000, chartes, etc. –, élargir à de nouveaux lieux de débat) ;
- poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques (développement de la fiscalité nature, rénover dispositions juridiques – Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, zones humides, Natura 2000, espèces –, renforcer l'efficacité de la police de la nature) ;
- organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages (évaluer et suivre l'état de conservation de la biodiversité, améliorer et mutualiser l'information – Système d'information sur la nature et les paysages, inventaires du patrimoine, atlas du paysage, installation des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) – garantir l'accès et la diffusion de l'information).

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

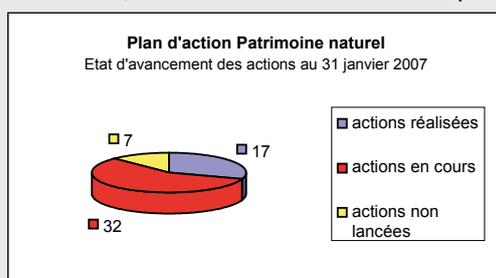
Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan s'est réuni une première fois le 13 septembre 2006 puis deux fois le 21 mars et 6 juin 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

Les principales réalisations du plan en 2007 sont les suivantes :

- création du Parc naturel marin d'Iroise et de 2 Parcs Nationaux ; classement de 2 sites en réserve naturelle ;
- stabilisation du réseau Natura 2000 (poursuite de désignation de sites, contractualisation, docob ...) ;
- proposition d'indicateurs de suivi de la biodiversité pour la métropole et l'outre-mer ;
- achèvement du travail d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- lancement, réalisation ou évaluation de plus d'une vingtaine de plans nationaux de restauration des espèces
 - réactualisation de la liste rouge des espèces métropolitaines de l'UICN ;
 - poursuite de la création de l'Atlas paysages ;
 - avancement de la cartographie des zones de « Haute Valeur Naturelle » ;
 - publication d'un arrêté concernant une espèce invasive (la Jussie) et mise en place d'une veille relative aux espèces invasives végétales sur le territoire national.



Les priorités d'ici 2010

- Intégration au plan d'action des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel dans le cadre du Grenelle de l'environnement.
- Poursuite de la mise en place de l'observatoire de la biodiversité grâce à la publication des indicateurs de la biodiversité proposés pour la métropole et l'outre-mer, la poursuite de la cartographie de zones à « Haute Valeur Naturelle » et des habitats
- Lancement des plans nationaux de restauration restants.
- Achèvement de l'Atlas paysages.
- Développement de la politique des aires marines protégées.
- Réactualisation de la liste rouge des espèces d'outre-mer.
- Mise en place des plans de gestion et de lutte contre les espèces envahissantes.

actions	sous actions	avancement
1- maintenir une bonne qualité écologique du territoire		
1-1 Protéger les éléments clés du réseau écologique national	1.1.0 - Lancer une réflexion sur le réseau d'aires protégées	Fait
	1.1.1 - Achever la constitution du réseau Natura 2000 (hors marin) - Natura 2000 en mer (voir plan d'action mer en articulation avec l'action parcs naturels marins ; échéances en fonction des avancées de l'UE)	Réalisée
	1.1.2 - Arrêter les objectifs de gestion (DOCOB) et les modalités de suivi/évaluation de l'état de la conservation des habitats et des espèces	en cours
	1.1.3 - Compléter le réseau des sites classés et des réserves naturelles (RNN, RNR, RBF, RN chasse, APB)	en cours
	1.1.4 - Compléter le réseau des parcs nationaux	réalisée
	1.1.5 - Créer le réseau des parcs marins (cf. plan d'action mer avec articulation N.2000 en mer)	en cours
	1.2.0 - développer des analyses et des représentations des grandes infrastructures écologiques	en cours
1-2 Mettre en oeuvre et développer des plans spécifiques pour les grandes infrastructures naturelles	1.2.1 - Zones humides : a) Mettre en oeuvre les articles « zones humides » de la loi sur le développement des territoires ruraux : définition des ZH ; exonération de la TFNB ; mise en oeuvre de programmes d'action b) Poursuivre et renouveler la mise en oeuvre du plan national d'action pour les zones humides : évaluation des postes relais et définition de nouvelles étapes, ONZH à jour ; programme communication/formation ; 2nd PNRZH sur aspects économiques et fonctionnalités ; restauration de ZH c) Classer des zones humides d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar	en cours

1-2 Mettre en oeuvre et développer des plans spécifiques pour les grandes infrastructures naturelles	1.2.2 - Cours d'eau et milieux aquatiques : a) Application de la DCE : - état des lieux des bassins hydrographiques ; - mise en place du programme de surveillance de l'état des eaux ; - définition des plans de gestion et des programmes de mesures. b) Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques : - adoption du projet de loi ; application de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques ; - amélioration des pratiques d'entretien des milieux aquatiques - révision du classement des cours d'eau permettant de fixer des prescriptions sur les ouvrages ; - possibilité de substituer le débit réservé par un régime réservé consistant à moduler le débit pour répondre aux besoins spécifiques des milieux aquatiques et des espèces les peuplant ; - possibilité de réduire les effets des éclusées des ouvrages hydroélectriques ; - délimitation des zones où seront mis en œuvre des programmes d'action contre les pollutions et l'érosion diffuses ; mise en œuvre des mesures favorables à la biodiversité dans les SAGE qui peuvent être rendues opposables aux tiers	en cours
	1.2.3 - Montagne : - inclure les enjeux « biodiversité » dans le renouvellement des contrats de massifs - lancer le plan d'action montagne	réalisée
	1.2.4 - Littoral : -mesures du CIADT littoral -stratégie à long terme du Conservatoire	en cours
	1.2.5 - Récifs coralliens : consolider l'action de l'IFRECOR pour assurer la protection et la gestion durable des récifs de l'outre-mer (cf. plans d'action outre-mer).	en cours
	1.2.6 - Forêts tropicales (plan d'action gouvernemental spécifique : voir plans d'action outre-mer et international) ;	en cours
	1.2.7 - Forêts : lancer un plan d'action forêt	réalisée
1-3 Sauver les espèces sauvages menacées	1.3.1 - Renforcer l'outil « plan de restauration » - engager une réflexion sur : -méthode d'attribution des priorités pour les espèces concernées, statut juridique des plans, validation et diffusion ; - priorités espèces outre-mer (cf. plan d'action outre-mer) ; - priorités en matière d'espèces marines (cf. plans mer et outre-mer)	réalisée
	1.3.2 - Renouvellement de plans - engager les procédures pour aigle de Bonelli, balbuzard, gypaète, vison, chauves-souris, hamster.	réalisée
	1.3.3 - Lancer de nouveaux plans de restauration : - poursuivre les plans engagés en 2005 : râle des genêts, goéland d'Audouin, vipère d'Orsini ; - lancer de nouveaux plans : o ours, butor étoilé ; o loutre, tortue d'Hermann, esturgeon d'Europe ; - préparer des plans d'action pour les espèces de la flore et pour les invertébrés	réalisée

1.4 - Lutter contre les espèces envahissantes	1.4.1 - Réformer et harmoniser la législation (PLDTR)	réalisée
	1.4.2 - Sensibiliser et éduquer le public et les professionnels	non
	1.4.3 - Mettre en place un observatoire des espèces exotiques envahissantes	en cours
	1.4.4 - Développer des programmes de recherche spécifiques	en cours
	1.4.5 - Organiser la lutte sur le terrain : expérimentation, mise au point et coordination des actions d'éradication, de confinement, de protection, de gestion des milieux sensibles,... de suivi et d'évaluation des mesures prises	en cours
2-Accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel		
2.1- Progresser en gouvernance et en qualité de gestion dans les lieux de débat existants	2.1.1 - Evolution des comités de pilotage Natura 2000, mise en œuvre des DOCOB, des chartes, des contrats et engagements non rémunérés	réalisée
	2.1.2 - Systématisation des « comités de gestion » pour les aires protégées ou à l'échelle des bassins versants, des démarches partenariales (réserves biosphères, opérations grands sites ...)	en cours
	2.1.3 - Formaliser les objectifs de gestion de la biodiversité dans les approches contractuelles et partenariales (chartes des PNR, plans de gestion à l'échelle des bassins versants (DCE), réserves de biosphères, opérations grands sites ...). - Etendre la procédure des enquêtes publiques (charte PNR et projets de charte PN)	en cours
	2.1.4 - inciter au développement des chartes et plans de paysages et faire un bilan national	en cours
2.2 - Elargir à de nouveaux lieux de débat	2.2.1 - Inciter au niveau régional à la mise en place d'une stratégie partagée pour la biodiversité	en cours
	2.2.2 - Inciter au niveau départemental à la mise en place de schémas des espaces naturels sensibles précisant les rôles des acteurs	en cours
	2.2.3 - Inciter les structures porteuses de « projets de territoire » (pays, agglomérations) à intégrer les finalités de la SNB dans le cadre d'une démarche d'agenda 21	non
	2.2.4 - Inciter les fédérations de chasse à valoriser les « réserves de faune sauvage » (PLDTR) pour la biodiversité	en cours
	2.2.5 - Mettre en place un débat public national sur le loup	non
3-Poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques		
3.1 - Développer une politique fiscale pour la protection et la gestion du patrimoine naturel	3.1.1 - Adapter les outils de financement des politiques d'intervention : - critères environnementaux dans péréquation DGF régionale ; - proposition d'1 TDENS déplafonnée ; - mesure d'abondement budgétaire des communes du cœur des PN ; - exonération TFNB dans les ZH et en site Natura 2000 contre engagement gestion ; - exonération des droits de mutation à titre gratuit en contrepartie de l'instauration d'une servitude contractuelle environnementale.	réalisée
	3.1.2 - Mise en place d'une ressource pérenne pour le CELRL et mise en œuvre	réalisée

3.2 - Rénover et compléter les dispositions juridiques	3.2.1 - Zones humides et Natura 2000, espaces pastoraux et périurbains, chasse et gestion de la faune sauvage	réalisée
	3.2.2 - Espaces protégés : réserves naturelles, parcs nationaux	réalisée
	3.2.3 - Espèces protégées : mise en conformité des textes nationaux avec les dispositions européennes et internationales : chantiers « art.12 » et « oiseaux »	en cours
	3.2.4 - Nouvelles modalités de concertation et mise en place des CSRPN	réalisée
3.3 Renforcer l'efficacité de la police de la nature	3.3.1 - Formaliser la doctrine de l'administration en matière de police de la nature, de la pêche et de l'eau (attente des conclusions de la mission d'inspection interministérielle sur la police de l'environnement)	en cours
	3.3.2 - harmoniser les dispositions pénales	en cours
	3.3.3 - Elaborer des priorités d'action régionales et les décliner localement	non lancée
	3.3.4 - Développer la coordination inter services et avec les établissements publics	en cours
	3.3.5 - Favoriser un rapprochement avec le Parquet	non lancée
	3.3.6 - Améliorer le niveau de qualification des agents par la mise en oeuvre d'un programme de formation adapté	en cours
	3.3.7 - Mieux connaître le niveau de la délinquance portant sur les trafics d'espèces protégées et définir une stratégie adaptée	en cours
4-Organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages		
4.0 Evaluer l'état de la biodiversité et la contribution des instruments de protection à la conservation de la biodiversité	4.0.1 - Evaluer l'état de la biodiversité au niveau national	en cours
	4.0.2 - Evaluer la contribution des instruments de protection et de gestion durable de la biodiversité à sa conservation	en cours
4.1 - Garantir la qualité et mutualiser l'information	4.1.1 - Mettre en place un système d'observation de la biodiversité - Mettre en place le système d'information sur la Nature et les Paysages - Créer un observatoire statistique de la biodiversité - Choix et mise en œuvre des indicateurs nationaux de biodiversité de Pression- Etat - Réponse. Inciter à la mise en place d'observatoires régionaux en liaison avec les besoins des ORGFH	en cours
	4.1.2 - Réaliser l'inventaire national du patrimoine naturel	en cours
	4.1.3 - Achever la couverture nationale des Atlas de paysages et développer leur emploi comme documents pivots des données sur les paysages	en cours
	4.1.4 - observatoire photographique du paysage	en cours
	4.1.5 - Solliciter le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité - Installer les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel	réalisée

4.2 - Améliorer l'accès à l'information et sa diffusion au grand public	4.2.1 - Définir une politique en matière de diffusion de l'information	en cours
	4.2.2 - Développer des outils de diffusion de l'information accessibles à tous dans le cadre du SINP	en cours
4.3 - Evaluer la mise en œuvre du plan d'action Patrimoine naturel	4.3.0 - Mettre en place le dispositif de pilotage - Finaliser le tableau de bord - Développer et mettre en œuvre une méthode de travail avec les services et les partenaires concernés - Réaliser des bilans réguliers	réalisée



FICHE 3 : PLAN D'ACTION « AGRICULTURE » DE LA SNB

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action Agriculture de la SNB est pilotée par le MAP (DGFAR). Le plan d'action Agriculture vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans les politiques et les pratiques agricoles. Cinq orientations sont inscrites au plan :

- promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales des agriculteurs (trois actions),
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif (quatre actions),
- protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques (deux actions),
- assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles (trois actions),
- renforcer la sensibilisation et les compétences (quatre actions).

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Il va être révisé début 2008 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

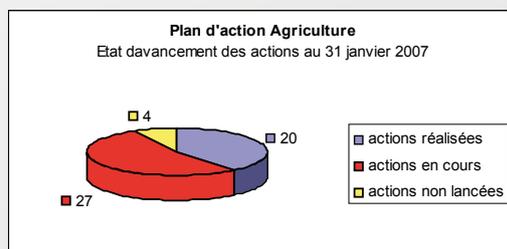
Le comité de pilotage du plan s'est réuni deux fois en 2006 puis le 08 février et 12 juin 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

- Lancement du Programme de développement rural et des mesures agroenvironnementales dédiées à la biodiversité sauvage et domestique pour la période 2007-2013.
- Lancement du Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP).
- Le guide méthodologique pour la conduite de projets territoriaux visant à prendre en compte la biodiversité dans l'agriculture est en cours.
- Le premier programme de recherche DIVA « Agriculture, biodiversité et action publique » s'est achevé.
- L'expertise scientifique collective sur les interactions agriculture-biodiversité est en cours.
- La cartographie des zones agricoles à « Haute Valeur Naturelle » (HVN) est en cours.
- Un état des lieux national des infrastructures agroécologiques a été réalisé.
- De nouveaux outils concourant à la préservation de la biodiversité dans les espaces agricoles ont été mis en place : mesures fiscales pour les prairies humides et les propriétés situées dans les sites Natura 2000, possibilité d'inclure des clauses environnementales dans les baux ruraux.

Les priorités d'ici 2010

- La révision du plan « agriculture » prendra en compte les propositions de nouvelles actions issues de Grenelle de l'environnement.
- Poursuite des actions liées au PIRR et au PDRH.
- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles ;
- Valorisation des résultats de l'expertise scientifique agriculture-biodiversité.



Action	Sous-actions	avancement
Démarches territoriales		
Les objectifs de contractualisation de mesures agrienvironnementales dans les sites Natura 2000 sont fixés et évalués tous les trois ans	Améliorer la base de données / MAE territorialisées, PHAE, engagements liés à la charte	réalisée
	Fixer objectifs de contractualisation au démarrage du FEADER	réalisée
Production de guides et instructions techniques pour la prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle territoriale	Mise en place d'un groupe de travail	réalisée
	Produire un guide à destination des porteurs de projets agricoles et une fiche pour les « aménageurs » et collectivités	prévue en 2008
Mobilisation du monde agricole sur des projets locaux de développement durable intégrant l'enjeu de biodiversité	Mobilisation du programme LEADER en lien avec des actions sur l'agriculture et la biodiversité	en cours
Pratiques agricole		
Augmentation du nombre d'exploitations engagées dans des démarches favorables à la préservation de la biodiversité	Identifier et caractériser les différents dispositifs existants, comptabiliser les exploitations concernées	à réaliser en 2008
	Intégration de l'enjeu biodiversité dans le 1er pilier de la PAC, via la conditionnalité	action initiée
	Intégration de l'enjeu biodiversité dans le 2ème pilier de la PAC, via des mesures généralistes et des mesures territorialisées	réalisée
	Soutenir l'agriculture biologique	en cours
	Mise en place de mesures fiscales pour les zones humides et Natura 2000	réalisée
	Mise en place du bail environnemental	réalisée
	Développer l'offre de conseil auprès des agriculteurs	initiée
Maintien et développement de l'infrastructure agroécologique dans les régions françaises	1er pilier PAC : Mise en place de surfaces à couvert environnemental (« bandes enherbées ») via la conditionnalité	réalisée
	2ème pilier : Dispositions liées aux infrastructures écologiques dans la PHAE	en cours
	2ème pilier : MAE territorialisées pour prairies extensives, bandes fleuries, haies, bosquets, prés-vergers, mares, ...	en cours

Maintien et développement de l'infrastructure agroécologique dans les régions françaises	2ème pilier : MAE territorialisées à obligation de résultats « Prairies riches en espèces floristiques »	en cours
	2ème pilier : axe 1 PDRH / investissements pour création d'éléments arborés	réalisée
	Edition brochure CORPEN sur zones tampons et biodiversité	en cours
	Etude « Pertinence des infrastructures agroécologiques au sein d'un territoire donné dans le cadre de la PAC »	en cours
	Réaliser un état des lieux des dispositions juridiques et réglementaires liées aux aménagements arborés dans l'espace agricole et à l'agroforesterie	réalisée
Mise en œuvre du plan interministériel pesticides	Publication du plan interministériel	réalisée
	Donner suite à l'expertise scientifique par un programme de travail INRA-Cemagref	en cours
	Groupe CORPEN « Stratégies de protection des cultures économes en produits phytos en grandes cultures : solutions agronomiques mobilisables et guide pour leur élaboration »	initiée
	Développer des MAE liées à une obligation de résultats	réalisée
	Appliquer dispositions loi sur l'eau	en voie de finalisation
Ressources génétiques		
Renforcement de la conservation ex-situ des ressources et amélioration du cadre réglementaire	Développer la collection de matériel génétique pour les espèces domestiquées	en cours
	Valoriser la ressource : - consolider le cadre réglementaire (loi sur l'élevage et traité sur les ressources phytogénétiques) - construction de filières autour d'indication d'origine - mesure agri-environnementale sur les races menacées dans le PDRH	en cours
Mise en place d'une mesure de soutien aux variétés locales et menacées de plantes cultivées	Mesure agri-environnementale prévue dans le cadre du PDRH	réalisée
Suivi évaluation		
Développement de programmes de maîtrise des espèces envahissantes nuisibles aux plantes cultivées	Elaborer des plans de lutte par espèce envahissante	en cours

Surveillance biologique du territoire : « réseau 1000 parcelles » / Suivi des effets non intentionnels des OGM	Mise en place du réseau de parcelles de référence	réalisée
	Développer le suivi de l'avifaune à l'ensemble des régions françaises	en extension
	Développer le suivi de la flore des bords de champ à l'ensemble des régions françaises	projet pilote en Ile de France
	Expérimenter le suivi de l'entomofaune	projet pilote en Ile de France
Mise en place d'un observatoire de la biodiversité en lien avec l'évolution des pratiques agricoles	Réaliser un état des lieux des données disponibles, des indicateurs existants et des actions en cours / Etablir un jeu d'indicateurs	étude programmée en 2008
Recherche, formation et développement		
Création et animation d'un réseau national « agriculture et biodiversité » en lien avec un groupe d'agriculteurs volontaires et des exploitations d'établissement de formation	Etude préalable confiée à l'INRA Rennes	réalisée
	Projet LPO-FARRE - FNAB - RAD auprès de 150 agriculteurs	en cours
	Développement des partenariats entre agriculteurs et conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN)	en cours
	Développement d'Agrifaune ONCFS-APCA-FNSEA-FNC	en cours
	Création d'un réseau des exploitations agricoles de lycée	initiée
	Constitution du réseau national	objectif 2008
Renforcement des programmes de recherche sur l'agriculture et la biodiversité	Réflexions avec l'INRA dans le cadre de la convention MAP-INRA	réalisée
	Participation aux comités d'orientation des programmes de recherche concernés (ANR, INRA, etc)	initiée
	Diffusion des résultats de DIVA 1 / Nouvel appel à propositions de recherche DIVA 2	en cours
	Expertise scientifique collective	en cours
Sensibilisation formation		
Réalisation de partenariats avec les acteurs économiques et territoriaux	Etude sur AOC et biodiversité	réalisée
Renforcement des connaissances et compétences sur les relations entre agriculture et biodiversité dans le milieu agricole	Formation continue des enseignants de lycées agricoles	réalisée
	Valorisation des expériences des lycées via le programme national agriculture et développement durable de la DGER	réalisée
	Formations pour le conseil agricole, l'enseignement supérieur et technique, le personnel du MAP	en cours
	Diffusion d'un film réalisé par Télé promotion rurale Rhône-Alpes	réalisée



FICHE 4 : PLAN D'ACTION « MER » DE LA SNB

L'objet du plan

Le plan d'action mer a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les actions pour protéger et gérer la diversité biologique en mer et dans les zones côtières, tant en métropole qu'à l'outre-mer. Il prévoit des actions prioritaires dans les domaines de la protection du patrimoine naturel marin et des politiques sectorielles. L'ensemble des actions au nombre de 82 s'articule en sept domaines :

1. activités générales (sept actions) ;
2. préservation du patrimoine naturel marin (26 actions) ;
3. activités sectorielles (36 actions) ;
4. qualité des eaux (trois actions) ;
5. gestion intégrée des zones côtières (trois actions) ;
6. recherche, observation et formation (quatre actions) ;
7. sensibilisation à la nécessité de protéger la biodiversité (trois actions).

Echéances

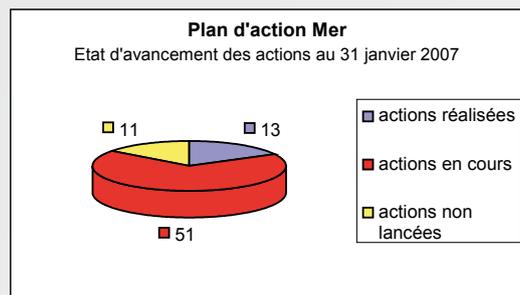
Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 en vue d'intégrer les mesures prises lors du Grenelle de l'environnement et de hiérarchiser les mesures et actions à entreprendre et ceci, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

La mise en oeuvre du plan d'action « mer » de la SNB est pilotée par le Secrétariat général de la mer en association avec les ministères (neuf) et établissements publics (sept) concernés. Le comité de pilotage du plan a été installé le 6 juin 2006 par le SG « mer ». Cette année, le comité de pilotage s'est réuni 2 fois : le 30 janvier et le 21 juin 2007. La composition de ce comité ainsi que le plan d'action lui-même seront revus d'ici avril 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

- Poursuite de la politique de protection du milieu marin (Colloque sur aires marines protégées, lancement de Natura 2000 en mer, création du parc naturel marin d'Iroise ...)
- Renforcement de la protection des espèces commerciales
- Développement du cursus réglementaire et administratif en qualité des eaux
- Développement de la connaissance et de la sensibilisation au milieu marin et à la préservation de la sensibilité marine lors des cursus de formation aux métiers de la mer.



Les priorités d'ici 2010

- Intégrer les mesures et conclusions du Grenelle de l'environnement au plan d'action.
- Identifier et hiérarchiser les grands programmes de recherche, en cours ou en projet, des différentes institutions (Ifremer, mnhn, les ministères concernés...).
- Poursuivre la mise en place de parcs naturels marins ainsi que l'extension en mer de parcs nationaux existants (Port-Cros, Guadeloupe).
- Créer l'observatoire du milieu marin.
- Renforcer les actions en matière de formation des socioprofessionnels de la mer.
- Poursuite de la mise en oeuvre de l'ensemble des actions de lutte contre la pollution.

Actions	avancement
1- Cadre général	
1.1 Participer à la réflexion en vue d'améliorer la prise en compte de la biodiversité, y compris en haute mer, dans les instruments juridiques internationaux comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	réalisée
1.2 Soutenir l'action des conventions relatives aux mers régionales en matière de protection de la biodiversité	en cours
1.4 Soutenir l'initiative de la Commission et participer aux travaux sur le futur livre vert sur la politique maritime européenne. S'attacher à ce que la nécessité de protéger la biodiversité marine y soit soulignée et que des actions claires en ce sens y soient envisagées	réalisée
1.5 Création d'une zone de protection de la pêche en Méditerranée en concertation avec les autres pays concernés, européens ou non européens)	en cours
1.6 Développer le droit interne sur la mer, notamment par des décrets d'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour couvrir toutes les activités susceptibles d'avoir un impact négatif sur la biodiversité marine et côtière	en cours
1.7 Valoriser les résultats et les produits obtenus dans le cadre de l'IFRECOR au niveau national mais aussi international, dans le cadre notamment de la coopération régionale	en cours
2 - Préservation du patrimoine naturel marin	
2.1 Contribuer aux travaux sur la construction d'un cadre juridique adapté aux aires marines protégées internationales	en cours
2.2 Relancer les négociations dans le cadre de l'OMI pour la mise en place d'une zone marine particulièrement vulnérable en Manche - Mer du Nord - Atlantique	réalisée
2.3 Institutionnaliser un parc marin international dans les bouches de Bonifacio (en application de la convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, Madrid 1980)	en cours
2.4 Contribuer à l'identification des espèces marines menacées en-dehors des espèces les plus médiatiques qui devraient bénéficier d'un régime de protection international ou régional	en cours
2.5 Promouvoir dans les instances compétentes la continuation du moratoire interdisant la chasse commerciale de tous les cétacés	non
2.6 Contribuer à la création de nouveaux sanctuaires marins pour les mammifères marins en mer des Caraïbes et dans le Pacifique	en cours
2.7 Renforcer la contribution française à la gestion des sanctuaires de mammifères marins existants en Méditerranée (Pelagos), éventuellement océan Indien et Antarctique. Expérimenter à partir de Pelagos, la conservation de la biodiversité en haute mer	en cours
2.8 Soutenir les initiatives internationales destinées à réduire les émissions sonores en mer	non
2.9 Soutenir les initiatives internationales destinées à réduire les captures accidentelles de cétacés, oiseaux de mer et tortues marines dans les pêcheries	non
2.10 Soutenir les actions de la Commission européenne pour développer une stratégie marine pour la protection du milieu, instrument important de cohérence à l'échelle de l'Union Européenne des politiques environnementales en mer	réalisée
2.11 Contribuer aux travaux communautaires sur l'application des deux directives « habitats » et « oiseaux » en milieux marins, en veillant à la cohérence des différentes politiques publiques (PCP ; DCE, stratégie marine...). S'assurer de la prise en compte des questions spécifiques à la Méditerranée	en cours
2.12 Adapter de façon concertée les outils de gestion NATURA 2000 aux sites marins	en cours

2.13 Lancer des opérations de gestion démonstratives sur 6 sites pilotes répartis sur les trois façades maritimes métropolitaines, jusqu'à la limite de la mer territoriale	non
2.14 Développer un réseau d'une dizaine de parcs naturels marins dans les eaux côtières (mer territoriale + eaux intérieures d'ici 2012, en privilégiant les éléments remarquables du patrimoine naturel et les éléments ayant des fonctions écologiques importantes)	en cours
2.15 Améliorer les connaissances sur les espèces marines par la mobilisation des structures de recherche publiques	en cours
2.16 Développer à partir du réseau existant un observatoire des mammifères marins permettant de mieux connaître l'état des populations et l'influence des diverses activités humaines	en cours
2.17 Assurer la protection juridique des espèces marines menacées (cf. 2.4)	en cours
2.18 Développer des plans de restauration pour les espèces menacées : tortues marines, cétacés, esturgeon, etc. en liaison avec les initiatives internationales	en cours
2.19 Préparer la désignation d'au moins deux zones Ramsar d'ici 2008, en privilégiant les dossiers Méditerranée et Outre-mer (récifs coralliens)	en cours
2.20 Prévoir le cas échéant des mesures de reconstitution et de restauration des zones humides dans les plans de gestion et les programmes de mesures à mettre en oeuvre à l'échelle des bassins-versants en application de la directive-cadre sur l'eau, en s'appuyant sur le document-guide européen relatif aux zones humides	en cours
2.21 Poursuivre le plan d'action national pour les zones humides (voir plan d'action patrimoine naturel) et mettre en oeuvre les outils juridiques récents (projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques ...)	en cours
2.22 Intégrer des objectifs ambitieux pour les zones humides littorales dans la stratégie à long terme du conservatoire du littoral en cours de révision et dans les objectifs de développement du réseau des aires protégées	en cours
2.23 Consolider l'action de l'IFRECOR pour assurer la protection et la gestion durable des récifs de l'outre-mer (voir plan d'action patrimoine naturel)	en cours
2.24 A l'occasion de la révision de la stratégie à long terme du conservatoire du littoral, tenir compte des nouvelles possibilités qui lui sont offertes (DPM, Zones humides littorales) pour définir une réelle stratégie de contribution à la gestion intégrée des zones côtières	réalisée
2.25 En matière de gestion, développer les partenariats entre le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales	en cours
2.26 Rechercher de nouvelles ressources pour compléter le financement des acquisitions ou alléger les charges de gestion des terrains acquis	réalisée
3 – Activités sectorielles	
3.01 Mener des actions, en liaison avec les secteurs concernés, pour identifier les risques pour la biodiversité dus à leurs activités et développer les bonnes pratiques	en cours
3.02 Elaborer des réglementations sectorielles adaptées, prévoyant au minimum un régime d'autorisation et si nécessaire une étude de leur impact sur le milieu pour toutes les activités susceptibles, même exercées dans des conditions normales, de menacer la biodiversité marine	en cours
3.03 Prendre dès que possible le décret d'application prévu par la loi n° 86-826 sur la recherche scientifique marine ; il prendra en compte les questions liées à la biodiversité marine	non
3.1 Transports maritimes et plaisance	
3.1.1 Veiller à l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, de la convention sur la gestion des eaux de ballast et des sédiments et prendre des mesures pour accélérer sa mise en oeuvre au niveau national	réalisée

3.1.2 Inciter à l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux ou nationaux, pour ce qui touche à l'assistance technique, sur la déconstruction des navires, conjointement ou séparément par le BIT, l'OMI et le secrétariat de la convention de Bâle. Ces séminaires ou ateliers devraient permettre d'attirer l'attention sur la sécurité, la santé et la protection pour l'environnement afin de fournir des orientations pour l'application des directives de chaque organisation (OMI, BIT, secrétariat de la convention de Bâle)	en cours
3.1.3 Participer aux travaux menés par la Fédération des industries nautiques pour les aspects administratifs (suivi des navires suite à l'immatriculation) concernant la déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (projet BPHU)	en cours
3.1.4 Prendre tout particulièrement en compte les risques pour la biodiversité dans les études pour identification des zones de sensibilité prescrites par la directive 2002/59 sur les lieux de refuge. Les moyens d'accompagnement nécessaires (financiers, expertise technique ou environnementale) seront mis en place	en cours
3.1.5 S'assurer de l'application de la loi 2001-43 transposant la directive 2000/59/CE du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaire pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison	en cours
3.1.6 Définir et mettre en oeuvre un plan d'action national de lutte contre les pollutions du milieu marin par les activités menées à terre ; cf. : point 4	en cours
3.1.7 Apporter un concours technique et financier à l'action conduite sous l'égide du centre d'activité régionale mis en place dans le cadre de la convention de Carthagène dans la zone des Caraïbes	?
3.1.8 Prescrire la présence de bacs de rétention sur les navires de plaisance neufs, à partir du 1er janvier 2008	réalisée
3.1.9 Accompagner cette évolution d'une démarche auprès de la Commission européenne afin de faire évoluer la directive en ce sens	en cours
3.1.10 Sensibiliser les plaisanciers au respect de l'environnement : éviter de jeter les déchets à la mer, respecter les zones protégées ou sensibles (herbiers, sites de nidification, etc), et équiper leurs bateaux de bacs de rétention. Le travail engagé dans ce domaine dans le cadre de l'IFRECOR sera poursuivi	en cours
3.1.11 Introduire, dans un article de la loi sur l'eau, la possibilité de délimiter des « zones de mouillages propres ». Cette action s'appuiera sur le rôle du préfet maritime	non
3.2 Pêche	
3.2.1 Adhérer dès que possible à la convention d'Honolulu conformément à la décision prise au Comité Interministériel de la mer du 16 février 2004	réalisée
3.2.2 Soutenir les initiatives visant, au besoin en limitant la pêche ou le recours à certaines techniques de pêche, à protéger les milieux et les espèces menacés hors des zones sous juridictions nationales	en cours
3.2.3 Etudier l'impact des engins de pêche profonde (chaluts, filets, palangres, etc) sur l'environnement et définir et déployer des solutions techniques	en cours
3.2.4 Encourager l'adaptation du mandat des ORP pour intégrer la protection de la biodiversité dans l'exécution de leur mission	en cours
3.2.5 Soutenir la fermeture de zones à la pêche d'espèces profondes lorsqu'il n'y a pas d'autorités compétentes en la matière en attendant la création d'une Organisation Régionale des Pêches (ORP) afin de limiter l'impact sur les habitats en haute mer (cf1.1)	en cours
3.2.6 Continuer à assurer la présence de la France dans les organisations régionales de pêche, en appui des territoires ; la France insistera pour mieux associer les professionnels de la pêche à la réflexion sur la gestion et au recueil de données scientifiques, et elle y défendra tout particulièrement les actions pour lutter contre la pêche illicite et pour minimiser les risques de captures accidentelles	en cours

3.2.7 Soutenir dans les organisations régionales de pêche, les initiatives visant à protéger les milieux et les espèces menacés, au besoin en limitant la pêche ou le recours à certaines techniques de pêche	réalisée
3.2.8 Veiller à ce que la protection et la conservation de la biodiversité marine soient prises en compte dans l'ensemble des négociations auxquelles la France sera partie, notamment dans le cadre de l'intégration dans la PCP des exigences en matière de protection de l'environnement	en cours
3.2.9 Soutenir la mise en place, au niveau communautaire, de plans de reconstitution visant à restaurer les stocks les plus fragilisés et de plans de gestion visant à développer une approche de long terme dans l'exploitation des stocks	en cours
3.2.10 Mettre en œuvre des pratiques visant à réduire les captures accidentelles d'espèces protégées (telles que les cétacés, oiseaux de mer, tortues marines et esturgeon) et de juvéniles d'espèces exploitées (sensibilisation des pêcheurs, mise au point et déploiement d'engins de pêche plus sélectifs et aménagement de zones et de périodes de pêche)	réalisée
3.2.11 Encourager la mise au point d'outils permettant un meilleur suivi et une meilleure gestion des quotas de pêche	en cours
3.2.12 Garantir des moyens de contrôle des pêches efficaces	en cours
3.2.13 Reconduire en les améliorant les mesures visant à réduire les captures d'oiseaux protégés dans les TAAF	en cours
3.2.14 Réduire au minimum les captures accidentelles des cétacés, tortues marines et esturgeon Cf. 3.2.10	en cours
3.2.15 Fournir des efforts pour pérenniser et exploiter davantage la surveillance par radar satellite dans les TAAF. Pour cela, les modalités concernant le financement et le partage des données, devront être définies, notamment dans le cadre du traité de coopération entre l'Australie et la France dans les eaux adjacentes aux Terres australes et antarctiques françaises et aux îles Heard et Mc Donald signé à Canberra le 24 novembre 2003. Ce traité devrait permettre de développer une coopération bilatérale en matière d'imagerie satellitaire	en cours
3.2.16 Mettre en place des mesures d'encadrement au niveau régional lorsque l'utilité pour la protection de la ressource est démontrée. Au niveau national, adapter régulièrement la réglementation à l'évolution des engins	en cours
3. 3 Aquaculture (financer la recherche pour une aquaculture durable)	en cours
3.4 Dragage, rejets de dragage	
3.4.1 Veiller au respect des engagements internationaux en matière d'immersion, notamment en ne délivrant aucun permis d'immersion pour les déchets ou matières dont l'immersion n'est pas expressément prévue par les différentes conventions applicables	en cours
3.4.2 Faire appliquer le projet d'ordonnance sur l'immersion de façon à adapter le code de l'environnement aux évolutions récentes du droit international sur ce sujet	en cours
3.5 Extraction de granulats marins	
3.5.1 Rédiger un document d'orientation pour examiner les possibilités d'exploitation durable des ressources en granulats marins conformément à la décision du Comité Interministériel de la Mer d'avril 2003	réalisée
3.5.2 Arrêter dès que possible les extractions de maërl dans les zones d'intérêt écologique majeur, et rechercher des solutions alternatives pour remplacer ces matériaux	en cours
3.6 Autres activités sous-marines (généraliser les études d'impact pour les installations permanentes en mer)	

4 – Qualité des eaux	
4.1 Mettre en place, d'ici décembre 2006, une surveillance répondant aux exigences de la DCE. Pour cela, l'activité de surveillance telle qu'elle est pratiquée sera optimisée parallèlement, il sera créé des dispositifs complémentaires rendus nécessaires pour l'approche écosystémique retenue par la DCE	en cours
4.2 Mettre au point, en particulier pour l'outre-mer, des indicateurs écologiques pertinents ; la recherche scientifique sera mobilisée et mettra en place, ou développera des études et des travaux en ce sens	réalisée
4.3 Prévoir des mesures de reconstitution et de restauration pour les écosystèmes marins côtiers d'ici 2009 dans les plans de gestion (SDAGE révisé) et les programmes de mesures qui seront établis à l'échelle d'un bassin hydrographique	en cours
5 – Gestion intégrée des zones côtières	
5.1 Soutenir le développement, au niveau national et dans le cadre des conventions régionales auxquelles la France est partie, d'actions de gestion intégrée des zones côtières	en cours
5.2 Poursuivre la mise en œuvre de la Recommandation européenne, et développer la nouvelle politique du littoral sur les principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, en associant tous les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, citoyens et experts)	en cours
5.3 Faire apparaître l'évolution de la biodiversité des zones marines côtières dans les indicateurs qui seront retenus pour le suivi du développement de la nouvelle politique du littoral	en cours
6 – Recherche, observation et formation	
6.1 Compléter le dispositif de recherche existant sur l'état de la biodiversité dans le milieu marin et littoral, en renforçant sa coordination et en dégagant les axes prioritaires qui lui assureront la reconnaissance au niveau européen et international	en cours
6.2 Mettre l'accent sur la formation au niveau universitaire permettant le renforcement, quantitatif et qualitatif, des compétences dans les domaines impliqués, notamment dans celui de la connaissance des espèces marines et des milieux tropicaux (Guyane et Pacifique en particulier). La création éventuelle d'une souchothèque devra être étudiée	non lancée
6.3 Encourager le développement des formations existantes, et la mise en place de formations liées au milieu marin et au littoral qui intègrent un apprentissage et une sensibilisation à la préservation et la spécificité de la biodiversité marine	en cours
6.4 Favoriser la mise en réseau des formations et l'échange d'expériences pédagogiques, notamment dans les écoles et collèges	non lancée
7 – Sensibilisation à la nécessité de protéger la biodiversité	
7.1 Lancer des actions de sensibilisation en direction du public, pour mieux faire connaître les enjeux liés à la mer et à l'importance de la préservation de la diversité biologique marine. Elles devront viser notamment (en liaison avec les collectivités territoriales concernées) les vacanciers et usagers occasionnels de la mer et du littoral	en cours
7.2 Inclure dans les programmes scolaires des notions de base sur les questions touchant la mer ; les cadres des administrations appelées à intervenir en mer devraient recevoir une formation adaptée sur ces questions	non lancée
7.3-Mener, en collaboration avec les représentants des professions de la mer, des actions d'information et de sensibilisation	en cours



FICHE 5 : PLAN D'ACTION « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES » DE LA SNB

L'objet du plan

Le plan d'action « Infrastructures de transport terrestres » inscrit une nouvelle avancée dans les pratiques développées ces dernières années pour réduire les impacts des grandes infrastructures sur la biodiversité ; il vise à optimiser les tracés, mobiliser toute l'expertise écologique requise, limiter l'usage des biocides dans l'entretien des dépendances, respecter ou restaurer les corridors écologiques, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre, établir des partenariats avec la communauté scientifique. Il fixe cinq orientations déclinées en onze groupes d'actions :

- la formation des agents et la production d'outils opérationnels (deux groupes d'actions) ;
- la sensibilisation et l'information (deux groupes d'actions) ;
- le développement de partenariats et d'expertises (trois groupes d'actions) ;
- la préservation et la restauration d'habitats ; la préservation et la non perturbation d'espèces (deux groupes d'actions)
- la connaissance et la recherche scientifique (deux groupes d'actions).

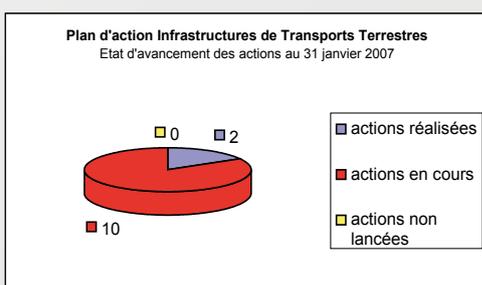
Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage est commun avec celui du plan d'action urbanisme. Il est composé de représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, des trois grands opérateurs (RFF, VNF et les sociétés d'autoroutes) et du comité français de l'UICN. Le comité s'est réuni deux fois en 2007, le 19 avril et le 18 juin.

Les résultats obtenus fin 2007



- Formations (sur Natura 2000 et sur la prise en compte du paysage, ...) à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'oeuvre ;
- Réalisation de notices de référence et guides techniques ;
- Développement de partenariats avec le monde de la recherche (PREDIT - MNHN, thèses).

Les priorités d'ici 2010

- Intégration au plan d'action des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre du Grenelle de l'environnement ;
- Exploitation des résultats des thèses : « dépendances vertes et biodiversité » et « routes et collisions avec l'avifaune », se terminant respectivement fin 2008 et fin 2010 ;
- Capitalisation des données sur la nature issues des études d'impact et des évaluations et bilans environnementaux.

Orientations	Actions	Avancement
La sensibilisation et l'information	Renforcer la formation des services, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre	en cours
	Développer la communication sur le thème « infrastructures et milieu naturel »	en cours
Le développement de partenariats et expertises	Systématiser l'appel à des spécialistes des sciences naturelles et de l'écologie du paysage	en cours
	Rechercher des partenariats pour la gestion de zones écologiques et pour l'échange d'expériences	en cours
	Aider au montage de formations doctorantes dans le domaine des sciences naturelles	en cours
	Etablir pour les routes nationales des partenariats entre le Muséum National d'Histoire Naturelle et la direction des routes d'une part, et entre certaines universités, certains établissements publics de l'environnement(CBN, ONFCS, ...) et le réseau technique de l'Équipement d'autre part	réalisée
La connaissance de la biodiversité	Contribuer aux travaux du MEEDDAT	en cours
La préservation et la restauration d'habitats	Eviter le plus possible les zones à forts enjeux lors de la conception des projets et mettre en place de façon systématique une politique de gestion des dépendances vertes des infrastructures	en cours
la préservation et la non perturbation d'espèces	Evaluer l'impact des pratiques actuelles sur la biodiversité et les adapter, si nécessaire, en encourageant les démarches de type « management environnemental » et en modifiant les tâches d'entretien et d'exploitation en particulier dans les zones sensibles	en cours
	Veiller à ce que la gestion de la partie appartenant au maître d'ouvrage de l'infrastructure permette le bon fonctionnement des corridors écologiques afin qu'ils puissent être, si nécessaire, restaurés en concertation avec les gestionnaires d'espaces hors emprise.	en cours
La recherche scientifique et l'observation	Participer à des programmes de recherche sur le thème de la biodiversité et infrastructures de transports terrestres	réalisée
	Développer la mise en œuvre de dispositifs de suivi-bilan des mesures prises pour la préservation de la biodiversité	en cours



FICHE 6 : PLAN D'ACTION « URBANISME » DE LA SNB

L'objet du plan

Ce plan est centré sur des actions de sensibilisation et de formation, la capitalisation des expériences, la réalisation de documents de référence et la diffusion des pratiques les plus favorables à la biodiversité, en vue d'intégrer cette dernière dans les documents de planification et les projets d'aménagement urbain.

Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des Ministres. Révision possible en 2008 en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

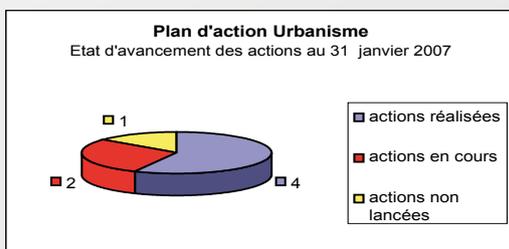
Mise en oeuvre

De 2004 à 2006, la Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et la Construction a accompagné l'élaboration de 15 SCOT à travers la démarche «SCOT-témoins» et 5 PLU («PLU-témoins»). Dans ce contexte, 2 journées d'échange sur la prise en compte de l'environnement (le 28 septembre 2005 pour les SCOT, et le 23 mars 2006 pour les PLU) ont permis d'attirer l'attention des acteurs qui élaborent ces documents d'urbanisme sur les enjeux du respect de la biodiversité.

Le comité de pilotage (commun au plan d'action infrastructures de transports terrestres) s'est réuni une fois le 18 juin 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

- Réédition de la plaquette «promouvoir l'environnement et l'aménagement durable dans les documents d'urbanisme » à destination des élus locaux (insiste tout particulièrement sur la prise en compte des espaces naturels) ;
- Evaluation des premiers SCOT en cours et notamment formalisation effective des infrastructures vertes et bleues, réseaux d'espaces naturels, corridors de biodiversité ;
- Investissement de la DGUHC dans le Grenelle de l'environnement, ce dernier ayant adopté d'importantes mesures sur l'aménagement du territoire et la biodiversité.



Les priorités d'ici 2010

- Création d'un comité de pilotage spécifique au plan d'action urbanisme (en 2006 et 2007, il était commun aux plans d'action « urbanisme » et « Infrastructures de transports terrestres») ;
- Révision du plan d'action « urbanisme » en 2008-2009 et intégration des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre du Grenelle de l'environnement ;
- Réalisation de guides et de formations pratiques à destination des services déconcentrés de l'Etat et des acteurs locaux.

Actions	Sous-actions	Avancement
Réalisation de documents de référence pratiques	- plaquette de sensibilisation destinée aux élus	réalisée
	- fiches de cas méthodologiques destinées aux praticiens sur l'état initial de l'environnement et l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement	en cours
	- fiches thématiques et pédagogiques sur la biodiversité destinées aux praticiens	en cours
Capitalisation des expériences	- SCOT et PLU témoins	en cours
Actions de formation	- Formation continue	en cours
Développement de réseaux de compétences	- Développement de la prise en compte de la biodiversité dans les missions assurées par l'ingénierie d'appui territoriale des DDE et des DDAF	réalisée
	- Mobilisation de compétences des paysagistes conseils des DDE et DIREN : journées d'échange	non



FICHE 7 : PLAN D'ACTION « PROJETS DE TERRITOIRES » DE LA SNB

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action est pilotée par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Le plan a pour objet de favoriser la prise en compte effective de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Il fixe trois orientations déclinées en 17 actions :

- le développement d'une « ingénierie de la biodiversité » au service des territoires, fondée sur le développement de l'ingénierie de formation, le développement de réseaux de compétences et un système de capitalisation des pratiques sur les meilleures expériences, mobilisables par les décideurs et les équipes techniques de l'aménagement (onze actions) ;
- le soutien à la participation et au dialogue environnemental territorial dans les lieux de concertation entre acteurs (deux actions) ;
- la mobilisation des politiques publiques de développement local au service de l'environnement et de la biodiversité (quatre actions).

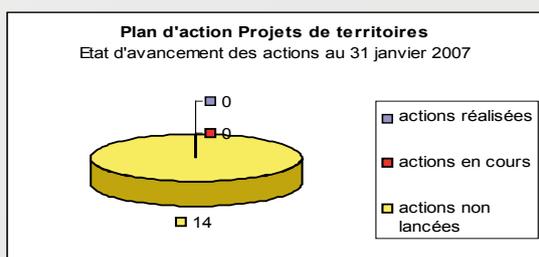
Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 : les plans SNB sont bisannuels mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan n'est pas encore constitué. La DIACT réfléchit à sa composition. Le comité pourrait s'appuyer sur une structure déjà existante, dimensionnée pour suivre l'ensemble des champs du plan et comprendre par exemple, les membres du comité permanent du Conseil national de l'aménagement et de développement du territoire (CNADT) auxquels s'ajouteraient a minima le haut fonctionnaire du développement durable, un représentant de la cellule biodiversité et un représentant du comité français de l'UICN. Il conviendrait que la DIACT se saisisse activement de ce plan dont elle a la charge.

Les résultats obtenus fin 2007



- Mise en oeuvre d'un volet biodiversité dans les contrats de projets Etat-région pour la période 2007-2013 en cours (inscription et transcription de cette action dans les CPER réalisées sous l'impulsion du MEEDDAT - DNP).

Les priorités d'ici 2010

- Mise en place du comité de pilotage ;
- Actualisation du plan d'action et intégration, au regard des conclusions du Grenelle de l'environnement et des travaux de ses comités opérationnels, des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel ;
- Programmation des actions inscrites au plan d'action.

Actions	Sous-actions	Avancement
Ingénierie de la biodiversité au service des territoires		
Développement de l'ingénierie de formation	Convention MAP-CNFPT	non lancées
	Institut national du développement local à Agen	non lancées
	Intégration des notions de conservation de la biodiversité dans la formation initiale et la formation continue	non lancées
Développement de réseaux de compétences	mise en réseau des CPIE	non lancées
	mise en réseau des centres du paysage	non lancées
Capitalisation des bonnes pratiques	action partenariale entre ETD et les collectivités territoriales	non lancées
	animation du réseau des chartes forestières	non lancées
	articulation entre PNR et autres territoires de projets	non lancées
	mobilisation des pôles de compétences régionaux	non lancées
Participation et dialogue environnemental territorial		
	examen des conditions d'expérimentation en matière de biodiversité	non lancées
	évaluation de la contribution du réseau FNE à la prise en compte de la biodiversité	non lancées
Politiques publiques de développement local au service de l'environnement et la biodiversité		
La biodiversité dans le développement territorial	soutien des agendas 21 territoriaux (locaux, pays, agglomérations, régions)	non lancées
La biodiversité dans le développement rural	suivi et évaluation du programme leader+	non lancées
	suivi et évaluation de la loi relative au développement des territoires ruraux	non lancées



FICHE 8 : PLAN D'ACTION « INTERNATIONAL » DE LA SNB

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action « International » de la SNB est pilotée par le ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le plan d'action a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les nombreuses actions en faveur de la diversité biologique conduites par la diplomatie française dans le cadre international multilatéral et la coopération bilatérale. Il prévoit au total la réalisation de 70 actions réparties en trois grands objectifs et huit domaines :

- gouvernance internationale et nationale : renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales, renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux ;
- actions de coopération : mettre en oeuvre les plans d'action de la convention sur la diversité biologique, renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération, systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération ;
- mise en oeuvre et évaluation des politiques : renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité, développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier des interventions françaises, systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.

Echéances

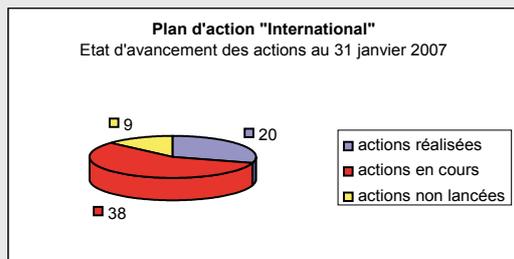
Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 au vu des résultats du Grenelle de l'environnement ; afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan d'action international s'est réuni deux fois en 2006 et une fois le 23 avril 2007. La prochaine réunion est prévue fin avril 2008.

Les résultats obtenus fin 2007

- Renforcement de la présence française dans les organisations multilatérales de conservation : mise en oeuvre d'un accord de coopération avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour un montant total de 7.4M€ ; contribution au « Fonds pour les Ecosystèmes Critiques » hébergé par l'ONG « Conservation International » pour un montant de 19.5M€ ; développement de nouveaux partenariats avec WWF, Wildlife Conservation Society ; redéploiement de l'assistance technique française auprès des organismes multilatéraux de l'environnement : Banque Mondiale, Fonds pour l'Environnement Mondial, Convention sur la Diversité biologique.
- Transfert à l'Allemagne de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo : évaluation positive et investissement 2003-2007 de 125M€.
- Mobilisation des instruments de financement bilatéraux de la biodiversité : remises de dettes, subventions du FFEM, prêts de l'AFD.



- Lancement d'études de capitalisation des projets financés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et par la coopération française pour dégager des axes stratégiques et géographiques prioritaires.

- Développement d'études et de projets sur l'efficacité économique et de gestion des aires protégées marines et terrestres, notamment de catégorie V et VI qui prennent en compte les communautés riveraines.

- Capitalisation et valorisation des projets soutenus par la France dans le domaine de la gestion communautaire des ressources

naturelles : ateliers thématiques, « Conservatoires » de Namibie...

- Les consultations régionales concernant un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB) ont abouti en novembre 2007 (déclaration du Comité de pilotage international).

Les priorités d'ici 2010

- Poursuite des actions engagées mais non finalisées en 2007, notamment IMoSEB, FFEM ...
- Développer des thématiques émergentes : gestion communautaire des ressources naturelles, financements innovants ...
- Diffusion et communiquer sur les résultats de la coopération.
- Préparation de la présidence française de l'Union Européenne au second semestre 2008.

Actions / sous actions	Avancement
Gouvernance internationale et nationale	
1 Renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales	
1.1 Renforcer la cohérence et les mécanismes de bonne gouvernance des conventions cadres	
1.1.1 Développer des mécanismes de coopération entre les conventions de Rio et les autres accords multilatéraux et régionaux portant sur l'environnement et la biodiversité, en lien avec l'action de l'UICN pour une évaluation transversale de l'application des conventions et des accords internationaux.	en cours
1.1.2 Renforcer les coopérations entre les principales institutions internationales (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale et Fonds pour l'Environnement Mondial) en particulier par la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (ONUE).	en cours
1.1.3 Renforcer l'efficacité de la Convention sur la Diversité Biologique sur la base d'un travail d'évaluation de son fonctionnement, en soutenant notamment, avec les partenaires européens, l'idée d'une évaluation extérieure par un « comité des sages ».	non lancée
1.1.4 Faciliter la mise en œuvre d'un processus de concertation internationale pour étudier la faisabilité d'un mécanisme scientifique intergouvernemental sur la biodiversité, répondant ainsi à l'appel lancé par les participants à la Conférence scientifique internationale sur la biodiversité, qui s'est tenue à Paris en janvier 2005.	en cours
1.2 Renforcer les capacités de nos partenaires du Sud	
1.2.1 Appuyer la prise en compte des enjeux biodiversité et gestion des ressources naturelles dans les stratégies nationales (DSRP et stratégies sectorielles).	réalisée
1.2.2 Appuyer leur participation active dans les négociations internationales, en priorité les pays africains.	réalisée
1.2.3 Développer l'organisation institutionnelle et l'expertise des secteurs publics et privés, et de la société civile de nos partenaires du Sud.	réalisée
1.2.4 Mobiliser l'Organisation internationale de la Francophonie et ses membres sur les enjeux de la biodiversité.	réalisée
1.3 Renforcer les outils de financement bilatéraux et multilatéraux	
1.3.1 Contribution systématique à l'élaboration des stratégies du FEM et du FED, ainsi qu'à la revue et à l'évaluation de leurs programmes et projets .	réalisée
1.3.2 Maximiser l'impact des outils de financements bilatéraux par la recherche d'une complémentarité stratégique avec l'action du FEM et du FED.	en cours
1.3.3 Explorer de nouvelles possibilités de financement (contrats de désendettement et de développement, fondations pour la biodiversité, conclusions du rapport Landau, etc).	réalisée

2 Renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux	
2.1 Renforcer les collaborations au sein de la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	
2.1.1 Coordination et échanges dans le domaine de l'analyse stratégique des enjeux, afin d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les règles du commerce mondial.	non lancée
2.1.2 Concertation entre les pays de l'Union Européenne.	réalisée
2.1.3 Continuer de mobiliser le G8 sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.	en cours
2.1.4 Dialogue renforcé avec les pays du groupe des pays « mégadivers » (Brésil, Costa Rica, Colombie, Indonésie, Mexique et Afrique du Sud notamment) et pays de la zone de solidarité prioritaire à forts enjeux biodiversité (Madagascar, pays du bassin du Congo, Niger, Mozambique et Cambodge notamment).	en cours
2.1.5 Maintien des échanges avec les Etats-Unis, non partie à la CDB, mais influents et actifs, en particulier dans le cadre du partenariat pour les forêts du bassin du Congo.	en cours
2.2 Impliquer de manière systématique la société civile et le secteur privé, du Nord et du Sud dans la réflexion stratégique	
2.2.1 Mettre en place un mécanisme de concertation et de dialogue systématique avec les ONG environnementales, nationales et internationales, pouvant déboucher sur d'éventuels partenariats (exemple de l'accord-cadre entre l'UICN et les ministères français concernés).	réalisée
2.2.2 Impliquer le secteur privé dans la réflexion stratégique de la coopération française (Notamment Institut de l'Entreprise/réseau du pacte mondial ; World Business Council for Sustainable Development).	en cours
2.2.3 Valoriser l'expertise de la société civile et du secteur privé pour la réalisation d'analyses stratégiques ou d'études scientifiques et techniques.	en cours
Action de coopération	
1 Mettre en œuvre les plans d'action de la Convention sur la Diversité Biologique	
1.1.1 Renforcement des réseaux d'aires protégées dans les zones de biodiversité terrestre en tenant compte de représentativité régionale et mondiale : en priorité, les forêts tropicales humides, les forêts sèches, savanes soudano-sahéliennes, les zones humides. Géographiquement, on se concentrera sur le cœur de la ZSP (bassin du Congo, Madagascar, Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est) ainsi que sur le bassin méditerranéen.	en cours
1.1.2 Renforcement du réseau d'aires protégées marines et côtières en vue d'améliorer le niveau de protection des récifs coralliens et des mangroves des littoraux les plus menacés. Notre action devrait se concentrer sur les océans où la France est présente au titre de la coopération régionale (convention des mers régionales de Carthagène, Nouméa et Nairobi) et à travers ses collectivités d'Outre-Mer (Pacifique Sud, Océan Indien, Mer des Caraïbes) ainsi que sur l'Afrique de l'Ouest.	réalisée
1.1.3 Programmes de protection ou de restauration efficace pour les espèces rares, endémiques ou spécialement menacées.	réalisée
1.1.4 Promotion d'une diversification des statuts d'aires protégées au sein du réseau international, et en particulier le développement d'aires protégées plus compatibles avec le développement local (catégories UICN V et VI) à l'exemple des Parcs Naturels Régionaux français.	réalisée
1.1.5 Appui à la mise en réseau de gestionnaires d'aires protégées pour favoriser l'échange d'expérience.	réalisée

1.1.6 Appui à la mise en œuvre de la législation internationale et aux opérations de contrôle, notamment pour appliquer les dispositions prévues par la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées.	non lancée
1.2 Agir pour la généralisation des pratiques de gestion durable des ressources naturelles	
1.2.1 Renforcer la lutte contre l'abattage illégal des bois, en orientant les achats publics vers des bois exploités légalement, écocertifiés, ou issus de forêts engagées dans un processus de gestion durable (bassin du Congo notamment).	réalisée
1.2.2 Promouvoir la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique, notamment à Madagascar, et, sur la base d'une action régionale, en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien.	en cours
1.2.3 Promouvoir des pratiques respectueuses de la ressource en eau, contribuant ainsi à la préservation des zones humides.	en cours
1.2.4 Promouvoir la lutte contre les espèces envahissantes, 3ème cause de disparition de la diversité biologique après la dégradation et la disparition des espaces naturels et la surexploitation des espèces.	réalisée
1.2.5 Appuyer le développement des pratiques culturelles favorisant la préservation de la fertilité des sols, ainsi que les modes de gestion permettant d'atteindre un meilleur équilibre entre protection de la biodiversité et exploitation des ressources naturelles (notamment par l'évolution des cadres fonciers et des modes d'organisation sociale pour la gestion des ressources naturelles).	en cours
1.2.6 Promouvoir la valorisation économique des produits non-ligneux (exploitation vivrière de la faune sauvage, éco-tourisme, produits de cueillette – plantes aromatiques et médicinales).	réalisée
1.3 Contribuer à la définition de modalités opérationnelles pour un juste partage des avantages de la valorisation économique des ressources génétiques	
1.3.1 Négocier un régime international sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques.	en cours
1.3.2 Appuyer l'organisation institutionnelle des filières de production ainsi que l'implication des producteurs locaux, en particulier les populations les plus vulnérables, dans la gestion des ressources naturelles.	en cours
1.3.3 Favoriser le développement des AOC et IGP dans les pays du Sud sur les filières permettant la préservation d'espèces locales et/ou endémiques (ex : Ethiopie, Laos, Cambodge, etc).	en cours
1.3.4 Favoriser les producteurs et les filières du commerce équitable, respectueux de la biodiversité.	non lancée
1.4 Favoriser la mise en œuvre du protocole « biosécurité »	
1.4.1 Poursuivre les démarches, en particulier auprès des Etats appartenant à la francophonie, afin d'inciter à la ratification du protocole.	en cours
1.4.2 Apporter une assistance technique et scientifique aux Etats de la Zone de solidarité prioritaire pour respecter les engagements pris dans le cadre du protocole de Carthagène.	non lancée
1.5 Contribuer à la diversification et à la durabilité des sources de financement dédiées à la gestion de la biodiversité	
1.5.1 Développer les outils du financement durable du réseau d'aires protégées, en priorité en Afrique (contrats de désendettement et de développement, fondations pour la biodiversité, etc).	en cours
1.5.2 Promouvoir le développement de mécanismes de rétribution des services environnementaux assurés par les écosystèmes naturels, en priorité dans le domaine de la gestion de la ressource en eau.	en cours

2 Renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération.	
2.1 Développer des programmes de recherche et une expertise en synergie avec les objectifs des actions de coopération	
2.1.1 Assurer une coordination entre la programmation stratégique des organismes scientifiques et celle des institutions de coopération, afin de créer les synergies dès l'amont de la réflexion.	en cours
2.1.2 Encourager la recherche pour le développement d'outils de valorisation économique de la biodiversité et de modèles de développement prenant en compte le rôle central des ressources naturelles dans le développement des économies du Sud.	en cours
2.1.3 Encourager la recherche pour le renforcement de la connaissance des enjeux de biodiversité dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire.	en cours
2.2 Valoriser à l'international l'expertise et l'expérience française en matière d'analyse, de gestion, de protection et de valorisation de la biodiversité	
2.2.1 Promouvoir la participation des organismes de recherche et des experts scientifiques et techniques français dans les instances de débat et de décision internationales.	en cours
2.2.2 Appuyer les collaborations scientifiques avec les pays du Sud.	en cours
2.2.3 Favoriser l'accueil, en France, des sièges ou antennes de ces programmes ou réseaux scientifiques (UICN, DIVERSITAS, plate-forme ERA-NET).	en cours
2.3 Développer des programmes éducatifs de vulgarisation scientifique et de sensibilisation afin de diffuser les résultats de la recherche française en matière de biodiversité	
2.3.1 Soutenir à l'international les projets francophones d'éducation à l'environnement et valoriser ces projets au sein du programme « Communication, éducation et sensibilisation du public » de la Convention sur la diversité biologique.	non lancée
2.3.2 Promouvoir les actions de communication et d'échange des institutions françaises ou francophones.	non lancée
2.3.3 Soutenir la société civile du Sud impliquée dans l'éducation environnementale.	en cours
3 Systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération, tous secteurs confondus.	
3.1.1 Généraliser l'intégration ex ante de critères environnementaux dans les conditionnalités de l'accès aux ressources financières de l'ADP française.	non lancée
3.1.2 Développer une procédure systématique d'évaluation ex-post des impacts environnementaux des projets de coopération qui respecte les meilleurs standards internationaux.	en cours
3.1.3 Généraliser l'analyse économique et l'intégration des coûts environnementaux dans les budgets de coopération.	en cours
Mise en œuvre et évaluation des politiques	
1 Renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité.	
1.1 Renforcer les capacités, la coordination et la cohérence entre les institutions françaises	
1.1.1 Valoriser l'action du Centre d'échange français (CHM) de la Convention sur la diversité biologique.	en cours
1.1.2 Création d'une plate forme permanente « Coopération et biodiversité » pour un dialogue et une meilleure coordination entre les institutions de coopération.	en cours
1.1.3 Renforcement et coordination des équipes au sein des ministères, institutions de coopération et de recherche.	en cours
1.2 Renforcer l'expertise environnementale des réseaux de coopération et d'assistance technique	
1.2.1 Sensibiliser les Ambassadeurs et mobiliser le réseau des correspondants environnement des Ambassades.	en cours

1.2.2 Développer un réseau d'assistants techniques spécialisés sur le secteur de la biodiversité, en relation avec le réseau des agents de l'Agence Française de Développement.	en cours
1.2.3 Renforcer le fonctionnement et les échanges au sein du réseau international d'experts français, en particulier par le renforcement de l'expertise française auprès des secrétariats des grandes conventions ainsi qu'au sein des acteurs clefs du réseau international.	réalisée
1.3 Renforcement et sécurisation des moyens alloués aux programmes de coopération dans le secteur de la biodiversité	en cours
2 Développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier de notre intervention	
2.1 Valoriser et renforcer l'expertise des ONG du Nord comme du Sud dans la maîtrise d'ouvrage des programmes et projets de coopération, ainsi que dans la réalisation d'analyses stratégiques ou d'études scientifiques et techniques	en cours
2.2 Identifier des actions de partenariat public-privé sur des problématiques ciblées	en cours
2.3 Encourager une coopération décentralisée en synergie avec les actions de coopération bilatérales	
2.3.1 Appuyer la synergie entre initiatives proposées par les collectivités territoriales françaises dans le cadre d'une coopération décentralisée et les programmes de la coopération bilatérale.	réalisée
2.3.2 Sensibiliser les acteurs clefs des départements et territoires d'outre-mer pour développer une coopération régionale sur le thème de la biodiversité (Océan Indien, Caraïbes, Pacifique).	réalisée
3 Systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.	
3.1 Evaluer les résultats de notre intervention et capitaliser sur nos expériences	
3.1.1 Généraliser l'utilisation des cadres logiques et le recours à des indicateurs explicites de résultats dans la formulation des stratégies, programmes et projets d'intervention.	en cours
3.1.2 Garantir l'évaluation ex-post d'un échantillon représentatif de programmes et projets d'intervention dans le secteur de la biodiversité, et s'assurer de la prise en compte des recommandations des évaluations dans la formulation des nouveaux programmes et projets.	en cours
3.1.3 Intégrer les marqueurs de Rio relatifs aux conventions environnementales à notre système de comptabilisation du CAD/OCDE.	réalisée
3.2 Renforcement la transparence dans la communication de l'information	
3.2.1 Mettre en œuvre un mécanisme de transparence de l'information vis-à-vis des stratégies, programmes et projets de la coopération.	non lancée
3.2.2 Publier sur les résultats de notre coopération diplomatique, technique et scientifique.	réalisée



FICHE 9 : PLAN D'ACTION « FORÊT » DE LA SNB

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action «Forêt» de la SNB est pilotée par le Ministère de l'Agriculture, dans le cadre du programme forestier national. Le plan d'action couvre quatre thématiques (écosystèmes forestiers, approche multifonctionnelle, protection des habitats et des espèces, préservation de la biodiversité ordinaire) organisées en six objectifs :

- mieux cibler les actions de protection et mesurer leurs effets sur la biodiversité ;
- mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière aux différentes échelles ;
- compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité de ces dispositifs. Promouvoir la gestion des sites Natura 2000 ;
- renforcer la coordination et la concertation et simplifier les procédures ;
- informer et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière dans le domaine de la biodiversité ;
- sensibiliser et informer le grand public.

Echéances

Adoption le 27 septembre 2006 en Conseil des ministres. Révision possible en 2008 en intégrant les mesures du Grenelle de l'environnement afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

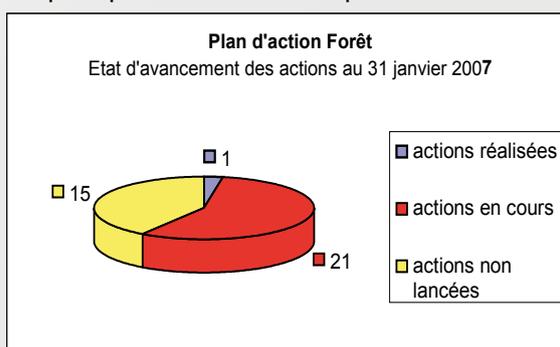
Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé début 2007. Il s'est réuni le 3 mai et le 27 septembre 2007.

Les résultats obtenus fin 2007

La mise en oeuvre du Plan d'action forêt a souffert d'un certain retard dû à la mise en place tardive du comité de pilotage et au temps accordé au Grenelle de l'environnement.

Les principales réalisations du plan sont :



- le lancement des « assises de la forêt », lors du Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois le mercredi 21 novembre 2007 ;
- le lancement du projet de guide méthodologique pour l'évaluation économique de la biodiversité en forêt, en partenariat avec l'ONF et le CEMAGREF ;
- la première réunion « préparer les forêts françaises au changement climatique », qui s'est tenue en décembre 2007 et qui a permis de dégager 32 premières propositions dont 3 concernent directement la biodiversité ;
- la contractualisation Natura 2000 en milieu forestier.

Les priorités d'ici 2010

- Révision du plan d'action en incluant les conclusions des assises de la forêt ainsi que celles du Grenelle de l'environnement.
- Prise en compte du milieu forestier d'outre-mer notamment par la création d'un nouveau groupe de travail des assises de la forêt relatif aux bois tropicaux.
- Rédaction d'un manuel pour la conservation des ressources génétiques forestières.
- Réalisation du guide méthodologique pour l'évaluation économique de la biodiversité en forêt.
- Mise en oeuvre des actions du programme « préparer les forêts françaises au changement climatique », dialogue avec les autres états membres lors de la présidence française de l'EU.

Actions	Sous actions	Avancement
1-Mieux cibler les actions de protection de la biodiversité ordinaire ou remarquable et mesurer leurs effets	1.1 Améliorer la connaissance des espèces et habitats forestiers en l'élargissant à des compartiments de la faune et de la flore encore peu explorés	
	1.1.1 Mettre à jour les listes rouges pour la France.	en cours
	1.1.2 Etablir des listes rouges pour les phanérogames.	en cours
	1.1.3 Elargir les connaissances sur les invertébrés, les champignons et les micro-organismes forestiers.	en cours
	1.1.4 Etablir la cartographie des habitats (et habitats d'espèces) forestiers dans les sites Natura 2000 à court terme.	en cours
	1.5 Définir les conditions d'une généralisation de la cartographie des habitats forestiers à l'ensemble du territoire dans le cadre de la cartographie nationale des habitats.	en cours
	1.2 Etudier les relations entre le changement climatique et la biodiversité forestière	
	1.2.1 Déterminer la capacité de migration des espèces forestières.	en cours
	1.2.2 Approfondir les connaissances sur la diversité génétique des arbres forestiers et leur potentiel adaptatif :	non lancée
	- évaluer le niveau de diversité génétique des espèces forestières,	
	- recenser les types de diversité génétique intraspécifique et les peuplements à conserver,	
	- améliorer les outils d'évaluation de la diversité intraspécifique des espèces forestières.	
	1.3 Harmoniser la prise des données et organiser leur mise en réseau. Améliorer l'accès à la connaissance naturaliste, notamment au niveau régional	
	1.3.1 Répertorier et harmoniser les méthodes d'inventaire.	non lancée
	1.3.2 Prévoir la mise en réseau des bases de données ainsi que la mise à disposition en ligne des données.	en cours
1.4 Renforcer les recherches sur la biodiversité forestière, notamment son rôle fonctionnel, et sa perception à l'échelle du massif ou paysage	non lancée	
1.5 Déterminer des indicateurs de biodiversité ordinaire directs ou indirects	en cours	
2-Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et en mesurer les impacts	2.1 A l'échelle d'un territoire, prendre en compte la biodiversité, notamment inter et intra-spécifique, dans les orientations forestières (ORF, DRA/SRA), dans les documents d'aménagement (ONF, PSG, ...) et les politiques territoriales (CFT, PNR)	non lancée
	2.2 Créer des outils pour permettre aux propriétaires et aux gestionnaires d'intégrer la biodiversité dans leur gestion courante	
	2.2.1 Renforcer les recherches et études sur la composante économique des politiques et des actions en faveur de la biodiversité.	en cours
	2.2.2 Développer des études technico-économiques intégrant dans la gestion forestière les connaissances acquises sur la fonctionnalité de la biodiversité.	en cours

2-Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et en mesurer les impacts	2.2.3 Mettre en réseau des sites de gestion expérimentale permettant de comparer les réponses en termes de biodiversité de différents itinéraires sylvicoles.	non lancée
	2.2.4 Réaliser des guides de pratiques sylvicoles et des fiches de vulgarisation à partir d'itinéraires technico-économiques intégrant la biodiversité.	en cours
	2.3 Diversifier les habitats forestiers	
	2.3.1 Favoriser la variété des sylvicultures respectueuses de la biodiversité ordinaire en équilibrant les dispositifs d'aides publiques.	non lancée
	2.3.2 Favoriser les stades pionniers et âgés dans la sylviculture.	en cours
	2.4 Coordonner les recueils des données sylvicoles et des données relatives à la biodiversité	en cours
	2.5 Mesurer l'évolution quantitative et qualitative du bois mort, sur la base des relevés de l'IFN	en cours
	2.6 Améliorer la prise en compte de la diversité génétique forestière	
	2.6.1 Améliorer la prise en compte de la diversité génétique dans les modes de gestion des grandes essences sociales et des feuillus disséminés.	non lancée
	2.6.2 Augmenter la diversité intraspécifique des récoltes de graines forestières.	non lancée
	2.6.3 Conserver et valoriser les collections ex-situ d'arbres forestiers en favorisant leur capacité d'adaptation notamment dans le cadre du changement climatique.	en cours
	2.6.4 Rédiger un manuel destiné aux gestionnaires d'unités conservatoires de ressources génétiques forestières.	non lancée
3-Compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité de ces dispositifs	3.1 Compléter et valoriser le réseau d'aires protégées en forêt en assurant leur représentativité (habitats, localisation), leur fonctionnalité et en améliorant leur connexion, en complémentarité avec les autres réseaux existants	en cours
	3.2 Mettre en œuvre et compléter les plans de restauration des espèces forestières menacées	en cours
	3.3 Renforcer la gestion des sites Natura 2000 forestiers par voie contractuelle (chartes et contrats NATURA 2000).	en cours
	3.4 Définir des méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats au niveau du site Natura 2000 au niveau national et local	en cours
4-Renforcer la coordination et la concertation, simplifier les procédures	4.1 Développer les échanges entre forestiers et naturalistes. Développer les échanges entre Comités scientifiques régionaux du patrimoine naturel et Conseils régionaux de la forêt et des produits forestiers	non lancée
	4.2 Simplifier et clarifier les procédures administratives relatives à la gestion forestière en lien avec les politiques environnementales : publication du décret d'application de l'article L. 11 du code forestier	non lancée
	4.3 Sécuriser le propriétaire et le gestionnaire forestier sur le plan - juridique en matière de responsabilité environnementale en cas de destruction d'habitat ou d'espèce - civil en cas d'accident lié au maintien de bois morts ou sénescents en forêt	non lancée

5-Informer et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière dans le domaine de la biodiversité	5.1 Diffuser aux gestionnaires et propriétaires forestiers les données sur la biodiversité les concernant (y compris celles acquises localement par les associations)	non lancée
	5.2 Organiser la formation, initiale ou continue, des propriétaires, gestionnaires, naturalistes, exploitants forestiers sur la biodiversité forestière notamment génétique et les itinéraires sylvicoles qui lui sont favorables	non lancée
	5.3 Multiplier les rencontres de terrain et l'échange d'expérience entre naturalistes, forestiers et chasseurs	en cours
6-Sensibiliser et informer le grand public	6.1 Développer la communication en direction du grand public notamment par le biais des organisations forestières.	réalisée
	6.2 Sensibiliser les enseignants et les élèves aux enjeux de la biodiversité forestière notamment grâce à l'opération interministérielle «A l'École de la forêt»	en cours



FICHE 10 : PLAN D'ACTION « RECHERCHE » DE LA SNB

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action Recherche de la SNB est pilotée par le MESR en association avec les autres ministères concernés (notamment MEEDDAT, MAP). Ce plan d'action vise à renforcer et à développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Pour cela, le plan constituera une première programmation d'actions sur deux ans. Les actions prévues sont au nombre de 39, correspondant à six grandes orientations :

- inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires (six actions) ;
- dynamiser les structures de recherche (quatre actions) ;
- soutenir le dialogue avec la société (quatre actions) ;
- adapter l'éducation et la formation (sept actions) ;
- renforcer la coopération scientifique internationale (quinze actions) ;
- promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique (trois actions).

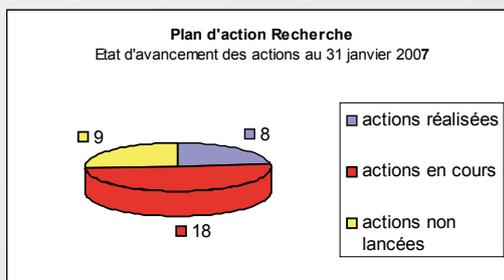
Echéances

Le plan a été adopté le 27 septembre 2006 en Conseil des ministres. Les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage n'a pas encore été installé.

Les résultats obtenus fin 2007



- Poursuite des études sur le thème de la biodiversité : appels à projets de l'Agence Nationale de Recherche, de l'Institut français pour la Biodiversité, du Bureau des Ressources génétiques.
- Poursuite de l'expertise scientifique internationale (IMOSEB) ; création du comité de pilotage début 2008.
- Poursuite de la mise en place d'un jeu national d'indicateurs de suivi de la biodiversité pour la métropole et l'Outre-mer.
- Lancement de la Fondation de coopération Scientifique pour la recherche sur la biodiversité le 26 février 2008.

Les priorités d'ici 2010

- Révision du plan d'action en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement, mise en place du comité de pilotage.
- Finalisation de la mission d'expertise sur les besoins en compétences et recherche et début de mise en oeuvre des recommandations.
- Poursuite du raccordement de certaines bases de données au GBIF.
- Lancement des actions relatives à la formation et l'éducation.

Actions	Sous actions	Avancement
Objectif 1 : Favoriser la définition d'une stratégie gouvernementale		
1.1 Création d'un comité de coordination interministériel de la recherche sur la biodiversité		achevée
Objectif 2 : Inciter l'investissement des chercheurs dans les sujets prioritaires		
2.1 Renforcer les actions incitatives existantes en recherche fondamentale	2.1.1 Suivre et mutualiser les résultats des programmes des AAP	en cours
	2.1.2 Amélioration des AAP et renforcement des thèmes prioritaires non traités	en cours
2.2 Renforcer les actions incitatives existantes en recherche finalisée	2.2.1 Faire un diagnostic des besoins en recherche finalisée	en cours
	2.2.2 Poursuivre et renforcer le traitement des axes prioritaires dans les programmes existants	en cours
2.3 Compléter les programmes de recherche	2.3.1 Identifier les thématiques non ou pas assez prises en compte	en cours
	2.3.2 Faire des propositions aux organismes de recherche et structures de financement	en cours
Objectif 3 : Dynamiser la communauté scientifique		
3.1 Orienter les programmes des organismes et institutions de recherche	3.1.1 Inscription des axes prioritaires dans les contrats d'objectifs des organismes et des établissements de recherche publics.	en cours
	3.1.2 Renforcer la coordination interministérielle	en cours
3.2 Renforcer les structures transversales	3.2.1 Proposer une stratégie de regroupement des structures transversales de recherche, d'expertise et d'animation scientifique dédiées à la biodiversité	achevé
Objectif 4 : Améliorer le dialogue avec la société		
4.1 Renforcer le dialogue avec la société civile dans son ensemble, les collectivités territoriales et les acteurs économiques	4.1.1 Lancer une réflexion sur le thème « comment communiquer entre chercheurs et société civile ? »	achevée
	4.1.2 Dialoguer avec les industriels sur la biodiversité dans les processus de production	en cours
	4.1.3 Lancer un débat sur les indicateurs	achevée
	4.1.4 Faire valider et diffuser le rapport annuel sur le plan d'action recherche	non lancée
Objectif 5 : Adapter la formation et l'éducation		
5. 1 Analyser et prendre en compte les recommandations de la mission Barbault – l'étendre au MAP		non lancée
5.2 Mettre en œuvre les conclusions de la mission	5.2.1 Renforcer l'enseignement supérieur	non lancée
	5.2.2 Intégrer la biodiversité dans les programmes du primaire et du secondaire	non lancée

	5.2.3 Intégrer la biodiversité dans les formations professionnelles et techniques	non lancée
	5.2.4 Assurer la formation continue des enseignants et des formateurs	non lancée
	5.2.5 Développer le transfert de compétences	non lancée
5.3 Favoriser la diffusion des résultats de la recherche vers les centres de formation et de documentation		Non lancée
Objectif 6 : Renforcer la coopération scientifique internationale		
6.1 Renforcer la participation française à l'espace européen de la recherche	6.1.1 Encourager la participation scientifique française aux réseaux scientifiques européens et diffuser les programmes de recherche des instituts européens	en cours
	6.1.2 Faire vivre le forum d'échanges	achevé
	6.1.3 Etablir un pont avec les communautés scientifiques des PVD	NC ¹⁰
	6.1.4 soutenir la recherche Outremer et favoriser les réseaux scientifiques régionaux et européens ; favoriser la mise en place d'un réseau de recherche outre-mer	en cours
	6.1.5 Envisager la mutualisation d'une part des financements incitatifs des recherches sur la biodiversité de l'ANR et du MEEDDAT au sein de « Biodiversa »	achevé
	6.1.6 Inscire la participation aux réseaux européens dans les conventions	NC
6.2 Mettre en réseau les connaissances	6.2.1 Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la participation française au GBIF	en cours
	6.2.2 Organiser un atelier sur les évolutions nécessaires du GBIF	en cours
	6.2.3 Mettre en place le SINP avec un accès au GBIF	en cours
6.3 Mettre en réseau les programmes de recherche nationaux et internationaux	6.3.1 Renforcer la synergie avec les programmes internationaux	en cours
	6.3.2 Renforcer la représentation scientifique française dans les programmes internationaux	NC
	6.3.3 Renforcer la représentation scientifique française dans les AME et les AMB	NC
	6.3.4 Développer des échanges bilatéraux	en cours
	6.3.5 Lancer une réflexion sur la biodiversité dans l'aide au développement	en cours
	6.3.6 Intégrer un volet biodiversité dans les offres de collaboration des organismes d'aide au développement	en cours
Objectif 7 : Promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique		
7.1 Finaliser le projet d'expertise scientifique internationale (IMOSEB) instruit par la France	7.1.1 Créer officiellement le comité de pilotage de l'IMOSEB	en cours
	7.1.2 Informer la COP 8	achevée
	7.1.3 Favoriser l'élaboration d'un projet susceptible d'être discuté dans les enceintes multilatérales pour novembre 2006	achevée

¹⁰ NC : avancement non communiqué. L'action concernée est à revoir et/ou à reformuler



FICHE 11 : PLAN D'ACTION « OUTRE-MER » DE LA SNB

L'objet du plan

Le plan d'action Outre-mer de la SNB est piloté par le ministère de l'Outre-mer. Il vise à réaliser les actions prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans nos collectivités d'outre-mer. Il fixe cinq objectifs :

- renforcement des instruments de conservation et de gestion durable de la biodiversité ;
- mobilisation des acteurs économiques, des CT, des citoyens et de la recherche ;
- intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs d'activité ;
- améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité ;
- coordonner la mise en œuvre des plans d'action locaux des collectivités et favoriser la coopération régionale en matière de biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, chaque collectivité s'est dotée d'un plan d'action local, élaboré en concertation avec les partenaires territoriaux, associatifs, économiques et scientifiques (les plans sont encore à l'étude pour Saint-Pierre et Miquelon et pour les Terres australes et antarctiques françaises). Les plans identifient les actions prioritaires pour leur territoire en matière de protection des espaces et des espèces, de mobilisation de tous les acteurs, de prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sectorielles, d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de formation.

Echéances

Adoption le 27/9/2006 en Conseil des ministres. Ajustement possible en 2008 : les plans SNB sont bisannuels, mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de suivi n'est pas installé. La DNP, en lien avec les services du ministère de l'Outre-mer, organise la concertation avec les responsables en DIREN et les services concernés. Il n'y a pas eu de réunion cette année avec les responsables techniques des collectivités d'Outre-mer.

Les résultats obtenus fin 2007

Mise en œuvre déconcentrée ou décentralisée des plans d'action locaux.

Un bilan exhaustif de l'avancement des plans d'action territoriaux, réalisé par le comité de pilotage Outre-mer, est prévu courant 2008

Les priorités d'ici 2010

- Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action locaux.
- Réalisation d'une synthèse sur l'avancée des actions du PA Outre-mer.

Il convient de rappeler également que de nombreuses réalisations 2006 et 2007 du plan d'action patrimoine naturel concernent l'Outre-mer.

Deuxième rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité

A l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai 2008, le Gouvernement a présenté un deuxième rapport sur la mise en œuvre des engagements nationaux pour enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

« La perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, l'autre menace environnementale majeure posée à l'humanité. Le **rapport 2007** fait le point de l'avancée des chantiers destinés à inverser l'érosion de la biodiversité d'ici 2010 comme à valoriser les territoires par une gestion concertée et contractualisée du patrimoine naturel. Beaucoup reste à faire, mais l'engagement français, renforcé lors du Grenelle Environnement est déjà important. Un effort budgétaire sans précédent, en progression en 2008 de plus de 30% et qui se poursuivra à long terme en est une des illustrations majeures.

Ce 2ème rapport fait un point à mi-parcours sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et des 10 plans d'action sectoriels qui la déclinent dans tous les domaines d'activité, et met en évidence des avancées notables. Deux parcs nationaux outre-mer, un parc naturel marin et sept réserves naturelles nationales viennent compléter le réseau des espaces protégés et le réseau Natura 2000 terrestre a été stabilisé. Des actions de lutte contre les espèces envahissantes sont lancées et la réactualisation des listes rouges est en cours. La construction du système d'information sur la nature et les paysages permet de consolider la connaissance opérationnelle sur la biodiversité. De nouvelles mesures agro-environnementales favorables à la biodiversité sont inscrites dans le programme de développement rural de la France pour la période 2007-2013. Le rapport pointe enfin des marges de progression concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, de report modal et de planification des infrastructures. Il illustre, à ce titre, tout l'enjeu d'un grand ministère du développement durable intégrant l'ensemble de ces problématiques.

Les engagements du Grenelle Environnement sont venus renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité. Ils complètent le programme d'actions pour la biodiversité d'ici à 2010, notamment par la mise en place d'une trame verte et bleue, la constitution du réseau Natura 2000 en mer et la création d'aires marines protégées, le lancement de plans de restauration pour les espèces en danger critique d'extinction, et la consolidation du dispositif de lutte contre les espèces envahissantes. L'impulsion nouvelle donnée aux plans locaux outre-mer permettra une action à la hauteur des enjeux majeurs de biodiversité de ces territoires. En particulier, la montagne de Kaw, reconnue comme patrimoine naturel exceptionnel, a été préservée. La création de la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité ainsi que la négociation d'un mécanisme international d'expertise sur la biodiversité (IMOSEB) permettront de renforcer la connaissance. L'action de la France à l'international en matière de biodiversité se voit enfin renforcée en particulier en matière de lutte contre la déforestation ou encore de prise en compte de la biodiversité dans l'aide au développement.

Le rapport est consultable en ligne : www.developpement-durable.gouv.fr

Crédits photos : X. Hindermeier, P.- F. Meffre, R. Rolland, L. Tron, CEMAGREF – J. -M. Le Bars, Diren Guadeloupe – L. Legendre, IRD - B. Bonzon, M. Dukhan, M.-F. Prévost, J. Orempuller, INRA – B. Nicolas, MEEDDAT : T. Degen, L. Mignaux, MNHN/CBNBP : G. Hunault, ONCFS : L. Barbier, OPIE/LR : D. Demerges, PN Port-Cros : C. Gérardin, G. Esposito, M. Colombey, PN Vanoise – Ch. Balais, PNM Iroise – Y. Gladu.

Remerciements : Ifen – Ch. Feuillet, B. Gaillet.

Réalisation : MEEDDAT - coordination : Hélène Soyer, maquette : J.-P. Mareschal, C. Fedecki.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21
Fax : 01 42 19 25 77